



Itinéraires
Caen & Lisieux

CHRS ITINERAIRES

-

Rapport d'activité – Année 2023

Présentation du rapport d'activité CHRS Unique

LE CHRS LA SOURCE

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

I. Le lieu	1
II. L'équipe	2
III. L'organisation	3
IV. Les outils mis en place	3
V. Les prestations de la mission d'urgence	4
VI. Les interventions socio-éducatives	9

PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES

I. L'activité sur l'année, taux d'occupation et durée de prise en charge	14
II. Age – Type de ménage – Nationalité	18
III. Situation matrimoniale et accueil des enfants	20
IV. Origine de la demande d'accueil	24
V. Mobilité – Emploi – Ressources	25
VI. Couverture sociale	28
VII. Lieu et type d'hébergement	30

PARTENARIAT, DIVERS	34
---------------------	----

ANNEXES

LE CHRS J. VANDAELE

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

I. Le lieu	47
II. L'équipe	48
III. L'accompagnement social	49
IV. Activités culturelles et de loisirs	60
V. Accueil AC'SE	63
VI. L'expression et la participation des résidentes	65
VII. Le partenariat	65

PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES

I. L'activité sur l'année, mouvements et taux d'occupation	69
II. L'activité mois par mois – Mouvements et taux d'occupation	70
III. Les durées moyennes de séjours – Femmes sorties dans l'année	71
IV. Les durées de prise en charge	74
V. Service qui oriente	75
VI. Motif de la demande des personnes accueillies	75
VII. Age	75
VIII. Lieu de naissance	76
IX. Situation familiale	76
X. Lieu de résidence	77
XI. Type d'hébergement	77

XII. Niveau scolaire	79
XIII. Situation professionnelle	79
XIV. Ressources	81
XV. Dettes	81
XVI. Couverture sociale	82
XVII. Santé	82
XVIII. Les enfants et le soutien à la parentalité	83

ANNEXES

LE CHRS LE JARDIN

PRESENTATION DE LA STRUCTURE

I. Le lieu de vie	97
II. La mission	97
III. L'équipe	98
IV. L'hébergement	99
V. Les outils mis à disposition	99
VI. Le partenariat	100
VII. L'organisation	100
VIII. L'expression et la participation des résidents	101

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES

I. L'activité sur l'année, mouvements et taux d'occupation	103
II. Composition familiale	106
III. Motif de la demande	106
IV. Origine de la demande	107
V. Age	108
VI. Lieu de naissance	108
VII. Nationalité	109
VIII. Lieu de résidence	109
IX. Situation familiale	110
X. Niveau scolaire	111
XI. Ressources	111
XII. Situation professionnelle	112
XIII. Dettes	112
XIV. Logement – Hébergement	114
XV. Couverture sociale	115
XVI. Santé – Suivi médical	115
XVII. Justice	116
XVIII. Bilan place auteur de violences conjugales et intrafamiliales	117
XIX. Vie sociale	118

ANNEXES

ENQUETES – RENSEIGNEMENTS DE TABLEAUX – DIVERS	127
REPONSES A LA GENDARMERIE OU A LA POLICE	128
PERSPECTIVES 2024	129
Sigles et acronymes utilisés	

Présentation du rapport d'activité CHRS Unique

Depuis leur création, les CHRS de l'association que sont J. VAN DAELE, La SOURCE de Caen et le Jardin à Lisieux se présentaient comme des structures bien distinctes avec chacune leurs spécificités :

- le CHRS Janine VAN DAELE, accueil et accompagnement vers l'insertion sur du collectif et du diffus pour des femmes avec ou sans enfant.
- la SOURCE, accueil en urgence dans un collectif pour femmes avec ou sans enfant.
- le JARDIN, accueil et accompagnement dans du diffus en insertion et en urgence pour hommes et familles.

Depuis un an, notre autorité de tarification nous demande de ne plus distinguer insertion urgence mais considère juridiquement parlant que les CHRS d'ITINERAIRES ne font plus qu'un.

Ceci doit nous conduire à repenser notre façon de travailler et d'accueillir les personnes.

Il s'agit là d'une orientation des personnes vers le CHRS Itinéraires et charge aux équipes d'évaluer selon le parcours de la personne quel est le lieu le mieux adapté à ses potentialités et son besoin de protection.

Cette nouvelle façon de penser le CHRS Itinéraires vu par nos autorités de tarification conduit à réduire considérablement les temps de présence des personnes dans l'association.

Ceci doit nous amener à vite poser un diagnostic de façon à reconsidérer au sein de nos dispositifs, le parcours de la personne et de l'organiser selon son intérêt, ses besoins en mettant en œuvre les moyens nécessaires, et les compétences de chaque structure.

Cependant, notre logique depuis toujours de « faire institution » prend tout son sens dans l'intérêt des publics du CHRS unique et doit nous engager d'autant plus dans le « faire ensemble » pour conduire chaque professionnel à mettre à disposition son savoir-faire au profit du parcours de la personne au sein de notre association.

Cependant pour une meilleure lisibilité, le rapport continuera de bien distinguer l'activité de chaque structure.

Jean Luc GODET

Directeur association

CHRS LA SOURCE

Accueil et hébergement d'urgence

I. LE LIEU

Le CHRS « La SOURCE » est situé au 212 rue d'Auge dans un immeuble intégré dans l'espace urbain, accessible par le bus et le Tramway.

Le CHRS accueille, sur un mode collectif et semi collectif, des femmes seules avec ou sans enfant, en grande difficulté familiale, conjugale, sociale, psychologique.

Il fonctionne 24 h / 24, 365 jours par an et dispose d'une capacité d'accueil de 38 places réparties ainsi : 34 places CHRS et 4 places dédiées à la lutte contre les violences faites aux femmes dans un même espace sécurisé.

Le CHRS la Source assure une mission d'accueil et d'hébergement directement en lien avec les politiques publiques et le droit des usagers.

L'établissement est composé de différents espaces :

- 25 chambres dont 20 avec sanitaires privatifs et 2 permettant l'accueil de personnes à mobilité réduite,
- Deux salles de bain + sanitaires (1 à chaque étage),
- Un espace séjour salle à manger,
- Une cuisine,
- Trois cuisines individuelles,
- Une salle « mère-enfant »,
- Une salle dédiée aux rencontres partenariales, à l'accueil de familles, de pères,
- Un espace Buanderie,
- Un espace extérieur.

Les chambres communiquent entre elles, ce qui permet d'adapter nos accueils aux différentes compositions familiales.

Le CHRS travaille en lien étroit avec le SIAO et en articulation avec les dispositifs d'insertion.

Conformément à l'arrêté du 13 mars 2002, une participation financière pécuniaire est demandée à toute personne disposant de ressources. Elle est fonction des ressources, de la situation financière et du type d'hébergement, c'est-à-dire collectif ou semi-collectif. Il est naturellement entendu que les conditions de ressources ne sont pas un pré-requis pour bénéficier d'un hébergement au sein du CHRS.

A leur arrivée, les personnes reçoivent les différents documents loi 2002 :

- Livret d'accueil
- Charte des droits et des libertés de la personne accueillie
- Règlement de fonctionnement

II. L'EQUIPE

- Une équipe pluridisciplinaire et mixte composée de :
 - 2 auxiliaires socio-éducatifs (sur l'ensemble du site Demi-Lune) ; ce personnel éducatif de nuit assure l'accueil et la sécurité sur les CHRS La Source et Janine VAN DAELE et ce, de 21 h 00 à 09 h 00.
 - 2 moniteurs éducateurs,
 - 2 éducateurs spécialisés,
 - 1 psychologue, présent aux réunions de service, à raison de 1.5 heure par semaine, et participant à la réflexion institutionnelle,
 - Une personne en contrat d'apprentissage en formation moniteur éducateur présent de septembre 2021 à Juin 2023,
 - Une personne en contrat d'apprentissage en formation d'Educateur spécialisé 3^{ème} année présente d'Aout 2023 à Juin 2024,
 - Un coordinateur pour un 0,5 ETP, qui intervient également auprès du CHRS Janine VAN DAELE,
 - 1 homme d'entretien pour 0.3 ETP,
 - 1 personne en CAE chargée de l'entretien des locaux,
 - 1 chef de service du CHRS urgence de Caen pour 0.5 ETP (La Source), également chef de service du CHRS J. VAN DAELE pour 0.5 ETP,
 - La direction, le secrétariat et la comptabilité sont communs à l'ensemble des structures et services d'Itinéraires.

- Les stagiaires

Sur l'année 2023, le CHRS la Source a accueilli :

- 1 stagiaire ES (03/10/2022 au 24/03/2023)
- 1 stagiaire ME 1^{ère} année (15/05/2023 au 21/07/2023)
- 1 stagiaire ME (11/09/2023 au 12/02/2024)

- Formation et Journées d'étude

« Violences conjugales et enfance : identifier, nommer, communiquer et intervenir » organisée par la FAS (15/05 – 16/05 – 01/06 – 02/06 – 23/06) (1 personne)

III. L'ORGANISATION

- 1 réunion hebdomadaire d'équipe,
- 1 réunion institutionnelle par trimestre qui réunit l'équipe éducative, le psychologue et le directeur,
- 1 réunion hebdomadaire d'organisation de la vie quotidienne avec les résidentes,
- Afin d'assurer la continuité du service (vie quotidienne, rendez-vous, informations à transmettre, points de vigilance particuliers...), un temps de liaison est prévu à chaque changement de personnel de permanence.

IV. LES OUTILS MIS EN PLACE

■ Le document individuel de prise en charge et le Contrat de séjour

Une personne accueillie en urgence n'est pas nécessairement – ou pas encore – prête à se projeter dans une démarche d'insertion. L'éducateur note sur un document individuel de prise en charge les demandes exprimées par la personne. La personne n'a pas obligation à signer ce document.

Au-delà d'un mois de présence et avant le 2^e mois, la signature d'un contrat de séjour est formalisée après un entretien avec la chef de service, le coordinateur et la femme hébergée. Une personne en urgence a souvent besoin de se poser, de reprendre des forces. Il est donc indispensable de tenir compte de la notion de temps nécessaire à chacune pour élaborer et mettre en œuvre son projet.

Les femmes apprécient cette rencontre avec la responsable de la structure car c'est l'occasion d'une rencontre formalisée, d'une considération de leur accueil plus individualisé.

Dans le cadre de séjours plus longs, des avenants au contrat sont également signés avec la chef de service et le coordinateur.

Le document individuel de prise en charge, le contrat de séjour ainsi que les avenants rythment le séjour des femmes accueillies, dynamisent leur parcours, permettent de réaliser des bilans intermédiaires et de faire évoluer les objectifs et le projet de la personne accompagnée.

■ Le dossier

Chaque dossier est composé de :

- Une fiche d'admission,
- Une feuille de participation financière,
- Un fichier précisant la garde des enfants mineurs en cas de force majeure,
- Un document statistique,
- Un document individuel de prise en charge et un contrat de séjour,

- Une enquête de satisfaction,
- Une fiche inventaire,
- Une enveloppe destinée à recevoir les informations d'ordre médical.

Quand la résidante quitte la structure, l'enveloppe destinée à recevoir les informations d'ordre médical est remise à la personne et le dossier est classé dans le bureau de la chef de service. Les personnes peuvent, si elles le souhaitent, avoir accès et consulter leur dossier.

Le dossier, sous cette forme papier, sera dématérialisé et remplacé en 2024 par le dossier numérique, via le logiciel métier Reconnect. L'équipe a participé à l'élaboration et la structuration du logiciel, en lien avec les spécificités du CHRS et a bénéficié d'une formation pour une opérationnalité dès Janvier 2024.

V. LES PRESTATIONS DE LA MISSION D'URGENCE

Les situations sont extrêmement diverses. C'est un ensemble de conditions personnelles, familiales et sociales qui fait qu'à un moment donné une personne se retrouve sans solution, sans logement, sans toit.

La Source est un lieu sécurisé (interphone, contrôle des entrées) et sécurisant qui permet d'apporter jour et nuit une réponse à des problèmes vitaux : manger, dormir, se protéger, trouver pour soi et ses enfants la sécurité dont on a besoin et ainsi fournir des éléments fondateurs d'une sécurité matérielle et affective. Les prestations offertes sont l'accueil, l'écoute, le soutien, l'hébergement en continu, l'orientation, l'accompagnement à partir de la vie quotidienne, le soutien à la parentalité.

ACCUEILLIR

Les professionnels du CHRS sont sensibles et veillent à accueillir dès lors qu'une chambre se libère. Le SIAO est informé des mouvements en temps réel, voire en amont pour plus de réactivité dès que cela est possible. Ce travail partenarial et de proximité avec l'équipe du SIAO est importante et participe à la réactivité, la fluidité et permettent de soigner les accueils.

▪ L'accueil téléphonique

L'équipe veille à se rendre disponible lors d'une demande d'accueil téléphonique. Alors que chaque demande était renseignée soigneusement dans un cahier, conformément à la mise en place du SIAO, elles sont réorientées vers le service prescripteur pour les personnes bénéficiant d'un suivi social. Pour les personnes ne bénéficiant pas d'un accompagnement social, soit l'équipe renseigne le SIAO, soit la personne est informée et orientée vers un service social en fonction de la situation, de l'évaluation réalisée et de la vulnérabilité de la personne.

▪ L'accueil physique

C'est la rencontre entre l'institution et la personne ou la famille. C'est un moment clé, appréhendé avec soin, qui se décline différemment dans le temps suivant la situation de la personne ou de la famille et le moment de l'accueil.

C'est prendre le temps de la rencontre, considérer la personne, l'accompagner dans de nouveaux lieux. C'est écouter, rassurer, prendre en compte un moment de rupture souvent douloureux.

C'est aussi préparer l'arrivée de la personne en s'assurant que la chambre soit prête, accueillante, et ce à n'importe quelle heure du jour et de la nuit.

Ces accueils peuvent, si la personne le souhaite, être précédés par une visite de l'établissement, afin qu'elle puisse découvrir le CHRS, son fonctionnement, se projeter et être rassurée.

HEBERGER

La possibilité d'être accueillie autorise à se poser, se libérer, se reposer de toutes les violences physiques ou psychologiques : offrir un toit, un lit, à manger, une protection...

La participation de chaque femme à la vie de la structure (repas - le bien manger est un déterminant dans la santé - ménage - courses...) est un positionnement institutionnel qui offre la possibilité aux femmes de se maintenir au plus près d'une vie quotidienne ordinaire, d'acquérir ou conserver un rythme de vie, d'avoir un sentiment d'utilité sociale, et pour les mères de pouvoir partager des activités du quotidien et transmettre des valeurs. Ces interventions organisées lors d'une réunion hebdomadaire sous la responsabilité d'un éducateur permettent d'organiser la vie de la maison, et au-delà, d'aider les résidentes à se situer dans le temps et l'espace, de lutter contre l'apathie, l'isolement, d'autoriser l'expression des goûts, des envies, des représentations, des potentialités, des attentions et de l'entraide.

La participation au quotidien, la gestion d'un groupe sont des composantes du travail de l'éducateur qui découle de l'hébergement collectif.

ACCOMPAGNER

▪ La référence

Chaque ménage est accompagné par un professionnel référent. Les bases de cet accompagnement sont établies dès l'accueil avec la signature du contrat de séjour et la remise

à la personne, du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la charte des personnes accueillies et de la liste des personnes qualifiées.

Les personnes accueillies ont pour la plupart, connues des parcours de ruptures, d'instabilité, d'insécurité. La référence leur offre une stabilité, permet une continuité et une cohérence dans l'accompagnement. Le travailleur social référent est l'interlocuteur privilégié, auprès de la personne, des partenaires, et peut coordonner les actions et accompagnements en fonction du projet, co-construit avec la personne.

Il est bien précisé toutefois lors de l'accueil à chaque ménage, qu'il peut solliciter à tout moment l'ensemble des professionnels, et que le référent désigné, par ailleurs, travaille en lien étroit avec l'équipe éducative.

La réunion d'équipe pluridisciplinaire permet :

- Un regard croisé,
- La complémentarité,
- La continuité de l'accompagnement,
- D'être tiers dans la relation.

L'accompagnement proposé est réalisé à partir de la vie quotidienne : le professionnel veille à l'ouverture des droits de l'usager, à orienter, accompagner vers les dispositifs de droit commun en matière de santé, d'insertion sociale et professionnelle. Il est un soutien dans les démarches administratives, l'accès aux activités sportives et culturelles, aide à se repérer et à s'inscrire sur le territoire. Il accompagne la personne à accéder à plus d'autonomie. Il apporte un soutien aux mères dans leur parentalité, à partir de la vie quotidienne (aide à la préparation de repas, aux devoirs, à l'organisation et l'entretien des espaces privés, l'inscription et le lien avec les écoles, centres de loisirs...). En lien avec le service social de secteur, il élabore et participe à l'insertion par le logement.

L'hébergement collectif favorise ce travail d'accompagnement quotidien et représente un outil riche d'observations et d'actions éducatives.

Dans le projet à venir du CHRS unique, les professionnels réaliseront en 2024, l'accompagnement social global des personnes accueillies.

ORIENTER

L'équipe effectue l'accompagnement en partenariat avec le service social de la personne hébergée (SAAS, SAO, SAJD, les USDA, ...). Elle informe les résidentes de leurs droits (santé, justice, logement, statut...), les oriente vers les services compétents dans la résolution des problèmes rencontrés, ce qui nécessite une solide connaissance du dispositif sur le territoire.

L'équipe aide aussi les résidentes à repérer les appuis amicaux ou familiaux qu'elles peuvent avoir et qu'elles peuvent solliciter. Pour certaines, c'est l'occasion de reprendre des liens et d'estomper un peu le sentiment de solitude qu'elles ressentent souvent profondément.

PROTEGER

Depuis juin 2006, le CHRS « La Source » qui a toujours accueilli des femmes en situation de violence, a signé avec d'autres partenaires un protocole pour permettre l'hébergement immédiat des femmes et de leurs enfants.

L'hébergement se fait sur un temps court dans un lieu collectif, sécurisé. L'accueil est réalisé par un professionnel qualifié et formé aux questions concernant les violences faites aux femmes.

(Un bilan spécifique concernant ce protocole est à votre disposition si vous le souhaitez).

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LA PARENTALITE

Les enfants sont un sujet sensible dans un accueil institutionnel. L'enfant qui arrive dans un foyer est bousculé. Il a parfois vécu l'errance résidentielle, l'extrême urgence, la violence. Il a dû quitter sa maison, être séparé physiquement de ses copains de quartier ou de classe, de son père... Il doit vivre dans un collectif géré par des personnes inconnues, où les règles, le discours, les habitudes sont différentes.

Nous savons par ailleurs qu'il n'est pas aisé d'être parent sous le regard d'une équipe éducative, ainsi que sous le regard des autres résidentes. Nous sommes attentifs à proposer à une famille une cuisine individuelle, pour plus d'intimité, à susciter les sorties extérieures ou rappeler l'espace dédié aux familles.

Dans la structure, les enfants sont sous la responsabilité de leur mère. L'équipe les accompagne pour prendre contact avec les écoles du quartier, les haltes garderies et les crèches environnantes, les services de la PMI, les MJC, les structures de loisirs de proximité, ... L'équipe informe, favorise les démarches, encourage les prises de contact nécessaires, explique l'importance et l'intérêt de ces différents lieux. L'équipe est soucieuse des temps de loisirs pour les enfants et accompagne les mères à organiser les temps du mercredi et des vacances scolaires en lien avec les structures proposant des activités sportives, culturelles, centres de loisirs, séjours de vacances, ...

Les mères peuvent exprimer un épuisement physique, psychologique, manifester un burn out parental. L'équipe peut venir en soutien, soulager, prendre le relais sur l'instant. Elle rassure, encourage, accompagne vers les dispositifs de la petite enfance (PMI, Crèches, Haltes Garderies...).

Le maintien du lien est favorisé :

- Par la possibilité d'accueillir la mère et ses enfants,
- Par la possibilité pour une femme hébergée d'accueillir son ou ses enfants pour exercer son droit de visite ou d'hébergement dans le cadre juridique défini,
- Par l'information des démarches à faire (commissariat pour informer du départ du domicile, Juge aux Affaires Familiales, avocat, etc...) et des lieux permettant un exercice du droit de visite neutre et sécurisé.

Au sein du CHRS, une salle « mère-enfants » à l'intérieur du collectif est à disposition des femmes hébergées. Cette salle offre des espaces dédiés, adaptés aux différentes tranches d'âge qui permettent de rendre possible et préserver l'intimité familiale au sein d'une structure collective. Il s'agit d'un lieu singulier qui offre des espaces aménagés pour l'éveil, le jeu, la lecture. Cet espace est investi quotidiennement ; toutefois, il nécessiterait qu'il soit animé par un professionnel, tel qu'un éducateur de jeunes enfants, pour favoriser, renforcer, restaurer ou initier le lien mère – enfant. C'est un travail qui permettrait une observation fine de l'enfant, et des réponses plus appropriées à ses besoins.

Nous bénéficions également d'un espace au rez-de-chaussée qui permet l'accueil des partenaires (pour des entretiens avec les femmes) mais aussi et surtout, l'accueil des familles et / ou amis des personnes hébergées (pères, grands-parents, sœurs et frères, ...).

La place des pères dans le CHRS La Source est régulièrement interrogée. Il est important de :

- Différencier la conjugalité et la parentalité,
- De rappeler que l'enfant a 2 lignées,
- De rappeler aux mères leurs droits et leurs devoirs,
- De rappeler que l'enfant doit pouvoir être préserver et rester à sa place d'enfant.

En 2023, nous faisons de nouveau le constat d'accueils de familles en très grandes difficultés, dans un contexte de ruptures, d'isolement, familial, social et parfois culturel, de violences conjugales, qui nécessite une forte mobilisation autour de la parentalité.

Nous sommes de plus en plus sollicités par les partenaires de la veille sociale, ainsi que les acteurs de la protection de l'enfance, afin de faire part de nos observations à partir de la vie quotidienne, et d'apporter une évaluation autour de la réponse aux besoins vitaux des enfants, et de la relation mère-enfants. L'hébergement en collectif permet d'une part, de porter attention au bien-être de l'enfant, mais aussi parfois d'offrir un espace contenant du fait de la présence de l'équipe éducative, et ainsi, de permettre aux mères d'exercer de nouveau leurs droits d'hébergement, mais parfois aussi de constituer une alternative au placement. Le soutien à la parentalité devient un axe majeur dans l'accompagnement. La présence d'un professionnel « éducateur de jeunes enfants » permettrait de renforcer l'équipe, une complémentarité dans les compétences, et de mieux répondre aux problématiques lourdes, qui relèvent à la fois de la protection de l'enfance et de l'insertion.

Acteurs de la protection de l'enfance

S'interroger sur la protection c'est aussi poser la question du lien, de la relation.

Les femmes accueillies ont souvent vécu des histoires lourdes, des ruptures, de la violence, de l'instabilité parfois des placements. Pour elles, être en relation peut être complexe, difficile, dangereux. Sans remettre en cause l'attachement à leur enfant, nous constatons de réelles difficultés de certaines mères à s'en occuper. Nous tentons de susciter l'adhésion de la mère à un soutien éducatif, et nous l'informons des lieux répondant à ces besoins.

La structure peut être amenée par ailleurs à rédiger des Recueils d'Informations Préoccupantes ou des signalements si nous évaluons que l'enfant est en danger.

Les professionnels sont conviés à des réunions de synthèse et des réunions d'évaluation à la demande de la Direction de l'Enfance et de la Famille et/ou des partenaires mandatés.

Ce positionnement indique que la structure en dehors de sa mission d'accueil d'urgence est sollicitée au quotidien et est vigilante à « l'accompagnement à la parentalité ».

De plus, nous continuons d'observer une évolution du public accueilli.

En effet, de nombreuses familles bénéficiaient ou étaient en attente lors de leur accueil, d'une mesure éducative, administrative ou judiciaire, ce qui a amené les équipes à développer le travail en partenariat avec les différents acteurs de la protection de l'enfance.

VI. LES INTERVENTIONS SOCIO-EDUCATIVES

Ces interventions ont pour objectif de favoriser :

- Un maintien d'une identité sociale
- Un sentiment de reconnaissance
- L'estime de soi
- Lutte contre l'isolement
- Le partage, la solidarité
- Des activités collectives culturelles
- L'apprentissage du Français
- La relation parent-enfant
- La parentalité
- La socialisation
- ...

Tout au long de l'année, l'équipe se mobilise autant que possible afin d'informer et d'accompagner les femmes et les enfants à participer à des événements, des activités extérieures, à favoriser l'accès à la culture et au sport. Avec le soutien des stagiaires, des projets sont proposés autour d'animation d'ateliers au sein du CHRS, dans une volonté de lutter contre l'isolement, de valoriser l'image de soi et les compétences.

→ Activités culturelles, sportives et de Loisirs

- Informations des activités et animations proposées sur le Territoire,
- Sorties organisées sur l'extérieur pour permettre une meilleure connaissance de l'environnement proche du CHRS, de lieux accessibles à tous pour les activités sportives et de Loisirs, des espaces culturels, et de temps de bien-être (Colline aux oiseaux, Parcs, île enchantée, sorties à la mer...),
- Accompagnement au Spectacle et Cirque de Noël offert par la ville,
- Ateliers de loisirs créatifs (argile, peinture, déguisements...),
- Ateliers bien-être,

- Temps conviviaux : anniversaire des enfants, fêtes et traditions tout au long de l'année...

Nous constatons que les femmes ont besoin d'être accompagnées pour s'autoriser, se mobiliser, trouver le courage de sortir ou de participer aux activités.

Au quotidien, les professionnels tentent de proposer des actions collectives et / ou individuelles, mais l'accompagnement social et la réponse à la mission de l'urgence priment et ne permettent pas une mobilisation autant que nous le souhaiterions.

Aussi, afin de favoriser et d'enrichir ces actions socio-éducatives, d'apporter des réponses en matière de soutien à la parentalité, **une mutualisation avec le CHRS Janine VAN DAELE s'est poursuivie en 2023.**

Les personnes accueillies au sein des deux CHRS ont pu bénéficier :

→ **Activités collectives communes CHRS la Source et Janine VAN DAELE**

- Les professionnels animent et proposent à l'ensemble des ménages accueillis au CHRS la Source et au CHRS Janine VAN DAELE :
 - Atelier Cuisine,
 - Atelier *BlaBla*,
 - Atelier Informatique,
 - Atelier Couture,
 - Sorties Piscine, à destination des femmes seules,
 - Sorties piscine à destination des familles.
 - Organisation de la journée internationale des droits de la femme **8/03/2023** :

En 2023, les équipes des CHRS La Source et Janine VAN DAELE ont organisé une manifestation commune à l'occasion de la journée des droits des femmes. L'ensemble des résidentes a été convié à partager un temps convivial et de partage au CHRS la Source. Pour cette occasion, nous avons mis en place :

- Représentation de la « chorale »,
- Des ateliers d'expression autour des différences culturelles quant aux droits des femmes en fonction des différents pays d'origine,
- Création de supports écrits, témoignages...,
- Ateliers confection de repas,
- Atelier massage,
- Atelier bien-être (confection de cosmétiques naturels),
- Atelier enfants (confection de masques, Tatoo...),
- Concert,
- Repas partagé.

Cette année encore, presque l'ensemble des ménages ont répondu présents pour cette occasion. Adultes, enfants se sont mobilisés pour rendre possible cette journée et se sont apprêtés témoignant de leur plaisir à partager ces moments, qui se sont révélés très riches.

- Des actions socio-éducatives animées par des intervenants/Professionnels extérieurs, au sein de nos établissements :
 - Atelier Chorale, animé par un Professionnel du Chant,
 - Atelier d'Ecriture, animé par une Bénévole de l'Association « Hauts les mots »,
 - Atelier « Lire et Faire Lire », animé par deux bénévoles de l'Association Lire et Faire Lire.
- Des Projets culturels :

Projet « Quand tu es née, les murs n'ont pas pleuré » à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes le 25/11/2023. Ce projet est né d'un partenariat entre la Bar'Acc, le collectif Hauts les Mots, l'association Itinéraires et l'Artothèque, Espace d'art contemporain. 11 résidentes ont participé au projet, autour de :

- Choix d'œuvre d'art et ateliers d'écriture,
- Création de l'exposition de l'œuvre d'art et du texte associé à la Bar'Acc à l'occasion du samedi 25/11/2024,
- Exposition au sein de l'artothèque du 1^{er} au 22 décembre,
- Vernissage le Mardi 19 décembre à l'artothèque.

Ce projet a été l'occasion de rencontres, il a offert des espaces d'expression, de revalorisation de soi. Les résidentes se sont pleinement investies dans chacune des étapes, y puisant des bénéfices individuels et collectifs. Elles se sont livrées, ont témoigné d'instantanés de vie, exprimé des souffrances, ont pu témoigner de sentiments de mieux être. Certaines femmes ont accepté d'être présentes lors des expositions, de témoigner, partager, et ce malgré le stress occasionné. Elles ont pu dire se sentir grandies.

Projet Théâtre en Partenariat avec la Comédie de Caen

Autour de la pièce *Portrait pour une jeune femme givrée* mis en scène par Élise VIGIER, la Comédie de Caen et l'association Itinéraires se sont associés pour proposer un parcours « théâtre » aux résidentes des CHRS Janine VAN DAELE et la Source, articulé en plusieurs étapes : Découverte, Création et Représentation.

Le parcours découverte :

Le groupe, composé de 7 résidentes, a pu assister à quatre spectacles de la saison 2023-2024 proposé par la Comédie de Caen :

- *Véridique Véronique* d'Émilie HORCHOLLE le mercredi 8 novembre 2023,
- *I love you two* de la Cie Circus I love You le samedi 17 novembre 2023,
- *Portrait d'une jeune femme givrée* d'Élise Vigier le 13 décembre 2023,
- *Terairofeu* de Pierre Meunier le mardi 20 février 2024.

Les objectifs de ces représentations en tant que Spectatrices étaient :

- L'accès à la culture,
- La découverte de différents univers théâtraux,
- Développer une pensée et un regard critique sur une œuvre.

Le parcours de création :

Les 7 femmes participant à ce projet ont eu l'opportunité de s'essayer à la mise en corps et à la mise en jeu au plateau, au Théâtre des Cordes, dans de vraies conditions professionnelles. Durant cinq journées, elles ont travaillé avec Léna BOKOBZA-BRUNET, comédienne principale de la pièce *Nageuse de l'extrême* écrit par Élise Vigier. Cette pièce relate le combat des « femmes qui ont en commun l'expérience du corps fragilisé, diminué, transformé et augmenté par l'endurance extrême ». Inspiré de la vie de Marion JOFFLE, nageuse de l'extrême qui nage suite à un cancer qu'elle a eu enfant. Elle a par exemple traversé la Manche en 2021.

Après des exercices d'aisance scénique et de training corporels et vocaux, le groupe a travaillé sur différents récits d'exploits extraordinaires réalisés par des femmes ainsi que sur différents extraits de pièces abordant ces sujets.

Il s'agissait d'aborder la question de **l'extrême et de la transcendance** : comment traverse-t-on ces extrêmes, comment ils nous transforment et comment nous choisissons ensuite la façon dont ils nous ont transformés ?

Pour ces sept femmes, l'idée était de raconter quelque chose de leurs vies à travers l'exploit de quelqu'une d'autre, de s'emparer d'un récit pour le faire sien. Elles ont également eu la possibilité de partager leurs propres histoires, de se raconter si elles le souhaitaient. La musique et le chant ont aussi fait partie de cet atelier, comme fil rouge et moyen d'expression supplémentaire.

La restitution :

L'envie était de rendre visibles ces récits de femmes extraordinaires, de rendre compte de leur puissance, de leur force et de leur nécessité à être entendues.

La restitution devant un public avait pour but d'inviter le tout-public, les proches et les professionnels afin de marquer un temps fort et valorisant pour les femmes et applaudir leur travail.

La restitution s'est faite le jeudi 16 novembre 2023 à 19h sur la scène du Théâtre des Cordes.

Bilan :

Le projet « Parcours-Théâtre et Création » a été bien plus qu'une simple collaboration entre le théâtre et les CHRS La Source et Janine VAN DAELE. Il a été un voyage pour les participantes, leur offrant un espace sécurisé et stimulant pour explorer, s'exprimer et grandir. À travers le prisme du théâtre, elles ont pu aborder des questions complexes liées à l'estime de soi, à la reconstruction de la confiance et à la notion de transcendance.

La restitution publique a été le point culminant de ce voyage, permettant non seulement de célébrer le travail acharné et le talent des participantes, mais aussi de rendre visible des parcours de vie souvent invisibles ou méconnus. Devant un public de 230 personnes, elles ont partagé leurs histoires, leurs défis et leurs triomphes, témoignant de leur résilience et de leur capacité à transcender les adversités.

Ce projet a également souligné la puissance du théâtre en tant qu'outil de transformation sociale et personnelle. Il a démontré comment l'art peut servir de pont entre les individus, les communautés et les institutions, créant des espaces d'émancipation, d'expression et de connexion humaine.

Pour conclure, « Parcours-Théâtre et Création » a renforcé l'importance de la collaboration intersectorielle (social et culture) et de l'engagement communautaire dans la création d'opportunités enrichissantes et valorisantes pour les femmes en situation de vulnérabilité. Il a illustré le pouvoir de l'art à inspirer, à guérir et à catalyser le changement, tout en affirmant la valeur intrinsèque de chaque individu et de chaque histoire. Ce projet restera comme un témoignage vibrant de la capacité de ces femmes à se réinventer, à se surmonter et à s'élever au-dessus des circonstances, grâce à la force de la communauté et de la créativité.

PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES : Statistiques et commentaires

Le CHRS La Source accueille sous différentes modalités.

Pour l'accueil dans le cadre du dispositif protocole violence (accueil 72 heures), non suivi immédiatement d'une entrée au CHRS, un rapport d'activité spécifique est dédié à cette mission.

I. L'ACTIVITE SUR L'ANNEE, TAUX D'OCCUPATION ET DUREE DE PRISE EN CHARGE (accueil classique et accueil dans le cadre du protocole 72 heures)

femmes sans enfant femmes avec 1 enfant femmes avec 2 enfants femmes avec 3 enfants femmes avec 4 enfants femmes avec 5 enfants femmes avec 6 enfants femmes avec 7 enfants femmes avec 8 enfants femmes avec 9 enfants	présents	accueils	départs	total femmes sans enfant total femmes avec enfants total femmes total enfants total femmes et enfants	présents	accueils	départs
	55	45	47		55	44	46
	30	25	25		57	47	46
	19	17	14		112	91	92
	6	5	5				
	0	0	0		100	83	82
	0	0	0				
	1	0	1		212	174	174
	0	0	0				
	1	0	1				
0	0	0					

capacité journées réalisées effectif moyen taux d'occupation	global	protocole violence	hors protocole violence
	38 lits	4 lits	34 lits
	13 749	1 817	11 932
	37,67	4,98	32,69
	99,13%	124,45%	96,15%

L'ACTIVITE MOIS PAR MOIS - MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION

occupation	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23
journées réalisées	1213	1041	1191	1162	1146	1100	1281	1209	1101	1121	1059	1125
effectif moyen	39,1	37,2	38,4	38,7	37,0	36,7	41,3	39,0	36,7	36,2	35,3	36,3
taux global	103,0%	97,8%	101,1%	101,9%	97,3%	96,5%	108,7%	102,6%	96,6%	95,2%	92,9%	95,5%
taux protocole	105,6%	89,3%	108,9%	118,3%	101,6%	120,0%	205,6%	117,7%	125,0%	129,8%	120,0%	147,6%
hors protocole	102,7%	98,8%	100,2%	100,0%	96,8%	93,7%	97,3%	100,9%	93,2%	91,1%	89,7%	89,4%

présents	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23
femmes sans enfants	16	10	14	15	13	12	10	14	9	13	11	12
femmes avec enfants	14	19	17	15	16	20	17	12	12	15	12	14
total femmes	30	29	31	30	29	32	27	26	21	28	23	26
enfants	25	38	26	22	24	28	26	26	20	24	20	21
total	55	67	57	52	53	60	53	52	41	52	43	47

accueils	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23
femmes sans enfants	5	3	6	7	4	2	3	5	0	4	2	3
femmes avec enfants	4	8	5	2	4	10	4	0	1	4	2	3
total femmes	9	11	11	9	8	12	7	5	1	8	4	6
enfants	8	18	6	3	5	13	8	8	2	6	3	3
total	17	29	17	12	13	25	15	13	3	14	7	9

départs	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23
femmes sans enfants	9	2	6	6	3	5	1	5	0	4	2	3
femmes avec enfants	3	7	4	3	6	7	5	1	1	5	1	3
total femmes	12	9	10	9	9	12	6	6	1	9	3	6
enfants	5	18	7	3	9	10	8	8	2	7	2	3
total	17	27	17	12	18	22	14	14	3	16	5	9

L'équipe consciente de sa mission (urgence), de la nécessité de pouvoir accueillir le plus rapidement possible, de l'attente de femmes seules ou avec enfants, sans solution d'hébergement ou dans une situation précaire, veille quotidiennement au taux d'occupation. Les professionnels se tiennent réactifs afin de pouvoir proposer un accueil dans les plus brefs délais, et qu'aucune chambre ne reste inoccupée.

92 femmes et 82 enfants ont été accueillis en 2023, parmi lesquelles **46 femmes seules** et **46 femmes accompagnées d'enfants**.

Le taux d'occupation global en 2023 s'élève à **99,13%**, réparti ainsi : **124,45%** pour le protocole violence, **96,15%** pour les places classiques CHRS.

Des évolutions au sein du CHRS viennent apporter des éclairages sur le taux d'occupation des places CHRS qui s'élève à **96,15%** :

- Le nombre de places CHRS est passé de 30 à 34 sur demande de la DDETS, suite à la l'arrêt de l'accueil de familles en extrême urgence, où une chambre leur était dédiée. Or, la chambre ne permet pas l'accueil d'une famille de 4 personnes pour un hébergement quotidien qui peut s'avérer durer dans le temps. L'équipe compose en fonction des compositions familiales et soumise aux contraintes matérielles.
- L'absence de visibilité d'une liste d'attente peut constituer un frein en termes de réactivité et d'accueils. En effet, il n'est pas toujours possible d'anticiper les départs, ce qui induit un délai, entre le mail que nous transmettons en temps réel pour informer d'une chambre qui se libère, le mail reçu du SIAO avec l'orientation de 3 ménages que nous devons contacter. Il est alors parfois difficile de joindre ces ménages, et ou leur travailleur social, et il arrive très souvent que les personnes ne soient plus en demande. Nous informons alors de nouveau que les ménages refusent, ou ne sont plus en attente d'un hébergement, et le processus se reproduit.

Pour atteindre toutefois l'effectif global, les accueils ont été mutualisés avec le CHRS Janine VAN DAELE afin d'atteindre au minimum les effectifs inhérents des deux structures, à savoir 34 + 66, soit 100 personnes.

	CHRS la Source (Hors protocole violence)	CHRS Janine VAN DAELE
Taux d'occupation global	96,15%	107,3%

Soit un taux d'occupation global en 2023 de 101,7%.

	femmes sans enfant		femmes avec enfants		total femmes	
moins de 1 semaine	16	34,78%	16	34,78%	32	34,78%
moins de 2 semaines	6	13,04%	7	15,22%	13	14,13%
moins de 3 semaines	7	15,22%	4	8,70%	11	11,96%
moins de 4 semaines	2	4,35%	1	2,17%	3	3,26%
moins de 5 semaines	1	2,17%	1	2,17%	2	2,17%
moins de 6 semaines	0	0,00%	1	2,17%	1	1,09%
moins de 7 semaines	1	2,17%	0	0,00%	1	1,09%
moins de 8 semaines	0	0,00%	1	2,17%	1	1,09%
moins de 9 semaines	1	2,17%	0	0,00%	1	1,09%
moins de 10 semaines	1	2,17%	0	0,00%	1	1,09%
moins de 11 semaines	2	4,35%	0	0,00%	2	2,17%
moins de 12 semaines	0	0,00%	1	2,17%	1	1,09%
moins de 13 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 1 jour à mois de 3 mois	37	80,43%	32	69,57%	69	75,00%
moins de 4 mois	1	2,17%	2	4,35%	3	3,26%
moins de 5 mois	1	2,17%	1	2,17%	2	2,17%
moins de 6 mois	1	2,17%	1	2,17%	2	2,17%
de 3 mois à moins de 6 mois	3	6,52%	4	8,70%	7	7,61%
moins de 7 mois	0	0,00%	1	2,17%	1	1,09%
moins de 8 mois	1	2,17%	2	4,35%	3	3,26%
moins de 9 mois	1	2,17%	1	2,17%	2	2,17%
de 6 mois à moins de 9 mois	2	4,35%	4	8,70%	6	6,52%
moins de 10 mois	1	2,17%	1	2,17%	2	2,17%
moins de 11 mois	0	0,00%	2	4,35%	2	2,17%
moins de 12 mois	2	4,35%	1	2,17%	3	3,26%
de plus de 9 mois à moins de 1 an	3	6,52%	4	8,70%	7	7,61%
moins de 15 mois	0	0,00%	1	2,17%	1	1,09%
moins de 18 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 21 mois	1	2,17%	0	0,00%	1	1,09%
moins de 24 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 1 an à moins de 2 ans	1	2,17%	1	2,17%	2	2,17%
deux ans et plus	0	0,00%	1	2,17%	1	1,09%
effectif total femmes sorties dans l'année	46	100%	46	100%	92	100%

LES DUREES MOYENNES DE SEJOURS - FEMMES SORTIES DANS L'ANNEE

cumul journées réalisées des personnes sorties dans l'année	15 258
femmes sans enfants	67,28
femmes avec enfants	95,87
enfants	94,60
total femmes et enfants	87,69

Durée de prise en charge

2023 : Femmes seules : 67 jours

2022 : Femmes seules : 44 jours

2021 : Femmes seules : 33 jours

2023 : Femmes avec enfants : 96 jours

2022 : Femmes avec enfants : 73.5 jours

2021 : Femmes avec enfants : 52 jours

Nous constatons que la durée moyenne de prise en charge a augmenté en comparaison de l'année 2022.

A partir de nos observations, plusieurs paramètres viennent expliquer cette évolution :

- L'accueil de femmes et familles en très grande difficulté, qui pour la plupart cumulent des problématiques (Endettement, parentalité, isolement, désocialisation, vulnérabilité,

santé, problématiques d'addiction, psychologiques...) qui viennent freiner ou empêcher la réinsertion sociale, professionnelle et l'insertion par le logement ;

- Le manque de petits logements disponibles pour les femmes seules ;
- Des problématiques de santé qui ralentissent les parcours d'Insertion et viennent compromettre les orientations vers le logement autonome ;
- Des délais de traitement toujours longs de situations administratives, notamment la délivrance de récépissé, titres de séjour... ;
- L'accueil de femmes âgées de moins de 25 ans sans ressource, isolées pour lesquelles des solutions de sortie sont limitées ;
- Une augmentation d'accueils de personnes vieillissantes en perte d'autonomie ;
- L'absence de structures permettant l'accueil de familles (type pension de familles accueillant des enfants) ;
- Un public victime de violence, qui se maintient au sein de l'hébergement collectif par sécurité ;
- Des personnes très vulnérables qui nécessitent un travail d'accompagnement de proximité et du temps ;
- Des problématiques de protection de l'enfance ;
- Des délais longs d'accès à des établissements spécifiques, tels que Maisons relais.

Pour les femmes seules :

- **80.4 %** ont une durée de séjour **inférieure à 3 mois**,
- **86.9 %** ont une durée de séjour **inférieure à 6 mois**.

Parmi les séjours longs, nous accueillons pour exemple, 2 femmes seules dont l'accueil à fin 2023 excède 18 mois, sortantes des LAM, confrontées à de lourdes problématiques médicales et une perte d'autonomie ; une femme seule bénéficiant d'une mesure de protection, en attente d'intégrer une maison relais, accueillie depuis plus de 5 mois ; une femme seule prise en charge dans le cadre du dispositif PSP, accueillie depuis plus de 8 mois, en attente de régularisation ; deux jeunes femmes, âgées de moins de 25 ans, sans ressource. ...

Pour les femmes avec enfants :

- **75 %** ont une durée de séjour **inférieure à 3 mois**,
- **82.6 %** ont une durée de séjour **inférieure à 6 mois**.

Hypothèses de compréhension de l'augmentation de la durée de séjour globale :

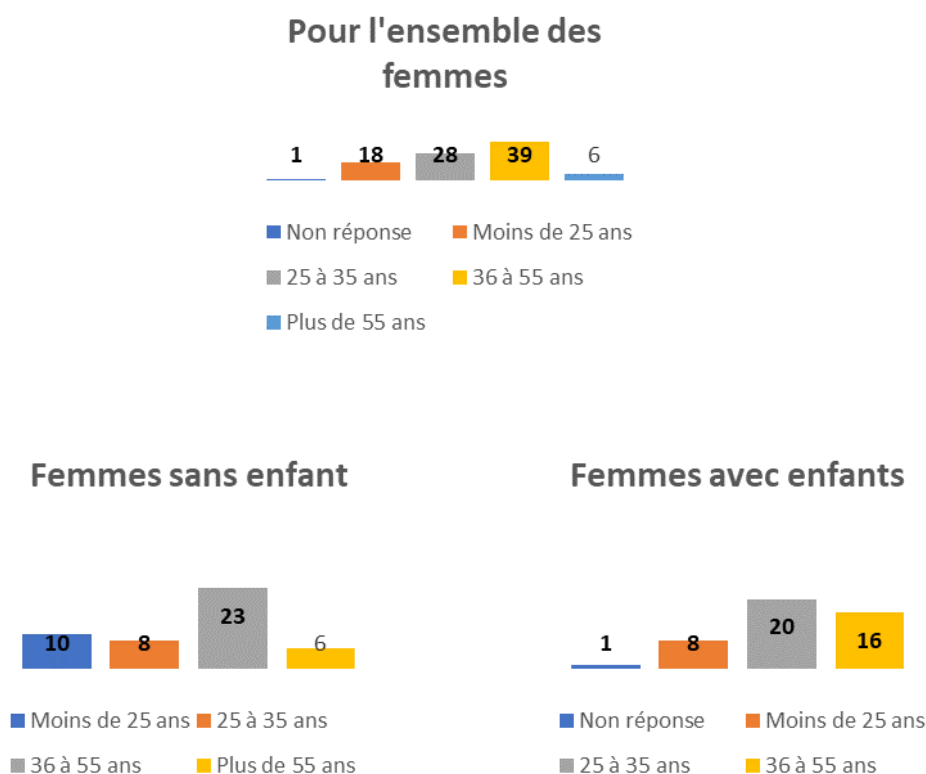
Parmi les séjours longs, 4 familles présentent des problématiques liées à la parentalité, auxquelles s'ajoutent pour 2 de ces familles, des problématiques d'addiction, qui viennent empêcher le relogement. Pour 1 famille, accueillie en urgence dans le cadre du PV 72h, les violences subies ont nécessité tout un travail de soutien à la parentalité, de sécurisation, de

reprise de confiance en soi, de soutien psychologique et d’articulation avec les acteurs de la protection de l’enfance et mandataire judiciaire. La durée de séjour s’élève à plus de 12 Mois.

Nous notons par ailleurs que la mise en place de la commission COLA a permis à un plus grand nombre de personnes d’accéder à des logements autonomes, plus rapidement.

II. AGE – TYPE DE MENAGE – NATIONALITE

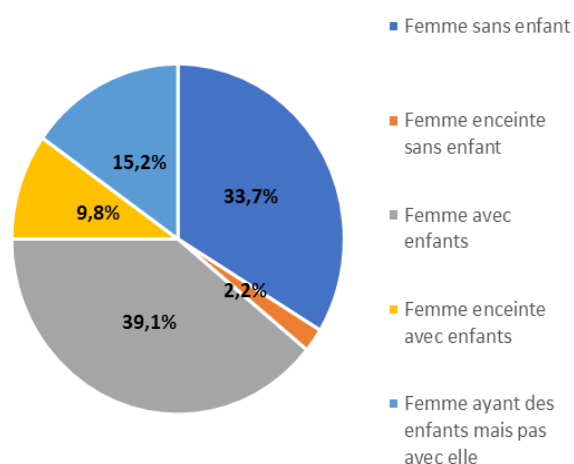
1. Age



- **19.6 %** des femmes ont **moins de 25 ans** (23.7 % en 2022) et sont pour 10.9 % des femmes isolées et 8.7 % des femmes avec enfants.
- **63 %** des femmes ont **entre 25 et 45 ans** (55.6 % en 2022) et sont pour 25 % des femmes isolées et 38 % des personnes accompagnées d’enfants.
- **13 %** des femmes ont **entre 46 et 60 ans** (17.8 % en 2022) et sont pour 12 % des personnes isolées et 1 % des femmes avec enfants.
- **3.3 %** des femmes ont **plus de 61 ans** (3 % en 2022).

L’âge moyen des femmes accueillies est de **35.5 ans**.

2. Type de ménage



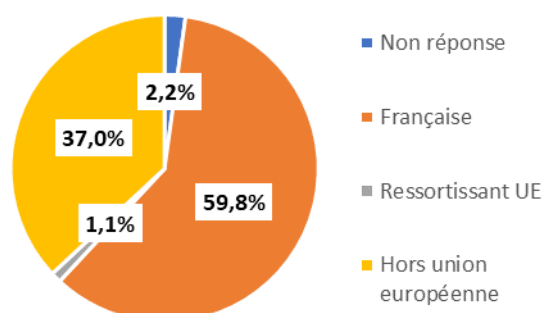
Ce tableau fait apparaître plus de subtilités que la seule déclinaison femme seule, femme avec enfants et illustre la spécificité de chaque accueil et de chaque accompagnement.

Nous notons que **12%** des femmes attendent un enfant ;

15.2 % des mères sont accueillies sans leurs enfants :

- enfants majeurs autonomes
- enfants placés
- droits d'hébergement suspendus lors de l'accueil du fait de l'absence ou des conditions précaires d'hébergement.

3. Nationalité / Statut

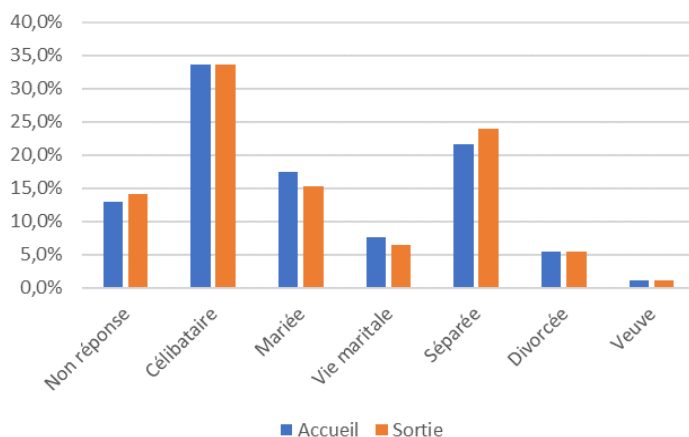


- **59,8 %** des femmes sont de nationalité française,

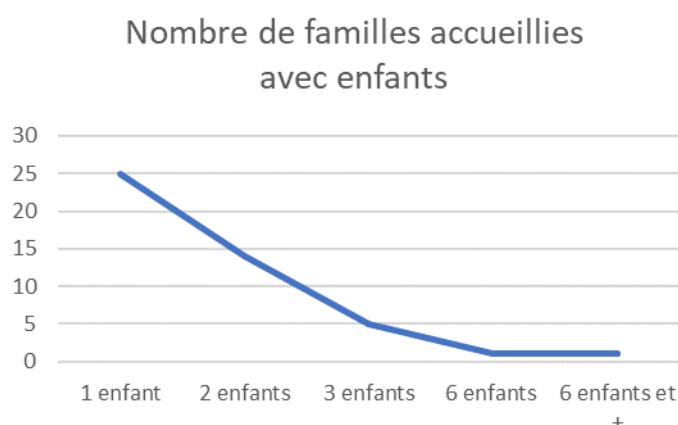
- **37 %** ne sont pas ressortissantes de la communauté européenne.

III. SITUATION MATRIMONIALE ET ACCUEIL DES ENFANTS

1. Situation matrimoniale



2. Accueil des enfants



83 enfants ont été accueillis en 2023 (80 en 2022).

Les femmes sont principalement accompagnées d'un, ou deux enfants, pour autant, le CHRS a accueilli des très grandes compositions familiales.

Il est important de continuer d'adapter nos accueils et de veiller autant que possible aux espaces en fonction de l'âge des enfants.

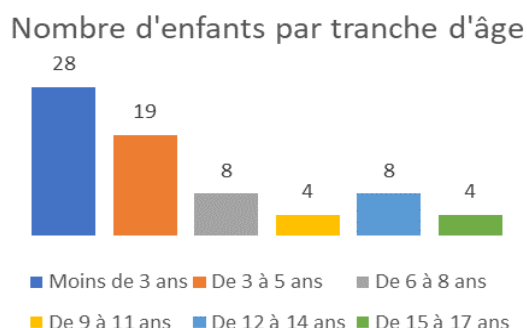
Comme les années précédentes, nous accueillons principalement des enfants en bas âge :

- **66.1 %** ont moins de 5 ans, **dont 39.4 % ont moins de 3 ans**,
- 5 femmes étaient **enceintes** et 4 ont accouché pendant leur séjour.

La modularité des locaux permet de répondre à l'évolution de la composition familiale des femmes accueillies, et de préserver en outre, l'intimité de chacun en offrant des chambres individuelles aux adolescents accueillis avec leur mère.

Ces indicateurs illustrent par ailleurs le travail de soutien à la parentalité qui devient central au CHRS. Les professionnels sont présents au quotidien pour accompagner les femmes tout au long de leur grossesse, lors des premiers jours de l'enfant... ; Ils soutiennent les mères auprès

de leurs jeunes enfants, répondent à leur préoccupation, ...et interviennent par ailleurs auprès des plus grands pour l'aide aux devoirs.



Ce schéma illustre l'accueil d'enfants de tout âge. En effet, chaque tranche d'âge, enfants âgés de moins de 3 ans à enfants âgés de plus de 18 ans, est représentée. Les besoins diffèrent selon l'âge des enfants, et nécessitent de constamment devoir s'adapter afin d'y répondre au mieux.

3. Soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité, qui est un des axes du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, fait partie du quotidien de l'équipe.

83 enfants ont été accueillis en 2023. Nous avons comme évoqué précédemment constaté par ailleurs l'augmentation de situations familiales qui présentent des problématiques entourant la fonction parentale et le besoin croissant en matière de soutien à la parentalité.

Les axes qui ont été favorisés sont :

- **L'observation et la prévention**

La présence quotidienne de l'équipe et l'hébergement collectif constituent un outil riche en termes d'observation et de prévention.

Au regard des motifs qui ont conduits à l'arrivée au sein du CHRS, dans un contexte parfois de violence conjugale, familiale, de la perte des repères pour les enfants, de l'épuisement physique et psychologique des mères, les professionnels sont attentifs à apporter un « relais » lorsque cela est nécessaire dans les actes de la vie quotidienne (le coucher, les repas, ...).

L'équipe veille à la sécurité des enfants en rappelant aux mères d'être présentes pour assurer la sécurité de leurs enfants et en tentant de les remobiliser lorsque cela nous semble nécessaire.

Des sensibilisations autour du rythme de vie, l'utilisation des écrans, l'équilibre alimentaire sont réalisées de façon régulière.

Nous constatons que beaucoup de mères ne proposent pas d'activités, de sorties, et veillons à leur rappeler très régulièrement l'importance de ces temps d'activité et à les accompagner dans ce sens.

(cf les actions socio-éducatives proposées).

- **La scolarité**

Les éducateurs veillent particulièrement à la scolarité des enfants. Ils accompagnent les mères dans les démarches d'inscription lorsque leurs enfants ne sont pas scolarisés ou doivent changer d'établissement. Ils accompagnent et soutiennent les mères lors de rendez-vous scolaires quand cela semble nécessaire : pour les aider dans la compréhension des échanges lorsqu'elles ne maîtrisent pas suffisamment la langue française, pour les soutenir dans leur fonction parentale, pour faire tiers...

Nos liens sont très étroits avec les établissements scolaires du quartier.

L'équipe est soucieuse également à proposer le confort matériel nécessaire quant à la réalisation des devoirs (bureaux dans les chambres, lieu calme mis à la disposition, ...) et propose du soutien aux devoirs.

Par ailleurs, les professionnels sont amenés à rappeler aux mères l'obligation scolaire lorsqu'elles ne se mobilisent pas pour accompagner leurs enfants à l'école, ou de façon discontinue. Parfois, ils sont amenés à réveiller la mère, à l'aider dans le rythme des couchers-levers, pour elle et l'enfant. Ils tentent de sensibiliser en rappelant la fonction socialisante de l'école, l'importance du rythme, des repères et de la régularité, pour le bon développement de l'enfant.

- **Les modes de garde**

Les mères isolées sont confrontées à des difficultés d'insertion professionnelle ou peuvent être démunies pour réaliser des démarches administratives, judiciaires, médicales, qui nécessitent qu'elles soient seules. Beaucoup ne disposent pas de solutions alternatives (réseau amical, familial). L'équipe tente autant que possible de les accompagner dans la recherche de solutions de garde, et s'appuie sur les ressources du territoire, bien que celles-ci ne soient pas suffisantes (les horaires de travail décalés par exemple, ...). Un accompagnement physique est proposé si nécessaire.

- **La PMI**

L'équipe oriente et accompagne si besoin les mères et leurs enfants à la PMI, afin qu'elles puissent bénéficier d'un soutien et d'un suivi médical pour leurs enfants, et que les femmes enceintes puissent être aidées dans les démarches et à la préparation de l'arrivée de l'enfant.

Les puéricultrices du secteur, les sages-femmes, se déplacent facilement et ponctuellement au CHRS La Source si besoin.

- **La prise en compte de la place des adolescents**

Etre adolescent est un moment particulier dans la vie et dans un foyer d'accueil d'urgence. Cela peut entraîner des conflits avec les parents, parfois des échecs scolaires, repli sur soi, incompréhension et colère face à la situation. Il s'agit alors pour l'équipe de rester vigilant quant à la place et à la parole de l'adolescent et d'accompagner la mère et son enfant vers des

structures adaptées (Maison des adolescents, La Guidance) si besoin. Lorsque l'équipe, en accord avec la mère, le pense pertinent, un référent peut être nommé pour l'adolescent, lui offrant ainsi un espace de parole qui lui est propre.

- **La cellule départementale de recueil de traitement et d'évaluation**

Lorsque nous sommes inquiets pour la sécurité physique et affective d'un enfant, nous sommes amenés à rédiger des recueils d'informations préoccupantes à destination de la Cellule Départementale de recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), des signalements si nous estimons que l'enfant est en danger, ou des notes d'informations aux partenaires de la protection de l'enfance.

Ces difficultés repérées sont prioritairement parlées avec la famille et font l'objet de nombreux échanges. Nous informons des dispositifs et lieux existants en matière de soutien à la parentalité, et recherchons l'adhésion de la mère.

En 2023, **nous avons transmis des informations préoccupantes pour 7 familles soit 10 enfants**, au travers de notes d'information, de recueils d'informations préoccupantes, et de 2 signalements auprès du procureur. Ces démarches initiées par des préoccupations quant à la sécurité physique, affective et psychologique des enfants, ont conduit à la mise en place d'enquêtes sociales, de mesures éducatives, de transmissions à des CRIP d'autres départements.

Au regard de l'évolution du public, l'équipe est de plus en plus confrontée aux questions relatives à la protection de l'enfance.

- **Les loisirs**

Afin que les enfants participent à des activités de leur âge, l'équipe travaille avec les mères à l'inscription des enfants en centre aéré et / ou en centre de loisirs pour les mercredis et vacances scolaires. Des demandes d'aide financière sont régulièrement adressées aux services compétents (Direction de l'Enfance et de la Famille, action sociale de la Mairie, associations caritatives).

L'importance des interactions mère / enfant, des temps d'éveil, de la motricité, des sorties extérieures, du jeu, sont parlées avec les mères. L'équipe s'emploie à communiquer sur les lieux accessibles alentours, les parcs, les bibliothèques. Nous tentons de rester en veille sur les événements culturels, de loisirs proposés tout au long de l'année, afin d'insuffler des envies aux mères. Nous informons sur les lieux dédiés, tels que le Café des parents et des enfants, Ricochet...

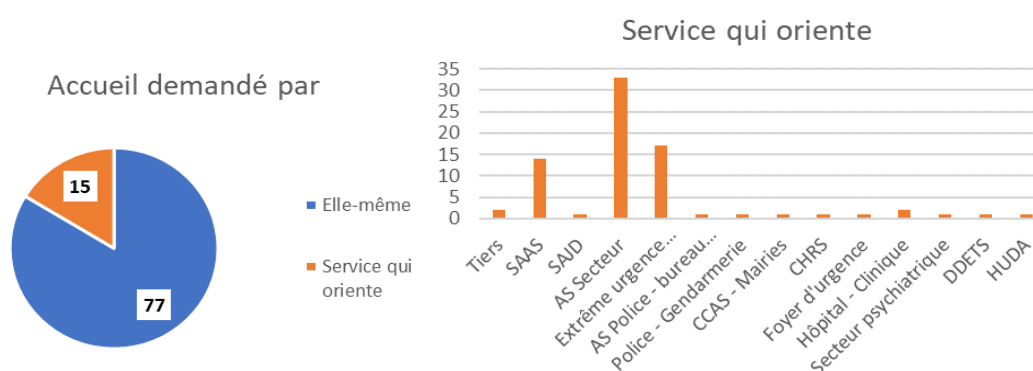
Nous mettons à disposition des femmes et de leurs enfants des tickets de piscine gratuits et des tickets de cinéma gratuits (1 fois par mois) et à moindre coût si les familles souhaitent y aller plus souvent.

Il est parfois difficile de susciter l'intérêt pour les mères de cette nécessité pour leur enfant. Il faut noter que ces femmes arrivent très fatiguées, déboussolées, très accaparées par la situation qu'elles vivent « ici et maintenant ».

Certaines rencontrent des difficultés dans leur fonction parentale : l'accumulation des rôles sociaux des parents uniques crée une tension physique et psychologique qui peut se répercuter sur l'enfant ; parent empêché du fait de la situation du moment ; un manque « d'outillage », des carences qui impactent la relation avec l'enfant...

Donc ce temps de jeu, de loisir, de bien-être peut leur apparaître comme une non priorité. Nous tâchons toutefois de les sensibiliser et de les accompagner sur l'importance que revêt ces temps de socialisation, d'épanouissement, nécessaires au bon développement de l'enfant, à sa santé physique et psychique.

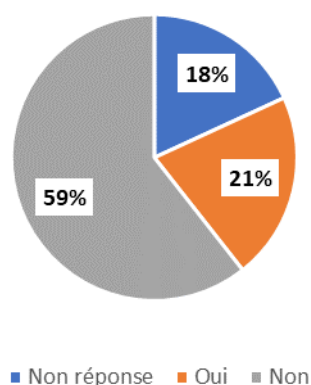
IV. ORIGINE DE LA DEMANDE D'ACCUEIL



Les services qui orientent sont sensiblement les mêmes que l'an passé avec principalement des orientations par les travailleurs sociaux de secteur (35.9 %), le SAAS (15.2 %), le SAJD, et les acteurs de l'extrême urgence.

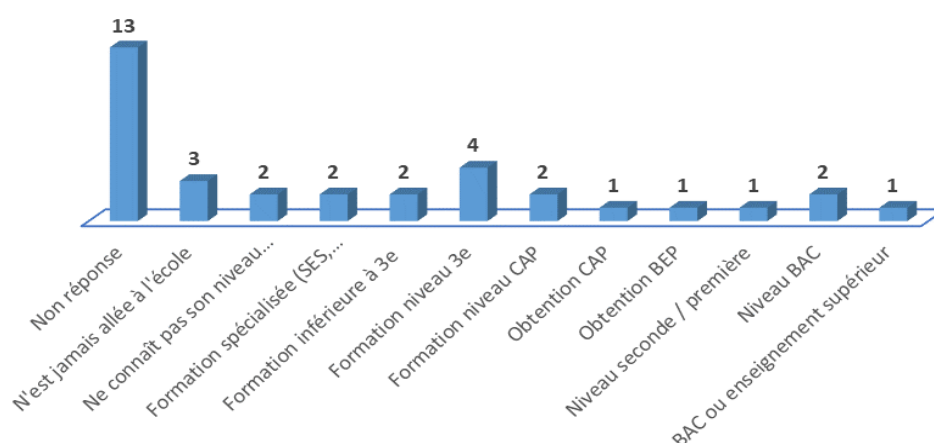
V. MOBILITE – EMPLOI – RESSOURCES

1. Permis de conduire



59 % des personnes accueillies n'ont pas leur permis de conduire, ce qui constitue un frein dans l'accès à l'emploi. De plus, parmi les personnes qui ont leur permis de conduire, seules **14.7 %** possèdent un véhicule.

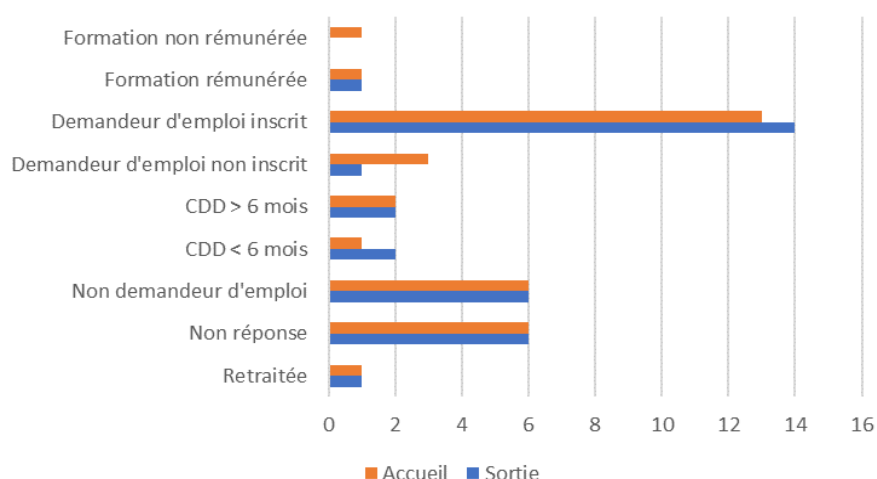
2. Niveau scolaire (hors protocole violence)



Nous constatons une qualification des personnes accueillies :

- Formation générale niveau 3^e **5.9 %**
- Niveau CAP / BEP **5.9 %**
- Obtention CAP / BEP **5.9 %**
- Niveau seconde ou première **2.9 %**
- BAC, BTS ou diplôme supérieur **2.9 %**

3. Situation professionnelle



Type d'emplois occupés : agent d'entretien, restauration, vente.

L'accès à la formation, l'insertion par l'emploi, constituent des axes majeurs dans notre accompagnement. Retrouver une activité professionnelle aide à la reconstruction de soi, à la revalorisation, favorise l'insertion sociale et l'accès au logement.

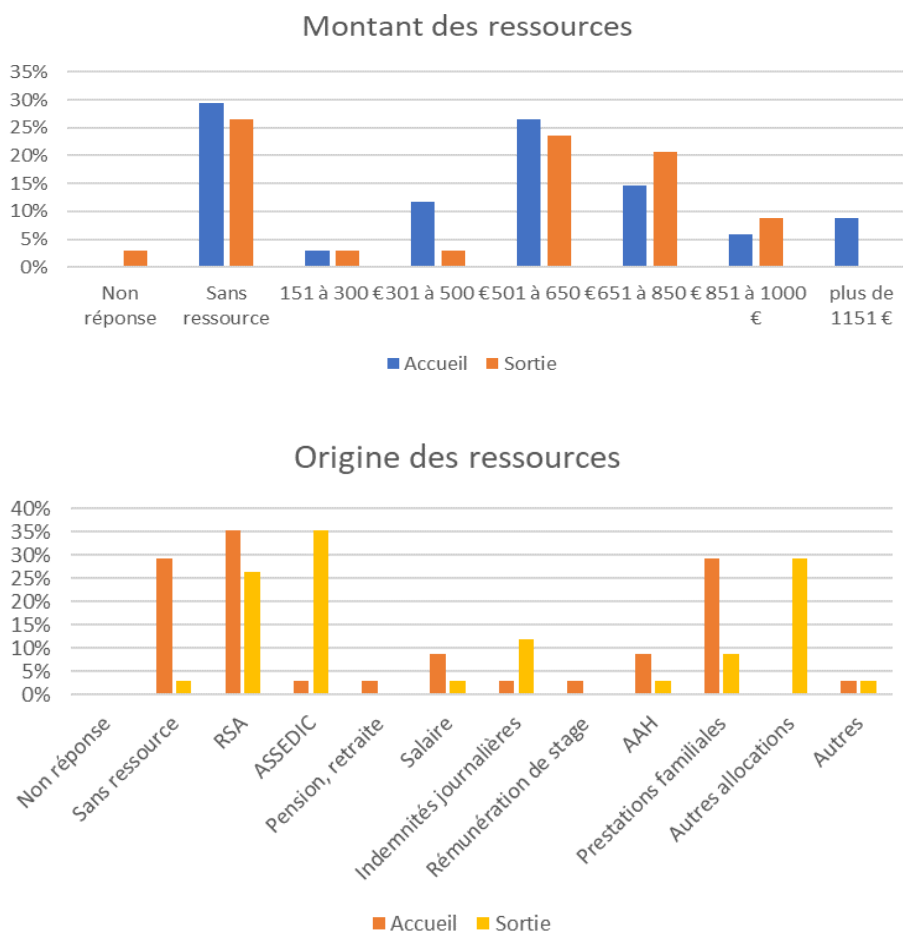
Nous adaptons les règles de vie collective afin qu'il n'y ait pas de freins à l'insertion : horaires des repas, possibilité de préparation de repas à emporter... L'équipe peut par ailleurs venir en soutien si nécessaire, pour aider la femme à reprendre un rythme de vie, à anticiper les temps de trajets...

Nous notons que les mères célibataires sont toujours freinées dans leur insertion professionnelle car il leur est difficile de concilier travail et leurs obligations parentales. Les emplois recherchés exigent souvent des horaires inadaptés à leur situation.

Pour d'autres femmes, le cumul de problématiques ne leur permet pas de travailler un projet de formation ou de recherche d'emploi. Soit elles sont trop éloignées du monde du travail, soit elles doivent dans entamer ou poursuivre des démarches de soin, soit leur situation administrative ne leur permet pas d'y accéder.

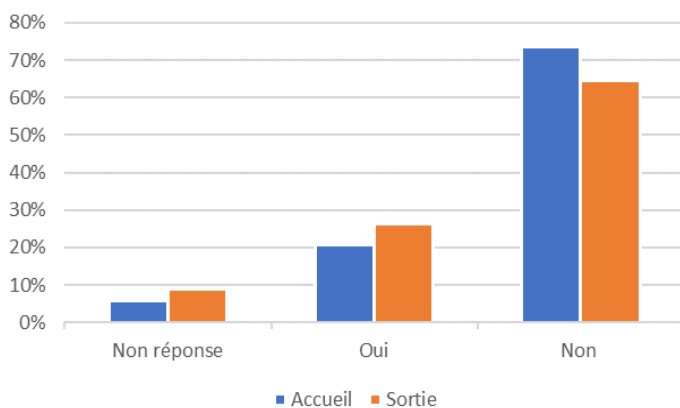
Les ateliers mis en place au sein des CHRS de Caen ont cette vocation aussi de répondre à ces difficultés observées, d'accompagner les personnes accueillies à pouvoir se reconstruire et repenser un projet professionnel, à leur offrir un sentiment d'utilité sociale, à gagner en autonomie en vue d'une meilleure insertion et intégration pour d'autres.

4. Les ressources



L'accès aux droits est une des priorités de l'équipe éducative pour retrouver autonomie et dignité. Les droits perdus faute de déclaration sont ré-ouverts, les droits bloqués pour changement de situation matrimoniale sont ré-enclenchés.

5. Les dettes

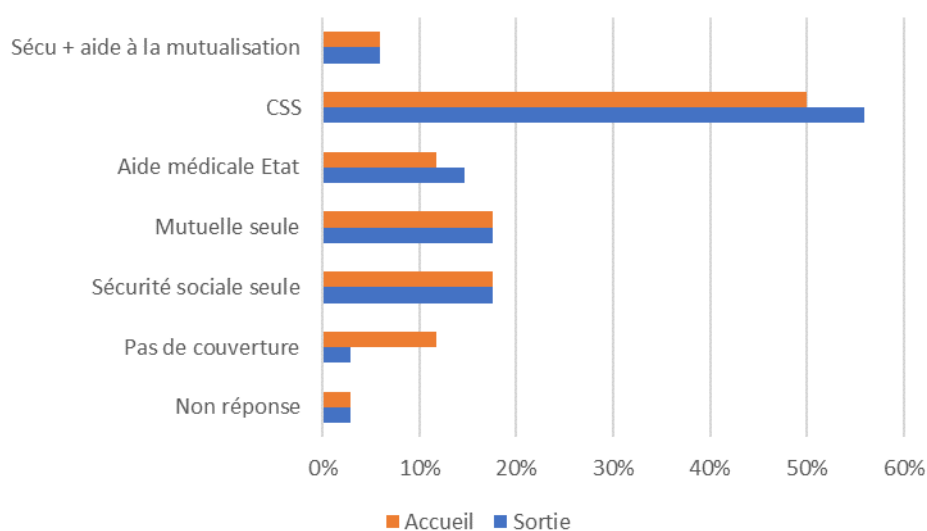


A leur arrivée, **21 %** des femmes sont en situation d'endettement, principalement liées au logement. Un accompagnement autour de la gestion budgétaire est nécessaire pour permettre d'accéder au logement autonome et sécuriser le parcours.

Origine des dettes : logement, EDF, eau, école, participation hébergement, amendes.

Les résidentes disent difficilement qu'elles ont des dettes et l'équipe peut les découvrir au fil de l'accompagnement. Par ailleurs, en situation d'endettement, les femmes ne nous laissent pas toujours accès aux raisons de cet endettement. Le travail pour leurs résorptions est complexe à aborder car il touche l'intime. Le travail consiste alors à faire comprendre à la résidente que des accompagnements sont possibles, que l'endettement n'est ni une fin en soi, ni un mode de vie, que cet endettement posera un problème pour l'intégration dans un logement autonome futur et qu'il est préférable de traiter cette difficulté maintenant. Ce travail est indispensable mais reste difficile. Nous travaillons le soutien à la gestion budgétaire en évoquant les mesures existantes, telles que la possibilité de constituer un dossier de surendettement, la mise en place d'aides à la gestion telles que les MASP...

VI. COUVERTURE SOCIALE



Quand une femme arrive sur la structure, une des premières démarches de l'équipe éducative est de vérifier la couverture sociale de la femme et / ou de la famille.

Nous constatons qu'un recours au corps médical pour la femme et / ou l'enfant est souvent réalisé dans les premiers jours d'accueil.

Nos principales observations sont les suivantes :

- **5.9 %** des femmes accueillies ont un mauvais état de santé général.
- **8.8 %** des femmes accueillies rencontrent un problème physiologique particulier (neurologie, gynécologie, dermatologie, cancérologie, cardiologie, néphrologie, neurologie, ophtalmologie, phlébologie, pneumologie, rhumatologie).
- **11.8 %** des femmes présentent des problèmes dentaires. L'accès aux soins dentaires reste difficile.

- **29.4 %** des femmes présentent des troubles psychologiques et / ou psychiatriques. Certaines bénéficient d'un suivi lors de leur arrivée, pour beaucoup, le travail autour du soin reste compliqué car elles refusent le soin et au-delà, sont dans le déni. Les délais de rendez-vous dans les CMP sont plus longs en 2023.
- L'équipe a sollicité en 2023 l'EMPP afin de bénéficier du soutien et de l'évaluation autour des problématiques psychologiques.
- Des infirmières libérales viennent sur la structure pour apporter les soins nécessaires.

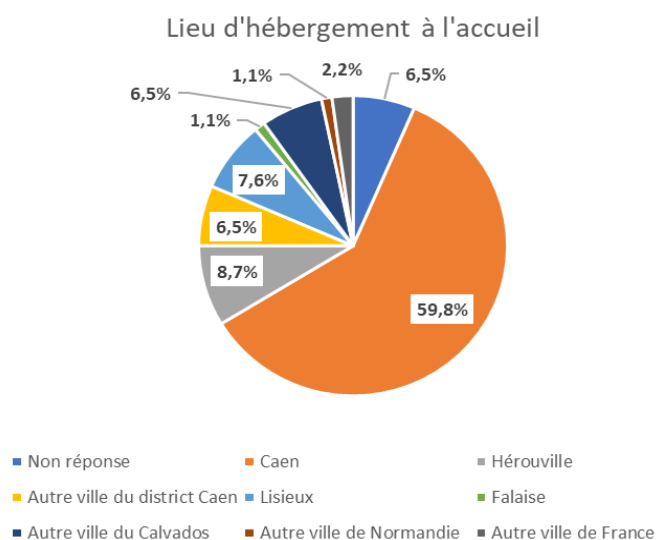
Le support d'un accueil en collectif permet à l'équipe éducative de travailler l'hygiène de vie dans sa globalité (repas, sommeil, conduites addictives, rythmes de vie, estime de soi, ...). Garant de cette qualité de vie au sein de la structure, l'équipe tente de veiller à l'équilibre alimentaire des repas, au respect du sommeil de chacun, à l'hygiène vestimentaire et corporelle, ...

Certaines femmes ont perdu l'ensemble de ces repères qui touchent principalement à l'estime de soi. Il s'agit alors de « re » donner envie à travers la préparation d'un repas, une prise de rendez-vous chez le coiffeur, l'instauration d'un respect et d'une reconnaissance réciproque par un simple « bonjour » le matin et une « bonne nuit » le soir. Ces premiers indicateurs de bien-être sont des supports à la relation et à l'accompagnement éducatif.

Pour les enfants accueillis, la séparation avec le père, les copains, l'école, les repères du quotidien peuvent entraîner des troubles plus particulièrement si cette séparation a lieu dans un moment de crise. C'est pourquoi l'équipe reste très vigilante quant au suivi en PMI pour les enfants de moins de 3 ans et pour les plus âgés des orientations vers des lieux spécialisés si nécessaires : Guidance, Maison des adolescents, le pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent de l'EPSM qui propose depuis 2011 un accueil sans rendez-vous pour les enfants de la naissance à 6 ans. Cet accueil est systématiquement présenté aux mères si besoin.

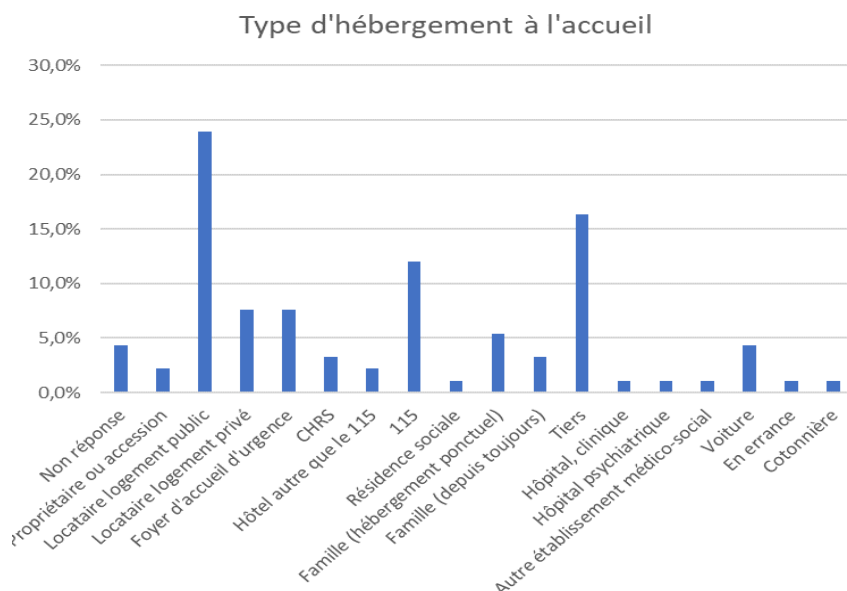
VII. LIEU ET TYPE D'HEBERGEMENT

■ Lieu et type d'hébergement à l'accueil



Comme chaque année, nous accueillons principalement des femmes de Caen et / ou de l'agglomération caennaise.

Autres villes du Calvados : Bretteville sur Odon, Gavrus, Louvigny, Mézidon, Saint Contest, Trouville.



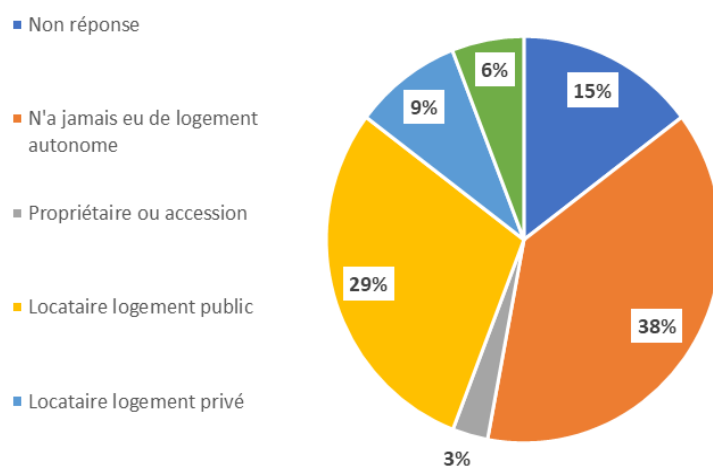
Avant d'être accueillies au CHRS « La Source », les femmes étaient :

- Pour 33,7 % avec un statut de propriétaire et / ou de locataire (privé / public) juste avant leur accueil (27,4 % en 2022).

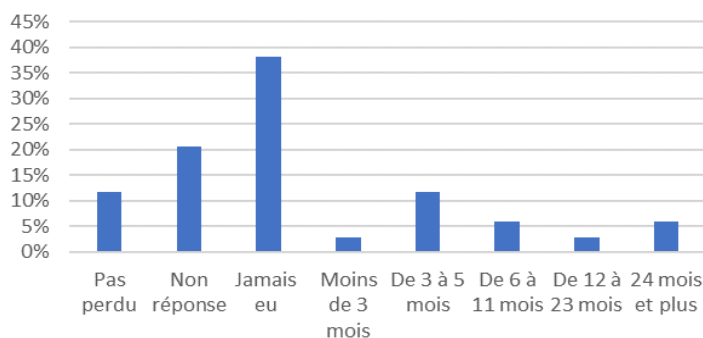
- Pour **47.9 %** hébergées de façon précaire et / ou temporaire (foyer d'urgence, hôtel au mois, hébergées gratuitement, dans la famille, ...) (47.4 % en 2022).
- Pour **12 %** hébergées par le 115 (11.9 % en 2022).

Dans **49 %** des situations, le parcours d'urgence a commencé avant l'arrivée au CHRS La Source, ce qui a accentué la vulnérabilité des personnes. Afin d'éviter l'errance et la marginalisation, nous sommes conscients qu'il est fondamental que les personnes puissent sortir très vite du circuit de l'extrême urgence.

Dernier statut de résidence stable



Perte de ce statut depuis



- **38 %** des femmes ont connu un statut de locataire (privé / public) et ont perdu ce statut depuis moins de 3 mois.

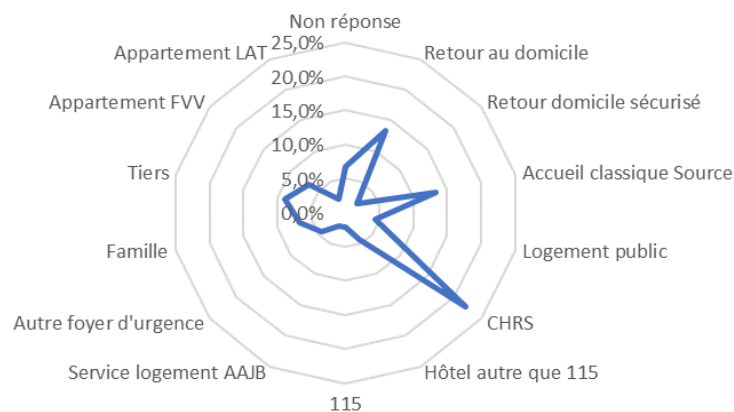
Les raisons majoritaires qui motivent une demande d'hébergement dans notre structure et entraînent un départ du domicile sont :

- les violences conjugales et / ou familiales,
- la séparation de couple,
- l'absence d'hébergement liée au statut,

- le besoin de soutien à la parentalité,
 - les expulsions locatives.
- Nous notons que **38 % des femmes accueillies n'ont jamais eu de logement autonome** avant leur accueil.

■ Type d'hébergement à la sortie

↳ Femmes avec enfants



→ Accès à un logement public :

2 accès (7 en 2022)

→ Sorties vers un CHRS :

10 orientations (4 en 2022)

→ Sorties vers un appartement ALT :

1 sortie (2 en 2022)

→ Sorties précaires :

12 familles (17 en 2022) dont 3 dans la famille, 4 hébergées par un tiers, 2 dans un foyer d'urgence, 1 au 115, 2 à l'hôtel autre que le 115.

Il s'agit principalement des familles accueillies dans le cadre du protocole violence.

→ Retour au domicile :

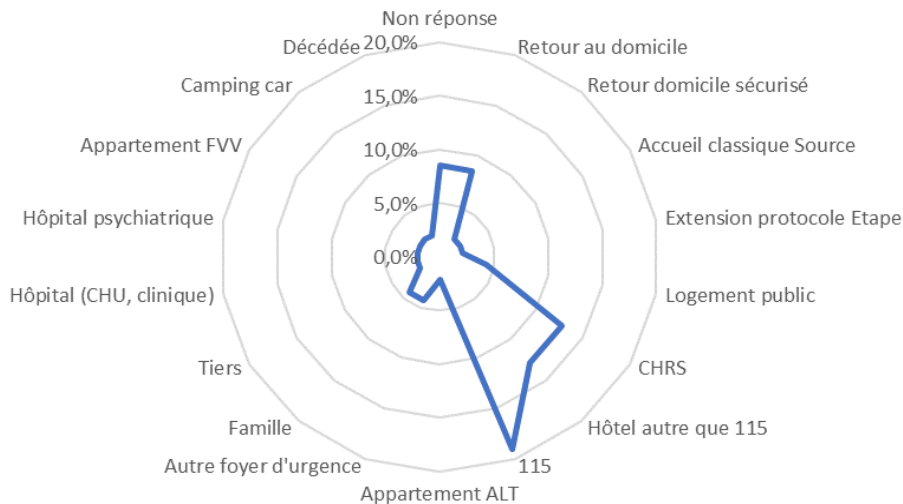
6 familles (4 en 2022)

→ Retour au domicile sécurisé :

1 famille (3 en 2022)

Nous notons une augmentation significative des sorties des femmes avec enfants vers un CHRS, qui confirme l'évolution du public caractérisé par l'accueil de familles en très grande difficulté.

↳ Femmes sans enfant



→ Accès à un logement public :

2 accès à un logement public (0 en 2022)

→ Accès à un logement privé :

0 accès dans le privé (0 en 2022)

→ Sorties vers un appartement ALT :

2 (1 en 2022)

→ Sorties vers un CHRS :

6 orientations (8 en 2022)

→ Sorties précaires :

21 personnes (38 en 2022) dont 1 hébergée chez un tiers, 2 hébergées dans la famille, 2 dans un foyer d'urgence, 6 dans un hôtel autre que le 115, 1 dans un camping-car et 9 sorties vers le 115. Ces sorties concernent principalement les femmes accueillies dans le cadre du dispositif de prévention de lutte contre les violences. La baisse par rapport à 2023, est proportionnelle à la diminution des accueils sur le dispositif, présenté dans le Rapport d'activité dédié.

→ Retour au domicile :

5 (4 en 2022).

1. Le partenariat

Le CHRS d'urgence la Source est intégré dans un dispositif général diversifié et complémentaire.

• Santé / Accès aux soins

- La PMI
- L'EPSM, l'EMPP et le CHU
- Les LHSS, les LAM
- L'équipe mobile LHSS
- Le CLSM
- La PASS
- La CPAM, la cellule DETRES
- Les services spécialisés (CAARUD, CSAPA, Maison des addictions, ...)
- Les CMP
- Le centre de planification
- Les médecins généralistes
- Le Planning familial
- Les spécialistes
- La guidance

• Hébergement / Logement

- Les bailleurs publics et privés
- La DDETS
- Le SIAO
- Le FSL
- Le SYPLO
- Les CHRS
- Le service logement de l'AAJB
- Le service logement de Revivre
- Le service logement du CCAS
- Le service logement Itinéraires
- Les FJT
- La maison de l'Habitat
- Les maisons relais
- Les CADA
- Les HUDA
- Les CPH
- Les pensions de famille
- Les résidences sociales
- Les foyers d'urgence / d'Extrême urgence

- **Emploi – Formation**

- Pôle Emploi
- Les chantiers d'Insertion
- Le PLIE
- FAIR
- Territoire partagé
- Les missions locales
- Les organismes de formation
- La mission locale

- **Social**

- La DDETS
- Le 115
- Le SIAO
- Trait d'Union
- Le CCAS
- USDA/CMS
- Le SAAS
- Le SAJD
- Le SAO
- La Boussole
- La CAF
- Les associations caritatives
- Les foyers d'urgence
- La Chiffo
- ASTI
- OFII
- FTDA

- **Loisirs/Culture/Sport**

- Structures de loisirs de proximité (MJC Guérinière, ...)
- La maison du vélo
- Cap'Sport
- La Voix des femmes
- Tiers lieux
- La Comédie de Caen
- La Bar'acc
- L'Artotech
- Le collectif Haut les mots
- L'association Lire et Faire Lire

- **Violence**

- Le CIDFF
- Le SAAS
- La justice
- La gendarmerie, l'hôtel de police
- AC'SE
- ACJM
- La Maison de confiance et de protection des familles de la Gendarmerie
- Assistante sociale de l'hôtel de police.
- La DRDFE

- **Autres institutionnels**

- La FAS
- L'IRTS

Le CHRS La Source participe aux réunions concernant la lutte contre les violences faites aux femmes organisées par la DDFE.

Le CHRS La Source est pleinement inscrit dans le dispositif de la veille sociale et participe régulièrement à ses différentes commissions.

Le CHRS La Source est intégré au dispositif SIAO et à ses différentes commissions.

2. Formations collectives

- « Violences conjugales et enfance : identifier, nommer, communiquer et intervenir » organisée par la FAS (15 mai, 16 mai, 01 juin, 02 juin, 23 juin 2023) (*1 personne*)
- « Self rescue et résilience des personnes victimes de traite des êtres humains » organisée par AC SE (01 et 02 juin 2023) (*2 personnes*)

ANNEXES

FICHE ACTION 1

INTITULE DE L'ACTION	Développer les réponses d'hébergement pour les femmes victimes de violence
Service ou établissement	CHRS LA SOURCE
Pilote de l'action	Virginie CAUGY, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	DDETS, Délégue Départementale aux Droits des Femmes et à l'Égalité, bailleurs publics, Municipalité, SAAS, SIAO
Objectifs de l'action	Mise à l'abri des femmes victimes de violences après l'accueil Protocole Violence 72h via des places d'hébergement d'urgence sécurisées et via des logements ALT
Professionnels concernés	L'équipe socio-éducative CHRS LA SOURCE / SAAS / Foyer l'Etape
Moyens mobilisés	L'équipe socio-éducative CHRS LA SOURCE / SAAS / Foyer l'Etape / Equipe encadrement / SIAO
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Réunion coordination, Réunion d'équipe, Réunion trimestrielle, rapport d'activité
Résultats attendus	Développer les réponses d'hébergements sécurisés à l'issue d'un accueil Protocole Violence 72h

Face à l'augmentation du nombre d'accueils dans le cadre du PV, de l'augmentation de la durée de séjour liée à la saturation du dispositif hôtelier, des places d'hébergement manquent pour ce public. L'attribution de places CHU FVV offrent une réponse complémentaire aux nuitées hôtelières. L'équipe se saisit de l'ensemble des dispositifs existants pour ce public (Caen et Lisieux) pour orienter et accueillir au plus près des besoins. Un travail commun au sein de l'association est en cours.

FICHE ACTION 2

INTITULE DE L’ACTION	Mener une réflexion autour du Protocole violence 72h
Service ou établissement	CHRS LA SOURCE
Pilote de l’action	Virginie CAUGY, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	SAAS, Foyer l’Etape, Accueil de Jour Violences, Dispositifs d’autres départements, commission VIF
Objectifs de l’action	Faire une évaluation de l’offre par rapport à la demande (le nombre de places dédiées est-il suffisant ?) S’interroger sur les besoins en lien à l’évolution du public et à la prise en compte des enfants comme enfants victimes
Professionnels concernés	L’équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	L’équipe socio-éducative CHRS LA SOURCE / SAAS / Foyer l’Etape / Equipe encadrement / SIAO / DDETS
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l’évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Réunion coordination, Réunion d’équipe, Réunion trimestrielle, rapport d’activité
Résultats attendus	Apporter des réponses immédiates adaptées

Le CHRS travaille en lien étroit avec le 115 et le SIAO. Chacun a connaissance des disponibilités, partage les opportunités, observations et freins éventuels, dans l’intérêt des personnes. Un travail de réflexion plus global au sein de l’association va permettre de repenser les différents dispositifs dans leur ensemble.

FICHE ACTION 3

INTUTILE DE L’ACTION	Renforcer le travail de soutien à la parentalité
Service ou établissement	CHRS LA SOURCE
Pilote de l’action	Virginie CAUGY, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires (s’il y en a)	La PMI, crèches et halte-garderie, écoles, acteurs de la protection de l’enfance
Objectifs de l’action	Renforcer le soutien à la parentalité Prise en compte de l’enfant comme sujet de droit Faire évoluer nos pratiques en lien avec l’évolution du public
Professionnels concernés	L’équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	L’équipe pluridisciplinaire, Service logistique (rénovation salle mère-enfant). Personnes ressources à Itinéraires (protection de l’enfance). Formations.
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l’évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle et rapport d’activité
Résultats attendus	Consolider le travail éducatif de soutien à la parentalité

Le travail partenarial avec les acteurs de la protection de l’enfance s’est développé et continue de se renforcer : accueil, visite des locaux, participation aux synthèses, bilans, audience...

La rénovation et le réaménagement de la salle mère-enfant.

Les actions éducatives évoluent et se déclinent en fonction des besoins identifiés. La mutualisation avec le CHRS Janine VAN DAELE permet de pallier en partie au manque de moyens humains pour répondre au mieux au soutien à la parentalité.

FICHE ACTION 4

INTITULE DE L’ACTION	Consolider et développer le travail en Partenariat Réseau
Service ou établissement	CHRS LA SOURCE
Pilote de l’action	Virginie CAUGY, Cheffe de service
Territoire	Caen, Calvados
Partenaires (s’il y en a)	Maison des addictions, Médecins traitants, EMPP, CSAPA, CAARUD, EPSM, Acteurs de la protection de l’enfance, lieux ressources du territoire...
Objectifs de l’action	Consolider et élargir le travail de partenariat
Professionnels concernés	L’équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	L’équipe pluridisciplinaire
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l’évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle et rapport d’activité
Résultats attendus	Apporter des réponses plus adaptées aux situations des personnes accompagnées. Être garant du sens La complémentarité des compétences qui évitent les ruptures de liens.

Le CHRS propose de façon régulière des temps d’accueil et de visites aux partenaires, afin de faire connaître le lieu, ses missions. Des rencontres partenariales sont réalisées entre équipe pour favoriser le travail partenarial, la fluidité des parcours, le travail d’orientation et d’accompagnement.

FICHE ACTION 5

INTITULE DE L’ACTION	Réflexion autour du « vivre -ensemble » Mise en place d’actions collectives, support à la socialisation et à la restauration de l’image et de l’estime de soi
Service ou établissement	CHRS LA SOURCE
Pilote de l’action	Virginie CAUGY, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	Associations, Centre Socio-Culturel CAF
Objectifs de l’action	S’appuyer sur le collectif comme « outil éducatif » (soutien à la parentalité, intégration, apprentissage de la langue, estime de soi...)
Professionnels concernés	L’équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	L’équipe pluridisciplinaire
Calendrier	2020-2025
Modalités de suivi de l’évaluation	Réunion de service, réunions trimestrielles
Résultats attendus	Optimiser les outils mis à dispositions pour améliorer l’accompagnement

Des interventions socio-éducatives sont mises en place tout au long de l’année.

L’équipe s’emploie à favoriser l’ouverture vers l’extérieur et les temps de socialisation.

Une mutualisation de moyens se développe avec le CHRS Janine VAN DAELE :

Ateliers communs aux personnes accueillies (activités, partenariats, actions collectives...) au sein des deux structures, réalisation d’évènements partagés et ouvert aux partenaires.

FICHE ACTION 6

INTITULE DE L’ACTION	Rénovation des locaux et changement du mobilier
Service ou établissement	CHRS LA SOURCE
Pilote de l’action	Virginie CAUGY, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	Partélios, DDETS, entreprises d’ameublement de collectivité
Objectifs de l’action	Améliorer la qualité des logements mis à disposition
Professionnels concernés	L’équipe logistique
Moyens mobilisés	L’équipe logistique, Cheffe de service comptabilité
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l’évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Directeur, cheffe de service et cheffe de service logistique
Résultats attendus	Maintenir des conditions d’accueil dignes

La salle mère-enfant a pu être rénovée et réaménagée.

Un projet d’aménagement des espaces extérieurs est en cours.

Le mobilier des parties collectives et / ou individuelles est renouvelé dès que nécessaire.

Un projet de type AVAA émerge dans le cadre de la rénovation, et en réponse à la mission d’insertion par l’emploi, il sera expérimenté en 2024.

FICHE ACTION 7

INTUTILE DE L’ACTION	Réflexion et formation autour de la prise en charge du public souffrant d’addiction
Service ou établissement	CHRS LA SOURCE
Pilote de l’action	Virginie CAUGY, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	Services d’addictologie, Services de soins, de santé, Centres de formations
Objectifs de l’action	Faire évoluer nos pratiques à l’évolution du public Répondre au mieux aux besoins des personnes accueillies Rester garant de la sécurité physique et affective de l’ensemble des personnes accueillies Orienter au mieux
Professionnels concernés	L’équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	L’équipe pluridisciplinaire
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l’évaluation	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle
Résultats attendus	Pouvoir évaluer si le CHRS est adapté à l’accueil en fonction de la situation (présence d’enfants au sein du CHRS) et pouvoir proposer un accompagnement de qualité.

Des temps d’accueil sont proposés en amont de l’orientation pour que la personne puisse valider ou non son projet d’entrée au CHRS, et pour l’équipe, évaluer la compatibilité avec la collectivité, plus particulièrement, la présence d’enfants.

Un travail en lien est réalisé avec les acteurs de soin du Territoire, l’EMPP, l’équipe mobile des LHSS, ce qui offre un étayage à l’accompagnement.

Un temps de rencontre est programmé en 2024 avec l’équipe du CSAPA pour évoquer plus étroitement les questions liées à l’addiction.

CHRS Janine VAN DAELE

*Hébergement et aide à la réinsertion sociale de
femmes seules et de femmes avec enfants*

I. LE LIEU

Le CHRS Janine VAN DAELE est situé au 125 boulevard Leroy dans un immeuble intégré dans l'espace urbain, accessible par le bus et le Tramway. Il fonctionne pour une part sur un mode collectif 24 h / 24 h, 365 jours par an et pour une part selon le mode dit de « foyer éclaté » avec 22 appartements disséminés dans Caen. Il accueille des femmes seules avec ou sans enfant en grande difficulté familiale, conjugale, sociale, psychologique.

Le CHRS Janine VAN DAELE assure une mission d'hébergement et d'accompagnement social directement en lien avec les politiques publiques et le droit des usagers. C'est un lieu sécurisé qui permet de se poser, se restructurer, se restaurer. L'accompagnement vise à permettre aux personnes accueillies de travailler à l'élaboration et la mise en place de leur projet de vie.

Depuis avril 2012, le CHRS Janine VAN DAELE accueille dans ses effectifs 2 femmes / familles dans le cadre du dispositif AC'SE, dispositif national d'accueil et protection des victimes de la traite des êtres humains. Ce qui porte à 66 le nombre de places du CHRS.

▪ La structure collective

Le foyer d'hébergement du CHRS Janine VAN DAELE est un lieu composé de différents espaces respectueux des personnes que nous accueillons, et aménagés de manière à répondre au mieux à nos missions.

La structure collective est composée de :

- Un espace séjour salle à manger,
- Une cuisine,
- Un petit salon,
- Un espace enfant,
- Deux cuisines individuelles,
- Deux salles de bain + sanitaires (1 à chaque étage),
- Douze chambres dont 8 avec sanitaires privés.

Les chambres communiquent entre elles, ce qui permet d'adapter nos accueils aux différentes compositions familiales.

L'établissement dispose d'un jardin extérieur, qui offre un espace ressourçant, de convivialité. Il est aménagé de structures pour enfants.

▪ Les appartements

Les 22 appartements extérieurs, meublés et équipés, sont situés à proximité du foyer ou disséminés dans Caen et périphérie de Caen. Le parc est constitué de T1, T2, T3 et T4, et ce, afin de pouvoir accueillir toute composition familiale.

Les emplacements géographiques ainsi que la capacité d'accueil font l'objet d'une évaluation régulière qui tient compte de l'évolution du public, des besoins identifiés ainsi que des ressources du Territoire (crèches, centres de formation...).

Les logements diffus constituent un outil dans l'accompagnement. Ils permettent d'expérimenter, d'évaluer les capacités d'autonomie et d'indépendance des personnes, d'élaborer un travail d'accompagnement de proximité qui porte sur la gestion du logement, la gestion budgétaire, l'alimentation, la parentalité...

Au regard des besoins des personnes, de la cohérence de leur parcours, un accueil direct en appartement extérieur est possible.

II. L'EQUIPE

■ Une équipe pluridisciplinaire et mixte

Elle se compose de :

- 1 Maîtresse de maison,
- 2 moniteurs éducateurs,
- 2 éducateurs spécialisés,
- 2 assistants de service social,
- 1 éducatrice de jeunes enfants, à 0.5 équivalent temps plein,
- 2 auxiliaires éducatifs de nuit qui, dans le cadre d'une mutualisation de moyens, sont communs au CHRS d'urgence La Source et au CHRS Janine VAN DAELE,
- Une apprentie en formation de moniteur éducateur présente de sept 2021 à Juin 2023,
- Une apprentie en formation d'Assistante de Service sociale présente de Septembre 2023 à Juin 2026,
- 1 homme d'entretien pour un 0.5 ETP,
- 1 personne en CAE chargée de l'entretien des locaux et des appartements extérieurs au moment des départs,
- Un coordinateur pour un 0,5 ETP qui intervient également auprès du CHRS La Source,
- 1 psychologue, présent aux réunions de service, aux entretiens préalables à l'admission, et participant à la réflexion institutionnelle,
- 1 chef de service qui est aussi chef de service du CHRS La Source,
- La direction, la comptabilité et le secrétariat sont communs à l'ensemble des établissements et services d'Itinéraires.

■ Les stagiaires

Sur l'année 2023, le CHRS Janine VAN DAELE a accueilli :

- 1 stagiaire éducatrice spécialisée (avril 2022 à mars 2023)
- 1 stagiaire éducateur spécialisé (octobre 2022 à février 2023)
- 1 stagiaire éducatrice spécialisée (mai 2023 à mars 2024)
- 1 stagiaire IRTS moniteur éducateur (juin 2023)
- 1 stagiaire IRTS éducatrice spécialisée (novembre 2023 à février 2024)

L'équipe reste sensible à l'accueil de stagiaires, à la richesse de la rencontre, au partage de savoirs et savoirs faire. Ces accueils permettent par ailleurs d'interroger et de mener une réflexion continue sur les pratiques professionnelles. Le CHRS est sollicité tout au long de l'année par des étudiants de différentes formations qui évoquent de grandes difficultés à trouver des lieux de stage.

■ L'organisation

- 1 réunion hebdomadaire d'équipe (3 h) en présence de la psychologue,
- 1 réunion institutionnelle par trimestre qui réunit l'équipe éducative, le psychologue, et le directeur,
- 1 réunion hebdomadaire avec les résidentes,
- 1 réunion de régulation avec les résidentes toutes les 6 semaines.

■ Formations et journées d'étude

- « Violences conjugales et enfance : identifier, nommer, communiquer et intervenir » organisée par la FAS (15 mai, 16 mai, 01 juin, 02 juin, 23 juin 2023) (*1 personne*)
- « Self rescue et résilience des personnes victimes de traite des êtres humains » (01 et 02 juin 2023) (*2 personnes*)

III. L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Le CHRS Janine VAN DAELE assure une mission d'hébergement et d'accompagnement social. Les personnes accueillies bénéficient d'un accompagnement individuel et de tous les supports éducatifs mis en œuvre au sein du collectif. L'accompagnement social est global. Il intègre toutes les dimensions de la problématique de chaque personne et de sa vie pendant le séjour. Il se fait dans un esprit de responsabilité et d'autonomie de la personne en étant attentif à son rythme, ses difficultés et ses compétences. Il peut porter de façon différente sur la situation administrative, le logement, la formation, le travail, l'accès aux soins (ouverture des droits – informations – accompagnement), l'aide à la gestion financière, les problèmes juridiques, le soutien à la parentalité, les loisirs, la culture, ...

Au regard des compositions familiales, 28 à 32 ménages sont accueillis et accompagnés au CHRS.

■ La référence

La référence permet de répondre à un besoin de repères et de sécurité, le parcours des résidentes étant souvent jonché de ruptures, de discontinuités, de souffrances psychiques et physiques. La sécurité affective et la confiance se développent aussi par cet accompagnement individuel stable qui offre un cadre à la fois contenant et sécurisant. Il est important de souligner toutefois que le référent désigné en réunion d'équipe travaille en relation étroite avec l'ensemble de l'équipe éducative.

La réunion d'équipe pluridisciplinaire permet :

- Un regard croisé,
- La complémentarité (partage avec l'ensemble des métiers qui composent l'équipe éducative),
- La continuité de l'accompagnement,
- D'être tiers dans la relation.

Les bases de cet accompagnement sont établies dès l'accueil avec la signature du contrat de séjour et la remise à la personne, du livret d'accueil, du règlement de fonctionnement, de la charte des personnes accueillies et de la liste des personnes qualifiées.

Rapidement, ces bases de travail sont développées pour élaborer avec la personne, son projet individuel.

Des bilans réguliers sont effectués pour garantir la pertinence des axes développés et envisager si nécessaire un avenant au contrat initial.

■ Le collectif : support à l'accompagnement social

La présence éducative quotidienne répond aux besoins de sécurité et nous remarquons par expérience que le lien se crée davantage, la confiance facilitée et les observations enrichies par le regard croisé de l'ensemble de l'équipe.

Le collectif correspond à la fois à un support relationnel, vecteur de liens (entre résidentes et équipe/résidentes) et à un lieu « éducatif » (apprendre à être, à être avec ses enfants, à cuisiner, l'hygiène...). Il est le lieu où les femmes peuvent se poser après un parcours d'errance, nécessaire pour se reconstruire. Enfin, il est un lieu d'échanges et de bien-être. Le collectif lutte contre l'isolement, favorise la restauration de l'image de soi, la socialisation et l'intégration.

Le soutien apporté aux personnes accueillies au CHRS Janine VAN DAELE est réalisé à la fois, dans le cadre d'un accompagnement global individualisé, par le biais d'actions socio-éducatives, et grâce aux actions menées pour favoriser l'accès à la culture, au sport et l'ouverture vers l'extérieur.

1) Les supports à l'insertion sociale et professionnelle



a) L'atelier « Aide de cuisine »

Pour soutenir l'insertion professionnelle, l'atelier animé du Lundi au Jeudi par la maîtresse de maison en lien avec l'équipe éducative permet à des résidentes de découvrir ou se familiariser de nouveau au monde du travail. Ainsi, sur la base d'un contrat de deux mois, renouvelé ou écourté en fonction du projet individuel de la personne, d'un accès à l'emploi ou à une formation, de son investissement, entre 1 et 3 résidentes ont pu bénéficier de ces ateliers chaque semaine.

Cet atelier permet à des femmes de découvrir les contraintes liées au monde professionnel (ponctualité, respect des règles, garde d'enfants...) ou pour d'autres, désocialisées, sans activité depuis longtemps, de retrouver progressivement un rythme et une confiance en soi.

L'atelier permet de se responsabiliser, d'être en activité et donc procure un sentiment d'utilité sociale. Il peut favoriser en outre l'apprentissage du Français et être un support à l'autonomie (apprentissage culinaire, règles d'hygiène, ...).



b) L'atelier « conversation Blabla »

Les missions du CHRS sont l'insertion sociale et professionnelle des personnes accueillies.

Or :

- Pour les personnes non francophones, la barrière de la langue et la méconnaissance des codes culturels représentent des freins à l'intégration.
- Pour les femmes en grande difficulté, souvent très éloignées de l'emploi, la mésestime de soi et le sentiment d'inutilité sociale empêchent l'élaboration d'un projet d'insertion professionnelle.

Ainsi, nous avons favorisé depuis plusieurs années la mise en place une fois par semaine de cours d'alphabétisation, d'expression, d'apprentissage du Français, appelés « Atelier Blabla » en complément des actions des partenaires extérieurs proposées.

Ces ateliers se sont déroulés entre le mois de janvier et le mois de septembre 2023. Ils ont été proposés aux résidentes des 2 CHRS La Source / J. VAN DAELE.

- Animation 1 fois par semaine le lundi de 14h à 15h30 jusqu'au 22/05/23 puis les jeudis de 14h à 15h30 jusqu'au 21/09/2023.
- En moyenne, 3 à 4 personnes étaient présentes à chaque atelier, 12 femmes y ont participé.

- Les thèmes abordés : se présenter, prononciation de l'alphabet, description physique, les nombres, se repérer dans le temps et dans l'espace, prendre rendez-vous, faire les courses etc.

Il s'agit de travailler en premier lieu l'oral « oser parler » et de mettre en situation les femmes dans des situations de la vie quotidienne.

Le dernier atelier a eu lieu fin septembre. Celui-ci s'est arrêté pour plusieurs raisons : un manque de temps de la professionnelle qui l'anime, face à la charge administrative et aux problématiques lourdes des personnes accueillies. En effet, chaque atelier demande en amont un temps de préparation.

L'adaptation de chaque atelier au niveau de français des participantes qui est très hétérogène. Enfin, la rotation des résidentes sur les CHRS, les présences et absences tendent à complexifier l'animation de ces actions dans le temps.

Résidentes qui participent :

- Personnes primo-arrivantes dans le cadre d'une réunification familiale,
- Personnes en attente d'une formation à l'EPE dans le cadre du Contrat d'intégration Républicaine,
- Personnes n'ayant pas d'accès à une formation en raison de leur statut,
- Personnes éloignées de l'emploi.

Nous avons fait le choix de suspendre cet atelier de Septembre à Décembre en priorisant d'autres activités, toujours dans un souci de sens de nos actions.

c) *L'atelier cuisine*



Un atelier cuisine s'est mis en place depuis le 17 Janvier 2014 au CHRS au sein du collectif, le vendredi matin. En 2023, il s'est ouvert aux résidentes du CHRS la Source.

Cet atelier permet de repérer les habitudes alimentaires, la capacité à gérer un budget lors des courses réalisées, de discuter d'équilibre alimentaire, de faire découvrir des produits locaux et du monde, de parler et apprendre le Français, de mettre en valeur des compétences, de partager, d'offrir, d'échanger.

C'est un support à l'accompagnement, un temps convivial et chaleureux, vecteur de socialisation, où se rencontrent les personnes du collectif et des logements diffus.

Ce moment « à faire ensemble » renforce le lien.

Le partenariat avec les Jardins d'Arlette permet d'avoir des produits locaux, bio et de saison.

Déroulé :

Le menu est souvent travaillé en amont avec les personnes, en fonction de leurs souhaits, de leurs origines, de leurs goûts, ou de techniques qu'elles ont envie d'approfondir...

A l'atelier, chaque femme est responsable d'une recette qu'elle prépare de A à Z avec l'aide de l'éducateur, en tenant compte du niveau de difficultés et des capacités de la personne.

Parfois, il peut prendre la forme « d'une mise en situation réelle d'emploi », où l'éducateur propose un fonctionnement « d'équipe de cuisine » avec un rythme de travail accéléré, un « faire ensemble », une entraide, où une certaine effervescence règne dans la cuisine. Les femmes aiment bien cette « montée d'adrénaline » liée au service et la responsabilisation qui en découle. Elles ressentent une certaine fierté à réaliser le menu dans les temps imposés et l'énergie déployée dans ce cadre. Nous observons au-delà des participantes, l'esprit de solidarité des femmes qui sont là « de passage » et qui viennent spontanément aider.

Bilan :

En 2023, il y a eu 18 ateliers réguliers et deux exceptionnels liés à des événements associatifs. En moyenne, 2 à 3 personnes ont participé chaque semaine, et au total, 16 femmes ont souhaité y participer.

D'Octobre à Décembre 2023, ces ateliers ont été plus espacés du fait d'une charge nécessaire plus importante du suivi social.

C'est une action qui perdure depuis des années, car elle continue de témoigner de bénéfices, tant dans la reconstruction de soi, que dans l'impact en termes de réinsertion sociale et professionnelle. En effet, nous observons des femmes qui reprennent confiance en elles, qui s'impliquent, se testent, qui s'ouvrent à une autre culture et se montrent sensibles aux questions d'équilibre alimentaire. Certaines s'en saisissent pour elles et / ou leurs enfants, favorisant ainsi la santé. Pour d'autres, c'est le point de départ d'une remobilisation professionnelle.

L'atelier cuisine est identifié et suscite intérêt et temps de convivialité.

Lien avec l'Atelier ouvert vers l'extérieur :

Cet atelier du vendredi permet aussi de tester des recettes et d'en sélectionner. L'éducateur repère les personnes qui ont les capacités et l'envie de participer à l'atelier en partenariat avec l'Avant-Garde Caennaise.

Perspectives :

Il serait intéressant de faire des recettes graphiques pour les personnes maîtrisant peu le français.

Un travail sur la diététique pourrait se faire de façon plus élaborée sur les menus de la semaine : apports nutritionnels, produits frais et bio, un jour sans viandes...

Depuis octobre, il y a eu peu d'ateliers, en lien avec un surcroît de travail d'accompagnement. Il faut que ce temps dédié soit régulier, pour que les résidentes aient un point de repère et puissent participer.

d) Ouverture de l'atelier cuisine vers l'extérieur

L'insertion par le travail fait partie des missions du CHRS.

Fin 2021, nous avons mis en place, dans le cadre d'un partenariat avec l'Avant-Garde Caennaise, un nouvel atelier cuisine au sein du CHRS, chaque jeudi, afin de confectionner jusqu'à 30 repas que nous livrons dans les locaux de l'Avant-Garde, sous forme de service restauration avec un menu unique.

Cet atelier cuisine permet, à travers une activité valorisante, de favoriser la reprise de la confiance en soi, de promouvoir les femmes accueillies et leur permettre de se reconstruire pour accéder à des projets d'insertion professionnelle. C'est à la fois un outil d'accompagnement et d'observation, mais aussi une possibilité d'essayer une activité, un apprentissage du collectif et de la citoyenneté, un premier pas vers une intégration à la vie sociale ordinaire. L'atelier s'adresse aux femmes les plus éloignées de l'emploi, en rupture de parcours d'insertion. Il s'agit avant tout d'aider à la réinsertion des femmes en grande difficulté.

Bilan 2023 :

Ce temps de restauration a eu lieu 18 fois jusqu'en juin 2023. L'atelier à l'avant-garde s'est arrêté en juin et n'a pas repris en septembre. Cinq résidentes ont participé à cet atelier.

L'idée est de proposer un menu unique, à partir d'une cuisine inventive, du monde et de saison.

En fonction du nombre de réservations, l'éducateur référent de cet atelier peut être accompagné par la maîtresse de maison ou un collègue en formation.

Les femmes sont mises en situation d'emploi, elles s'occupent de la confection des repas, des commandes, de la plonge, du service et de l'encaissement.

Au fil des ateliers, elles ont pu prendre confiance, être force de proposition, s'autonomiser dans la prise en charge de la clientèle et les différentes tâches de la restauration. Au fur et à mesure, chacune connaît ses missions et le service s'auto-organise facilement.

Cette prise de confiance participe à la revalorisation de soi, l'acquisition de compétences, de savoir-faire et savoir être, qui se traduisent par des évolutions dans leurs projets professionnels.

Un contrat est signé avec les participantes à l'atelier et un bilan est effectué tous les 3 mois avec l'éducateur référent.

Nous avons aussi réalisé deux ateliers exceptionnels, pour préparer des buffets ou des repas spécifiques lors de manifestations et/ou de formations.

C'est un projet expérimental qui vient révéler des bienfaits pour la personne actrice en tant que femme, mais plus largement, des répercussions pour les mères, dans leur fonction parentale. Pour exemple, nous avons pu observer une remobilisation pour certaines auprès de leurs enfants.

Après une période d'arrêt du projet, nous réfléchissons à un nouvel atelier AAVA sous une autre forme.

Perspectives :

- Réflexion autour de la mise en place d'un AAVA restauration.
- Si nous avons déjà un partenariat avec « Les jardins d'Arlette » concernant la livraison de légumes, nous pouvons sans doute élargir à d'autres associations, et avoir d'autres partenariats.

e) *L'atelier informatique*



Aujourd'hui, l'usage de l'informatique s'est généralisé. Il est devenu un outil incontournable dans la vie sociale et professionnelle (banque, CAF, actualisation Pôle Emploi, recherche d'emploi, ...). Or, de nombreuses personnes accueillies nous sollicitent pour les accompagner dans leurs démarches, du fait d'une méconnaissance et / ou non maîtrise de l'outil. Elles sont freinées dans leur insertion, et dépendantes d'autrui.

En 2021, nous avons aménagé un espace au sein du CHRS afin de pouvoir leur proposer un « atelier » informatique, et avons décidé de le poursuivre depuis au regard des bénéfices observés.

Ils sont animés par une monitrice éducatrice de l'équipe qui adapte le contenu en fonction des besoins exprimés et repérés. Ainsi, de Janvier à Juin 2023, 11 ateliers informatiques ont pu être proposés, 9 femmes y ont participé.

Les objectifs de l'action :

- Initier et familiariser à l'outil numérique,
- Donner des outils de compréhension et de maîtrise,
- Faciliter l'apprentissage,
- Favoriser l'insertion et sociale et professionnelle,
- Favoriser l'autonomie.

La professionnelle peut conseiller et / ou accompagner les résidentes dans l'achat de matériel.

L'atelier Informatique s'est révélé être en 2023 encore, une action éducative répondant à de réels besoins, permettant de lutter contre l'exclusion numérique, et donc sociale.

Les bénéficiaires ont pu exprimer avoir dépassé leur appréhension de l'outil. Nous observons Tout comme l'ensemble des actions mises en place, nous avons fait le choix, à compter de Juin 2023, d'arrêter cet atelier au profit d'un autre qui répondait alors davantage aux besoins repérés et attentes des personnes. La professionnelle a alors dirigé ses actions vers des sorties extérieures, des interventions au sein des logements « pour apprendre à habiter son logement », des ateliers parents enfants...

f) L'atelier Chorale



Depuis juin 2022, un professeur de chant intervient chaque semaine auprès des femmes qui le souhaitent accueillies au sein des deux CHRS.

La musique est fédératrice. Au même titre que la cuisine, le chant offre la possibilité de s'épanouir personnellement et collectivement. C'est un instant de partage et de lien avec l'autre quel que soit notre culture et nos origines. Le chant, c'est un moyen de se réunir, de partager, de se positionner dans un groupe, d'avoir une cohésion et de produire quelque chose ensemble.

Les objectifs :

- Lutter contre le stress
- Apporter confiance et sociabilité
- Créer du lien
- Améliorer sa posture et sa respiration
- Travailler sa mémoire
- Travailler sa diction
- Prendre conscience de son « savoir être »
- Apprendre à se positionner dans un groupe, respecter l'autre.

Bilan :

La chorale a de nouveau mobilisé de nombreuses femmes en 2023. Entre 4 et 8 résidentes ont participé aux répétitions chaque semaine, 14 femmes ont participé à cet atelier. Ce projet a créé une belle dynamique de groupe, un esprit de partage, de respect d'autrui, de rencontre.

Les participantes ont pu évoquer l'intérêt porté à la chorale, et ont été fières de présenter au cours de l'année, 3 représentations, lors d'événements marquants (journée de lutte contre les violences faites aux femmes, journée des droits des femmes).

Au-delà des objectifs énoncés ci-dessus, la chorale a eu des bénéfices individuels à plus long terme, par exemple, lutter contre le stress, c'est aussi apprendre à gérer et contrôler ses émotions. Avoir de la confiance en soi, améliorer sa posture et sa respiration, c'est être en capacité d'améliorer son image à l'extérieur en vue d'une insertion professionnelle.

g) L'atelier Ecriture



Cet atelier s'est créé au mois de janvier 2023 suite à la rencontre avec une bénévole de l'association Hauts les Mots. Il se déroule une fois par mois, pendant 2 heures, avec la présence d'un membre de l'équipe éducative et est ouvert aux résidentes des CHRS Source et J. VAN DAELE.

Les objectifs : permettre la parole, se sentir valorisé, déconstruire l'image de l'école qui a pu laisser des stigmates chez certaines personnes, proposer un espace de création pour soi, le partager au groupe, sans jugement. Avoir la liberté de créer, d'inventer ou de parler de soi et de son intimité.

L'atelier écriture favoriser la confiance en soi, l'épanouissement, l'autonomie, la capacité à penser par soi-même sans se soucier du regard des autres.

L'atelier se construit en 4 temps : 1 temps de présentation, 1 temps d'écriture, 1 temps de restitution et 1 temps de reformulation par l'animatrice.

4 à 6 personnes ont participé régulièrement à l'atelier d'écriture.

Il a constitué la base d'un projet plus vaste en Partenariat avec la Bar'Acc et l'Artotech présenté plus bas.

2) Le soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité est devenu un axe d'accompagnement central auprès des familles accueillies ces dernières années, et requière beaucoup de temps.

L'accueil de familles en très grandes difficultés s'est poursuivi en 2023. Les familles arrivent dans un contexte de ruptures, d'isolement familial, social et parfois culturel, de violences conjugales, qui nécessitent notamment un accompagnement important.

Les mères qui arrivent sont fragilisées, épuisées physiquement et psychologiquement, et peuvent ne pas sembler ou être disponibles pour leur(s) enfant(s). Il arrive qu'entourée et sécurisée, la mère s'autorise à lâcher prise, à l'image d'un « burn out parental ». L'équipe prend alors le relais avec son accord pour lui permettre de se ressourcer, se reposer, et pour répondre aux besoins de l'enfant.

Certaines ont connu des parcours de ruptures, des carences dans leur enfance, et pour elles, être en relation avec leur(s) enfant(s) peut être difficile.

Nous ne pouvons par ailleurs, ignorer les besoins de l'enfant, reconnu sujet de droit et être vulnérable. L'enfant se retrouve bousculé, insécurisé.

Les parcours de vie des familles que nous accueillons sont semés de ruptures, de violence.

L'hébergement constitue un outil qui permet aux familles, en lien avec l'équipe éducative, d'évaluer et d'optimiser leurs capacités de gestion du quotidien. C'est également un lieu

sécurisé, qui offre une présence éducative permanente, répondant ainsi aux besoins des familles pour lesquelles le logement autonome n'est pas, sur l'instant, adapté.

La présence de l'éducatrice de jeunes enfants permet la mise en place d'actions visant à évaluer, à favoriser l'interaction entre la mère et son enfant. En lien avec l'équipe éducative, elle propose des actions individuelles et / ou collectives, au sein du collectif et des logements diffus, de soutien à la parentalité.

L'éducatrice de jeunes enfants est en lien, en fonction des situations, avec les acteurs des établissements scolaires, des crèches, haltes garderie, mais aussi de la protection de l'enfance. Son poste à 0,5 ETP ne permet plus de répondre aux nouveaux besoins identifiés.

Les activités socio-éducatives de soutien à la parentalité :

- En 2023, des ateliers au sein du CHRS ou des sorties extérieures ont été proposées chaque mercredi et durant les vacances scolaires.

Les objectifs étant de mobiliser / remobiliser les mères, de proposer des actions qui viennent en support au lien mères / enfants, de favoriser la socialisation, permettre une ouverture vers l'extérieur, tout en constituant pour l'équipe éducative un observatoire, qui vient nourrir le projet individuel et l'accompagnement proposé.

Au cours de l'année, les familles ont participé à :

- des sorties nature en forêt, à la mer, dans les parcs, ...
- des activités sportives (piscine, marche...),
- des activités culturelles (expositions, bibliothèque...),
- des ateliers créatifs et d'animation au foyer,...
- des ateliers cuisine dédiés aux enfants,...
- des manifestations proposées par la ville.

Les différents projets mis en place ont systématiquement privilégié l'utilisation des transports en commun afin que les mères puissent renouveler sans frein ces activités de façon autonome. Nous continuons d'observer qu'une fois accompagnées, les femmes, de façon autonome, réitèrent ces sorties.

- L'éducatrice de jeunes enfants a, en outre, veillé à reconduire le partenariat avec l'association « *Lire et Faire Lire* ».

Les objectifs de l'association consistent à ce que les enfants puissent développer de l'intérêt pour le livre, en le familiarisant avec l'objet, et de sensibiliser les mères autour des bienfaits de la lecture, qui ouvre à la culture, à la socialisation. Dans une époque où les enfants sont de plus en plus exposés aux écrans, cette sensibilisation est d'autant plus importante. Ainsi, deux bénévoles interviennent chaque semaine auprès des familles, au sein du CHRS ou une fois par mois, elles accompagnent ou donnent rendez-vous aux familles à la bibliothèque de Caen

Elles proposent des temps de lecture, de jeux à partir du livre. Elles aident les mères qui le souhaitent dans l'apprentissage de la lecture, afin qu'elles soient actrices. Elles peuvent parfois prêter ou conseiller des livres aux enfants, aux mères, en fonction des problématiques qu'elles identifient, ou en réponse à des demandes spécifiques.

Bilan 2023 :

11 ménages ont participé à l'atelier. Enfants et parents disent apprécier ces moments de partage. Les familles se rendent plus facilement seules à la bibliothèque.

Deux sessions ont été proposées chaque mercredi, ouvertes aux familles des deux CHRS, une dédiée aux plus petits enfants, et une pour les enfants âgés de plus de huit ans.

- Des temps dédiés au lien mère-enfant en présence de l'éducatrice de jeunes enfants.
- La restauration et le réaménagement de la salle mère-enfants. Ce projet de rénovation a été co-construit avec les familles. Chaque ménage le désirant a pu faire part de propositions, d'attentes, et les enfants ont participé à la peinture des murs sur le thème des 4 saisons. L'espace est accueillant et chaleureux, il est davantage investi.

IV. ACTIVITES CULTURELLES ET DE LOISIRS

Le CHRS Janine VAN DAELE est attaché à favoriser l'accès à la culture et l'ouverture vers l'extérieur. L'accès à la culture est un droit fondamental que les femmes accueillies ne s'autorisent pas pour elles et / ou leurs enfants.

Conscient de l'importance de ce vecteur de rencontres, de réflexion, de restauration, l'ensemble de l'équipe se mobilise autour de cet axe. Notamment en proposant :

- D'amener les résidentes à aller vers l'extérieur en leur faisant découvrir la ville, les espaces verts, les loisirs, les diverses associations,
- De faire vivre des actions sur le collectif,
- De présenter sur la structure les journées du 25 novembre et du 8 mars en offrant aux résidentes l'occasion de s'associer à un projet, d'être actrice, et / ou de se rendre aux manifestations prévues lors de ces journées.

Ainsi, tout au long de l'année 2023, des actions ont pu être mises en place, dans une dynamique de projets, et en élaboration avec les personnes accueillies. Nous continuons d'évaluer de façon régulière la portée de ces actions pour les adapter et nous assurer du sens de chacune d'elles.

■ Journée du 8 Mars 2023

En 2023, les équipes des CHRS La Source et Janine VAN DAELE ont organisé une manifestation commune à l'occasion de la journée des droits des femmes. L'ensemble des résidentes a été convié à partager un temps convivial et de partage au CHRS la Source. Pour cette occasion, nous avons mis en place :

- Représentation de la « chorale »,
- Des ateliers expression autour des différences culturelles quant aux droits des femmes en fonction des différents pays d'origine,
- Création de supports écrits, témoignages, lectures...,
- Ateliers confection de repas,
- Atelier massage,
- Atelier bien être (confection de cosmétiques naturels),
- Atelier enfants (confection de masques, Tatoo...),
- Concert,
- Un repas partagé.

Cette année encore, presque l'ensemble des ménages ont répondu présents pour cette occasion. Adultes, enfants se sont mobilisés pour rendre possible cette journée et se sont apprêtés témoignant de leur plaisir à partager ces moments, qui se sont révélés très riches.

- Quand tu es née, les murs n'ont pas pleuré : Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes 25/11/2023

Ce projet est né d'un partenariat entre la Bar'Acc, le collectif Hauts les Mots, l'association Itinéraires et l'Artothèque, Espaces d'art contemporain, de l'envie d'ouvrir l'atelier d'écriture sur l'extérieur, de faire découvrir un lieu d'art contemporain symbolique l'Artothèque situé au palais ducal à Caen et de s'investir lors de la journée de lutte contre les violences faites aux femmes.

Ainsi, dans le cadre de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, 13 femmes de tout âge et horizons variés se sont rassemblées à l'artothèque le temps d'une matinée pour un atelier d'écriture. Chaque participante a choisi l'œuvre d'une artiste femme issue de la collection de l'artothèque, en support, dans la mise en mots de sa pensée et dénoncer les violences faites aux femmes.

Dans un second temps, le 25/11/2024, à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, les textes alors créés, associés à l'œuvre d'art, ont été exposés à la Bar'Acc, où de nombreuses associations étaient présentes. Lors de cette journée, l'Association Itinéraires et les résidentes des CHRS ont tenu un stand afin de présenter l'association, ses actions et des outils de présentation « violentomètre » afin de permettre un temps d'échange avec le public sur les violences faites aux femmes. Les résidentes ayant participé au projet ont également présenter le projet et l'exposition.

L'exposition a ensuite été présentée au public au sein de l'artothèque du 1^{er} au 22 décembre ce qui a permis de l'ouvrir à un large public afin de sensibiliser aux violences.

Un pot de vernissage a été organisé le 19 Décembre 2023, en présence de partenaires et des résidentes qui le souhaitaient.

Enfin, pour clôturer ce travail, un recueil des œuvres et des textes issus de l'exposition « *Quand tu es née, les murs n'ont pas pleuré* » a été réalisé à destination des participantes de ce projet.

Ce projet réalisé en partenariat avec la Bar'Acc et l'Artothèque tend à favoriser l'ouverture sur l'extérieur et inscrire l'association Itinéraires sur le territoire. Les résidentes qui se sont inscrites dans ce projet se sont senties estimées, valorisées et reconnues dans leurs souffrances.

- Projet Théâtre en Partenariat avec la Comédie de Caen

Autour de la pièce *Portrait pour une jeune femme givrée* mis en scène par Élise Vigier, la Comédie de Caen et l'association Itinéraires se sont associés pour proposer un parcours « théâtre » aux résidentes des CHRS Janine VAN DAELE et la Source, articulé en plusieurs étapes : Découverte, Création et Représentation.

Le parcours découverte :

Le groupe, composé de 7 résidentes, a pu assister à quatre spectacles de la saison 2023-2024 proposé par la Comédie de Caen :

- *Véridique Véronique* d'Émilie HORCHOLLE le mercredi 8 novembre 2023,
- *I love you two* de la Cie Circus I love You le samedi 17 novembre 2023,
- *Portrait d'une jeune femme givrée* d'Élise Vigier le 13 décembre 2023,
- *Terairofeu* de Pierre MEUNIER le mardi 20 février 2024.

Les objectifs de ces représentations en tant que Spectatrices étaient :

- L'accès à la culture,
- La découverte de différents univers théâtraux,
- Développer une pensée et un regard critique sur une œuvre.

Le parcours de création :

Les 7 femmes participant à ce projet ont eu l'opportunité de s'essayer à la mise en corps et à la mise en jeu au plateau, au Théâtre des Cordes, dans de vraies conditions professionnelles. Durant cinq journées, elles ont travaillé avec Léna BOKOBZA-BRUNET, comédienne principale de la pièce *Nageuse de l'extrême* écrit par Élise VIGIER. Cette pièce relate le combat des « femmes qui ont en commun l'expérience du corps fragilisé, diminué, transformé et augmenté par l'endurance extrême ». Inspiré de la vie de Marion JOFFLE, nageuse de l'extrême qui nage suite à un cancer qu'elle a eu enfant. Elle a par exemple traversé la Manche en 2021.

Après des exercices d'aisance scénique et de training corporels et vocaux, le groupe a travaillé sur différents récits d'exploits extraordinaires réalisés par des femmes ainsi que sur différents extraits de pièces abordant ces sujets.

Il s'agissait d'aborder la question de **l'extrême et de la transcendance** : comment traverse-t-on ces extrêmes, comment ils nous transforment et comment nous choisissons ensuite la façon dont ils nous ont transformés ? Quelles significations ils revêtent avec du recul, et quel sens on leur donne ?

Pour ces sept femmes, l'idée était de raconter quelque chose de leurs vies à travers l'exploit de quelqu'une d'autre, de s'emparer d'un récit pour le faire sien. Elles ont également eu la possibilité de partager leurs propres histoires, de se raconter si elles le souhaitaient. La musique et le chant ont aussi fait partie de cet atelier, comme fil rouge et moyen d'expression supplémentaire.

La restitution :

L'envie était de rendre visibles ces récits de femmes extraordinaires, de rendre compte de leur puissance, de leur force et de leur nécessité à être entendues.

La restitution devant un public avait pour but d'inviter le tout-public, les proches et les professionnels afin de marquer un temps fort et valorisant pour les femmes et applaudir leur travail.

La restitution s'est faite le jeudi 16 novembre 2023 à 19h sur la scène du Théâtre des Cordes.

Bilan :

Le projet « Parcours-Théâtre et Création » a été bien plus qu'une simple collaboration entre le théâtre et les CHRS La Source et J. VAN DAELE. Il a été un voyage pour les participantes, leur offrant un espace sécurisé et stimulant pour explorer, s'exprimer et grandir. À travers le prisme du théâtre, elles ont pu aborder des questions complexes liées à l'estime de soi, à la reconstruction de la confiance et à la notion de transcendance.

La restitution publique a été le point culminant de ce voyage, permettant non seulement de célébrer le travail acharné et le talent des participantes, mais aussi de rendre visible des parcours de vie souvent invisibles ou méconnus. Devant un public de 230 personnes, elles ont partagé leurs histoires, leurs défis et leurs triomphes, témoignant de leur résilience et de leur capacité à transcender les adversités.

Ce projet a également souligné la puissance du théâtre en tant qu'outil de transformation sociale et personnelle. Il a démontré comment l'art peut servir de pont entre les individus, les communautés et les institutions, créant des espaces d'émancipation, d'expression et de connexion humaine.

Pour conclure, « Parcours-Théâtre et Création » a renforcé l'importance de la collaboration intersectorielle (social et culture) et de l'engagement communautaire dans la création d'opportunités enrichissantes et valorisantes pour les femmes en situation de vulnérabilité. Il a illustré le pouvoir de l'art à inspirer, à guérir et à catalyser le changement, tout en affirmant la valeur intrinsèque de chaque individu et de chaque histoire. Ce projet restera comme un témoignage vibrant de la capacité de ces femmes à se réinventer, à se surmonter et à s'élever au-dessus des circonstances, grâce à la force de la communauté et de la créativité.

V. ACCUEIL AC'SE *(Accueil sécurisant pour les personnes victimes de la traite des êtres humains)*

En 2023, nous avons accompagné 2 femmes, et leurs enfants, ainsi qu'une famille (père et mère victimes de la traite des êtres humains) et leurs deux enfants.

Nous poursuivons notre travail en lien étroit avec les acteurs de ce dispositif. Nous participons aux séminaires afin de consolider le partenariat et de fluidifier le travail en collaboration. Lors de ces séminaires, organisés 2 fois par an par le dispositif AC'Sé, nous sommes informés du nombre de demandes d'hébergement qui augmente au sein du dispositif, et du public qui par ailleurs, évolue : augmentation du nombre de familles, du nombre d'hommes seuls, de femmes et d'hommes très jeunes.

L'accueil et l'accompagnement proposés par le CHRS est connu/reconnu d'AC'SE. La possibilité d'un hébergement au sein d'un collectif constitue une réponse particulièrement adaptée à certaines situations en termes de sécurisation, de soutien à la parentalité, et complémentaire aux dispositifs des autres territoires. L'accueil possible en diffus apporte une réponse complémentaire, et a permis pour exemple, d'accueillir le couple victime et leurs enfants, pour lesquels peu de lieux n'offrent cette possibilité.

L'équipe, sensibilisée en amont de l'accueil, est attentive au lien parent enfant, à la détresse physique et psychologique des personnes, victimes de traumatismes, isolées, démunies et en perte de repères.

Nous observons l'importance et les bienfaits de ces accueils au sein d'un collectif :

- Le sentiment de sécurité grâce à la présence continue de l'équipe.
- Le sentiment de non isolement.
- Un temps de pause, de repos, de réappropriation progressive d'une nouvelle vie.
- L'apprentissage du Français.
- L'intégration, la socialisation.
- L'entraide entre résidentes (dans le repérage de l'agglomération, le relais auprès des enfants notamment lors d'hospitalisations fréquentes pour ces femmes parfois victimes de sévices graves, ...).
- L'acquisition d'un rythme de vie et de repères.
- La découverte et la confrontation aux différences transculturelles (en termes d'habitudes alimentaires, d'éducation, ...).
- La participation aux ateliers mis en place sur le collectif.
- L'accompagnement individuel global qui s'appuie notamment sur les observations de la vie quotidienne et la relation de confiance rendue possible rapidement grâce au cadre d'accueil collectif, ...

Nous accompagnons chacune d'entre elles dans :

- Son parcours judiciaire et administratif (dépôt de plainte, demande à la préfecture, demande d'asile, ...),
- Le soutien à la parentalité (PMI, mode de garde, scolarisation, intervention de TISF, ...),
- L'intégration (apprentissage du français, découverte des habitudes françaises, ...),
- L'insertion professionnelle (inscription Pôle Emploi, agence d'intérim),
- Un soutien moral (écoute compréhensive, remobilisation, ...).

Le support du collectif et l'accompagnement de proximité proposé, répond par ailleurs aux besoins de la famille accueillie au sein du logement diffus, qui viennent de façon très régulière, au sein de l'établissement et lutter contre leur isolement.

(Présentation détaillée de l'accompagnement des 3 ménages dans le Rapport d'activité Dispositifs contre les Violences faites aux femmes)

VI. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES RESIDENTES

La participation et la prise en compte de l'expression des personnes accueillies se déclinent à travers l'organisation de la vie quotidienne et par le biais de différentes réunions.

Depuis septembre 2016, une réunion hebdomadaire se tient le lundi soir. Cette réunion rassemble les résidentes du collectif, la maîtresse de maison et l'éducateur en poste. Ce temps d'échange permet d'établir la répartition des tâches quotidiennes en tenant compte au maximum des impératifs de chacune, ainsi que l'organisation des repas.

L'expression des personnes accueillies est extrêmement importante pour l'équipe, qui sait se rendre disponible à chaque instant afin de recueillir la parole des résidentes.

Les réunions de régulation :

Toutes les 6 semaines, une réunion de régulation en présence d'un travailleur social et du psychologue réunit l'ensemble des résidentes. Elle a pour objet de discuter ensemble de la vie quotidienne sur la structure. Les dates et horaires sont affichés par avance.

L'expression des personnes accompagnées :

3 fois par an, un temps dédié à l'expression des personnes accompagnées est proposé au sein du CHRS, où sont présents, le Directeur, 1 ou 2 membres du conseil d'administration, la chef de service, l'éducateur en poste. Un questionnaire est transmis en amont de ces rencontres à l'ensemble des personnes accueillies, afin qu'elles puissent faire part de leurs observations, requêtes, et aborder tout sujet qu'elles souhaitent. Le support écrit étant parfois plus facilitant pour libérer la parole, et il constitue le point de départ des échanges.

Les échanges lors de ces groupes d'expression en 2023 ont permis de questionner les pratiques, de repenser les espaces notamment autour du droit à la vie privée et l'intimité des personnes accueillies.

VII. LE PARTENARIAT

Le plan de lutte contre la pauvreté et l'inclusion sociale nécessite la concertation avec tous les acteurs du territoire.

Nous attachons une importance toute particulière au travail en partenariat réseau, indispensable pour la réponse aux besoins des personnes accompagnées, en matière d'insertion sociale, professionnelle, de soutien à la parentalité, de santé, d'accès au logement. Ce travail permet en outre de faire remonter nos observations en termes de besoin et d'entendre celles de nos partenaires.

Les partenariats formalisés

▪ La FAS (Fédération des Acteurs de la Solidarité)

La FAS défend le principe de l'accès aux droits et de l'expression des usagers. Au travers des associations, elle propose diverses modalités d'accompagnement vers l'autonomie. Sa mission consiste également à faire remonter au niveau national les problèmes rencontrés au niveau des associations en matière de logement, d'emploi, de santé. La FAS affirme une conception du « vivre ensemble » qui s'appuie sur trois exigences :

- le refus des exclusions,
- la promotion de la citoyenneté par le biais d'un accompagnement des personnes accueillies dans un projet de vie,
- la mise en œuvre de la solidarité en rendant tous les acteurs de l'Etat co-responsables de la garantie de l'accès aux droits.

L'association ITINERAIRES fait partie de la commission départementale et participe à des commissions nationales.

▪ L'association Revivre

En mars 2007, a été signée une convention « L'appart à papa » avec l'association Revivre dans le cadre de ses actions de soutien à la parentalité qui permet à des femmes hébergées sans leurs enfants, de pouvoir exercer leur droit de visite et d'hébergement, de recevoir leurs enfants dans un appartement en dehors de l'établissement.

▪ Le dispositif National d'accueil et de Protection des personnes victimes de la traite des êtres humains (AC'Sé)

Depuis avril 2012, le CHRS Janine VAN DAELE accueille et accompagne des personnes victimes de la traite des êtres humains.

▪ L'Agence Immobilière à Vocation Sociale l'AISCAL *dont ITINERAIRES est co-fondatrice*

Cette agence est devenue un partenaire important pour le CHRS Janine VAN DAELE particulièrement pour le relogement des personnes isolées.

Depuis 2011, l'AISCAL, le service logement de l'AAJB et le CLLAJ ont mis en place une commission unique d'étude des demandes. Cette commission est mensuelle. Elle est issue d'une démarche de mutualisation des moyens. Une salariée du CHRS participe à la commission mensuelle.

▪ La Chiffo

Partenariat et conventionnement interne avec La Chiffo (chèques vêtements). Ce partenariat est régulièrement utilisé lorsque nous accueillons des résidentes qui n'ont aucune ressource à leur arrivée.

▪ L'Avant Garde Caennaise

La période de crise sanitaire avait révélé un niveau de précarité important chez les étudiants. C'est pourquoi le CHRS et l'association sportive de l'Avant-Garde Caennaise souhaitent proposer des menus complets, diversifiés et à un tarif abordable aux étudiants en STAPS.

Le partenariat entre les deux associations a été initié dans ce contexte et a donc permis le développement « des ateliers cuisine vers l'extérieur ». Une convention de partenariat a été travaillée entre ITINERAIRES et l'association sportive afin de proposer un lieu de restauration dans lequel les repas préparés au sein du CHRS puissent être servis.

Les autres partenaires

Santé / Accès aux soins

- . PTA
- . LHSS
- . LAM
- . EPSM, centres hospitaliers
- . CPAM, cellule DETRES
- . Maison des addictions, CAARUD, CCAA...
- . CMP
- . Centre de planification
- . Médecins généralistes
- . Planning familial
- . Cabinets d'infirmiers
- . CSAPA
- . MDPH
- . PASS
- . PMI
- . EMPP

Emploi / Formation

- . Pôle Emploi
- . CLI
- . Missions locales
- . Organismes de formation
- . La Voix des Femmes
- . EPE (remise à niveau, alphabétisation)
- . Centre socio-culturel Guérinière
- . Centre socio-culturel Chemin Vert
- . PLIE
- . Sauvage sur un plateau
- . Avant-garde Caennaise
- . COOP 5/100

Hébergement / Logement

- . CHRS d'urgence
- . SIAO
- . 115
- . Bailleurs publics et privés
- . FSL
- . CCAS
- . CALIC
- . EDF GDF
- . CLLAJ
- . Habitat Humanisme
- . AISCAL
- . Services logement
- . CADA
- . DAVL
- . Résidences sociales
- . Pensions de Familles

Social

- . SAAS
- . Assistantes sociales de secteur
- . Associations caritatives
- . La Voix des Femmes
- . 115
- . Trait d'Union
- . Foyers d'urgence
- . SAJD
- . ASTI
- . SIAO
- . ATC
- . ATMP 14
- . UDAF
- . Cabinet d'avocats
- . SPEMO, AEMO, SEMO, ...

Enfance

- . Lire et Faire Lire
- . Secours Catholique
- . Secours populaire
- . PRE
- . SOS urgences mamans
- . PMI
- . CRIP
- . Juges
- . AEMO, SEMO, ...

Loisirs / Santé

- . Cap Sport
- . Maison du vélo
- . Les Jardins d'Arlette

Violence

- . SAAS
- . CIDFF
- . Justice
- . Gendarmerie, hôtel de police
- . CHRS d'urgence La Source et Etape qui proposent un accueil protocole urgence 72 heures

Autres institutionnels

- . IRTS
- . CAF
- . DDETS

PROFIL DES FEMMES ACCUEILLIES : Statistiques et Commentaires

(Les statistiques qui ont servi de support à l'analyse de l'activité portent sur les personnes sorties dans l'année 2023).

I. L'ACTIVITE SUR L'ANNEE - MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION

	présents	accueils	départs
Femmes sans enfant	14	8	7
Femmes avec 1 enfant	15	4	4
Femmes avec 2 enfants	11	4	4
Femmes avec 3 enfants	5	3	3
Femmes avec 4 enfants	4	2	2
Femmes avec 5 enfants	1	0	1
Femmes avec 6 enfants	1	1	1
Couples avec 2 enfants	1	1	0
Couples avec 7 enfants	1	1	1

	présents	accueils	départs
Total femmes sans enfant	14	8	7
Total femmes avec enfants	37	14	15
Total femmes	51	22	22
Total personnes en couple avec enfants	4	4	2
Total enfants	87	49	45
Total personnes	142	75	69

	global
Capacité	66
Journées réalisées	25847
Effectif moyen	70.8
Taux d'occupation	107.3 %

26 adultes et 49 enfants ont été accueillis en 2023.

L'équipe est attentive à accueillir dès qu'une chambre / un appartement se libère.

Le taux d'occupation de **107.3 %** est lié à :

- L'adaptabilité des espaces, des chambres ainsi que des logements diffus, a permis l'accueil d'un plus grand nombre de ménages, afin de répondre aux contraintes matérielles du CHRS la Source qui a vu son nombre de places CHRS augmenter lors de l'arrêt des accueils de familles en Extrême Urgence,
- Des situations d'alerte de familles et enfants en danger,
- Des réunifications familiales avec l'arrivée pour une femme accueillie de son mari et de leurs 7 enfants, et pour une mère l'arrivée de sa fille aînée,
- L'orientation de femmes seules pour lesquelles l'accueil, le travail d'accompagnement et le soutien à la parentalité, ont permis à ces femmes de recouvrer des droits d'hébergement pour leurs enfants, ou de pouvoir de nouveau accueillir leurs enfants qui étaient confiés provisoirement,
- L'évolution du public orienté par le Dispositif AC'SE, avec l'accueil croissant de familles,
- Des naissances.

II /. L'ACTIVITE MOIS PAR MOIS - MOUVEMENTS ET TAUX D'OCCUPATION

janv 23	févr 23	mars 23	avr 23	mai 23	juin 23	juil 23	août 23	sept 23	oct 23	nov 23	déc 23
2142	1969	2248	2037	2225	2105	2232	2510	2126	2047	2083	2123
31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31
69,1	70,3	72,5	67,9	71,8	70,2	72,0	81,0	70,9	66,0	69,4	68,5
105%	107%	110%	103%	109%	106%	109%	123%	107%	100%	105%	104%

janv 23	févr 23	mars 23	avr 23	mai 23	juin 23	juil 23	août 23	sept 23	oct 23	nov 23	déc 23
6	5	4	6	6	7	5	5	4	5	6	8
24	25	26	24	23	26	25	25	27	27	25	23
30	30	30	30	29	33	30	30	31	32	31	31
41	47	47	42	42	48	46	54	52	43	41	43
71	77	77	72	73	83	78	88	85	77	74	76

janv 23	févr 23	mars 23	avr 23	mai 23	juin 23	juil 23	août 23	sept 23	oct 23	nov 23	déc 23
0	0	0	2	0	1	0	0	1	1	1	3
1	1	0	0	1	2	2	0	1	5	1	0
1	1	0	2	1	3	2	0	2	6	2	3
3	6	1	1	4	3	5	8	3	6	3	6
4	7	1	3	6	6	7	9	5	12	5	9

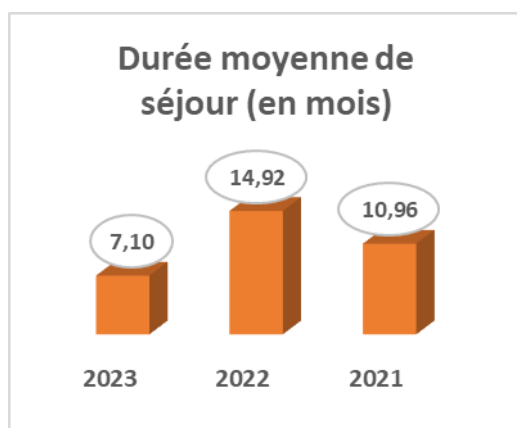
janv 23	févr 23	mars 23	avr 23	mai 23	juin 23	juil 23	août 23	sept 23	oct 23	nov 23	déc 23
1	1	0	0	0	2	0	2	0	0	1	0
0	0	2	1	0	2	0	1	4	2	2	1
1	1	2	1	0	4	0	3	4	2	3	1
0	2	5	4	0	3	0	9	12	4	4	2
1	3	7	5	0	7	0	13	16	6	7	3

III. LES DUREES MOYENNES DE SEJOURS – FEMMES SORTIES DANS L'ANNEE

Cumuls journées réalisées des personnes sorties dans l'année	30 545
--	--------

Femmes sans enfant	7.1 mois
Femmes avec enfants	21.2 mois
Enfants	14 mois
Moyenne générale	14.8 mois

■ FEMMES SEULES



Nous notons une baisse de la durée moyenne de séjour des femmes seules en 2023.

Cette évolution s'explique par :

- L'accès pour 1 femme à une pension de famille,
- Le retour d'une résidente chez sa famille dans sa région d'origine, pour se protéger d'un contexte de grande vulnérabilité à Caen,
- La réorientation vers un hôpital spécialisé pour une femme seule,
- La fin de prise en charge prononcé par le CHRS pour 2 femmes dont les problématiques ne permettaient pas d'assurer la sécurité du lieu et des autres personnes accueillies,
- L'accueil ponctuel en urgence de 2 femmes seules dans un cadre relevant du protocole violence, sorties vers le dispositif d'Extrême urgence.

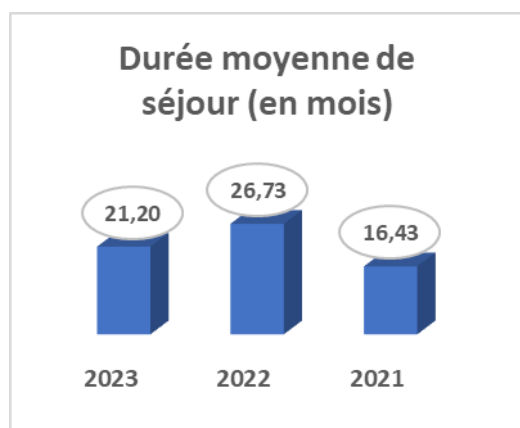
Le CHRS observe une évolution dans les problématiques des femmes seules accueillies : une plus grande vulnérabilité physique et psychologique, souvent associée à des addictions et troubles psychiques. Le travail d'accompagnement est plus dense. L'accès au logement autonome requière en amont un travail important et nécessaire autour de l'accès ou du maintien au soin, du budget, de prévention, s'il veut s'envisager. Pour certaines, leur parcours a été tel (parcours institutionnel, ruptures, violences, isolement, addictions...) qu'elles répètent malgré elles des schémas de rupture, de violence, nécessitant des accueils plus longs voire des fins de prise en charge.

Une insertion professionnelle classique n'est pas envisageable pour beaucoup d'entre elles, trop fragilisées, désocialisées, ou du fait de leur état de santé. C'est pourquoi le CHRS tente d'apporter d'autres outils sous forme d'ateliers notamment, afin d'initier, de permettre, de construire un projet d'insertion professionnel.

Le logement diffus peut prendre la forme d'un outil là encore, pour permettre aux femmes de « s'essayer » au sein d'un logement seul, sans risquer une rupture grâce à la possibilité d'un retour au sein du collectif. Nous observons des allers retours logements diffus-Collectif en 2023 pour 2 femmes seules. Et pour une autre femme, qui a été victime de violence, un retour au sein du collectif a été réalisé en urgence du fait de nouvelles menaces et de la nécessité d'un lieu sécurisé.

Enfin, nous faisons toujours le constat en 2023 des délais d'attribution longs des petits logements sur le Territoire.

■ FEMMES ACCOMPAGNEES D'ENFANTS



En 2023, nous constatons une diminution de la durée de séjour des femmes accompagnées d'enfants.

Cette baisse s'explique par :

L'attribution de logements en début d'année 2023 pour des familles qui étaient en attente d'être relogées depuis longtemps ;

La mise en place de la commission COLA qui favorise la fluidité des parcours et l'accès au logement ;

Des situations administratives débloquées, permettant l'ouverture des droits et une réinsertion possible ;

La durée moyenne des femmes avec enfants reste malgré tout significative, elle s'élève à **21,2%**. Nous la traduisons par :

- L'accueil de nouveau en 2023 de **familles en très grandes difficultés économiques, familiales, sociales**, auxquelles s'ajoutent des situations de violence, et toujours de façon plus significative, **des problématiques qui entourent la fonction parentale et l'éducation des enfants**.

Les professionnels évoquent de plus en plus être en difficulté pour faire face et répondre comme il devrait l'être aux besoins en termes de parentalité.

Le cumul des nombreuses problématiques ne permet pas à ces familles d'accéder à un logement autonome ou de s'y maintenir, et nécessite un travail long d'accompagnement et de proximité. Les situations des familles accueillies se révèlent davantage fragilisées, voir dégradées, du fait de la saturation des dispositifs de la protection de l'enfance, ainsi que

l'allongement des délais de mise en place des mesures d'aide éducative. Des familles sont orientées « en urgence » vers le CHRS afin de protéger le/les enfants, ou dans la cadre d'un PEAD prononcé au sein d'un CHRS.

Nous sommes amenés à travailler quotidiennement avec les partenaires de la protection de l'enfance, AEMO, SEMO, la DEF, les USDA, ... Nous sommes conviés aux synthèses, aux bilans, aux audiences, afin de partager nos observations à partir de la vie quotidienne.

-Les délais de traitement des demandes de titre de séjour, des ouvertures de droits, sont toujours très longs et nous avons constaté par ailleurs qu'ils avaient encore augmenter en 2023. Ces femmes sont dans l'attente et ne peuvent s'insérer socialement ni professionnellement. Leur situation est rendue précaire et stagne.

-Des dysfonctionnements administratifs ont pu être soulevés et transmis, (Récépissé non reçu, traitement de la demande après la date de fin de récépissé...) entraînant des ruptures, des droits non ouverts ou des droits suspendus, au détriment du parcours d'insertion. (Formation interrompue, fin de contrat de travail, perte de ressources, fin de modes de garde des enfants.....

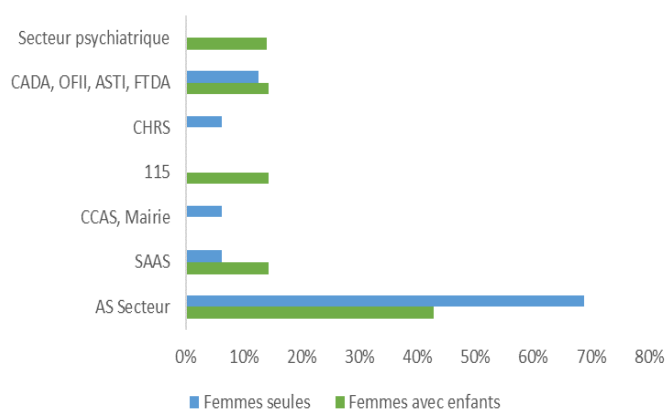
IV. LES DUREES DE PRISE EN CHARGE

	femmes sans enfant		femmes avec enfants		total femmes		couples avec enfants	
moins de 1 semaine	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 2 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 3 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1	100,00%
moins de 4 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 5 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 6 semaines	1	14,29%	0	0,00%	1	4,76%	0	0,00%
moins de 7 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 8 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 9 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 10 semaines	1	14,29%	0	0,00%	1	4,76%	0	0,00%
moins de 11 semaines	0	0,00%	1	7,14%	1	4,76%	0	0,00%
moins de 12 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 13 semaines	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 1 jour à moins de 3 mois	2	28,57%	1	7,14%	3	14,29%	1	100,00%
moins de 4 mois	1	14,29%	0	0,00%	1	4,76%	0	0,00%
moins de 5 mois	0	0,00%	1	7,14%	1	4,76%	0	0,00%
moins de 6 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de 3 mois à moins de 6 mois	1	14,29%	1	7,14%	2	9,52%	0	0,00%
moins de 7 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 8 mois	1	14,29%	1	7,14%	2	9,52%	0	0,00%
moins de 9 mois	1	14,29%	0	0,00%	1	4,76%	0	0,00%
de 6 mois à moins de 9 mois	2	28,57%	1	7,14%	3	14,29%	0	0,00%
moins de 10 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 11 mois	1	14,29%	0	0,00%	1	4,76%	0	0,00%
moins de 12 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
de plus de 9 mois à moins de 1 an	1	14,29%	0	0,00%	1	4,76%	0	0,00%
moins de 15 mois	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
moins de 18 mois	1	14,29%	1	7,14%	2	9,52%	0	0,00%
moins de 21 mois	0	0,00%	1	7,14%	1	4,76%	0	0,00%
moins de 24 mois	0	0,00%	1	7,14%	1	4,76%	0	0,00%
de 1 an à moins de 2 ans	1	14,29%	3	21,43%	4	19,05%	0	0,00%
deux ans et plus	0	0,00%	8	57,14%	8	38,10%	0	0,00%
effectif total sorties dans l'année	7	100,00%	14	100,00%	21	100,00%	1	100,00%

Parmi les **14** familles sorties au cours de l'année 2023, nous notons que :

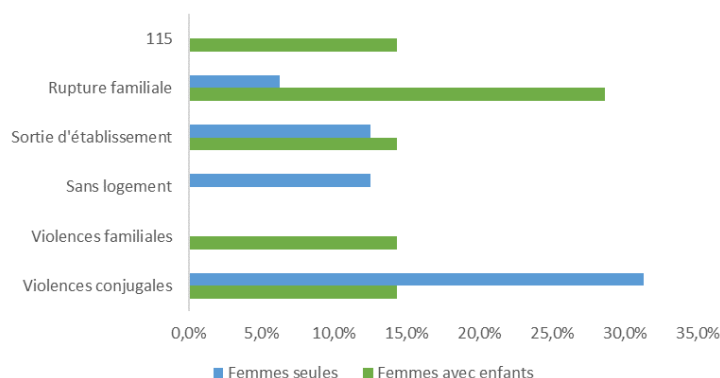
- 3 de ces familles étaient accueillies depuis au moins 1 an, parmi lesquelles 1 femme dans l'attente du projet de réunification familiale, et 2 familles présentant des problématiques tant sociales que parentales ;
- 8 depuis au moins 2 ans, parmi lesquelles 2 étaient en attente d'un relogement, 2 familles bloquées du fait de leur situation administrative et 4 familles présentant des problématiques associées telles que la situation administrative, le soutien à la parentalité, des problématiques de santé et pour l'1 d'elle un travail par ailleurs d'accompagnement d'acculturation.

V. SERVICE QUI ORIENTE



Ces orientations illustrent les problématiques précédemment citées (la santé, l'extrême urgence, les violences droit des étrangers...).

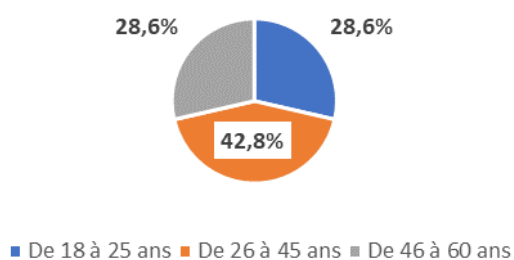
VI. MOTIF DE LA DEMANDE DES PERSONNES ACCUEILLIES



L'isolement, les violences conjugales, intrafamiliales, l'absence de logement qui résultent de l'ensemble des problématiques précitées, sont à l'origine de la demande d'accueil au CHRS.

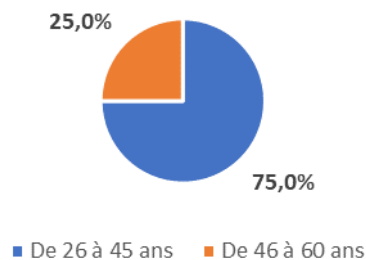
VII. AGE

Femmes seules



Moyenne d'âge : 39.5 ans

Femmes avec enfants

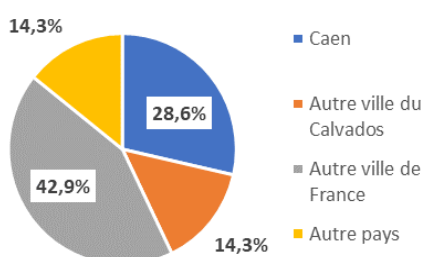


Moyenne d'âge : 40 ans

Ces schémas illustrent l'âge des personnes sorties dans l'année 2023. On observe une hausse des femmes seules âgées de moins de 25 ans ayant accédé au logement. Ces dernières, sans ressource, sont souvent en situation de rupture familiale, elles sont isolées et vulnérables, présentent pour beaucoup des problématiques de santé, de dépression, qui viennent freiner encore davantage leur insertion.

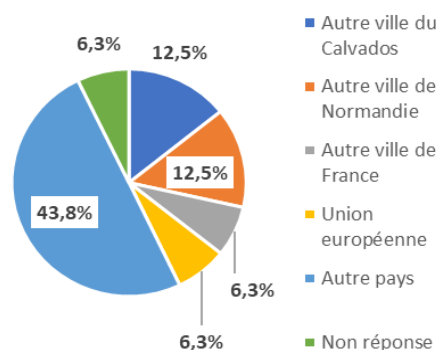
VIII. LIEU DE NAISSANCE

Femmes seules



- 43 % des résidentes sont originaires de Normandie (50 % en 2022).
- 14,3 % des résidentes sont originaires d'un autre pays hors union européenne (50 % en 2022).

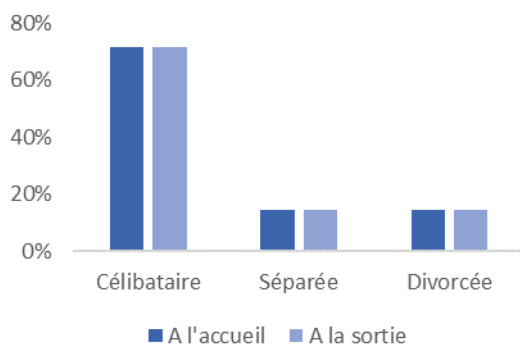
Femmes avec enfants



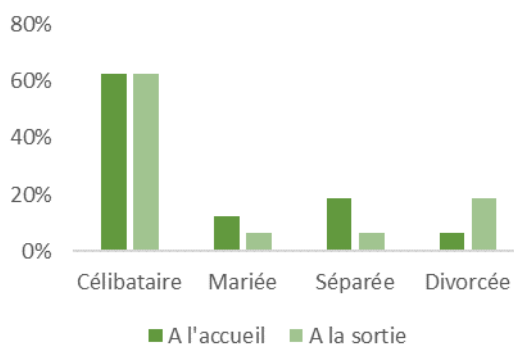
- 25 % des femmes accueillies en 2023 sont originaires de Normandie (57,2 % en 2022).
- 43,8 % des résidentes sont originaires d'un autre pays hors union européenne (28,6 % en 2022).

IX. SITUATION FAMILIALE

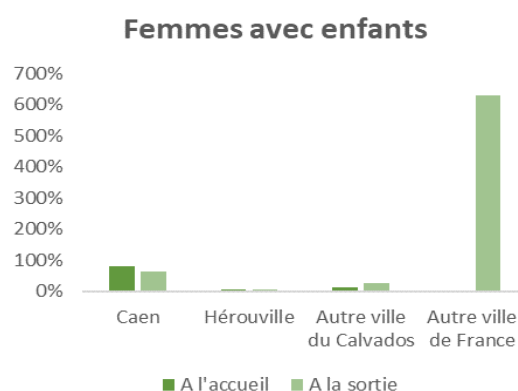
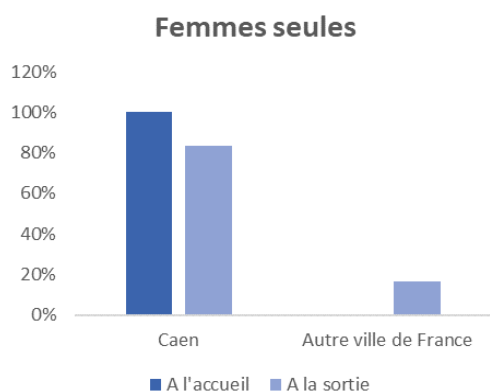
Femmes seules



Femmes avec enfants

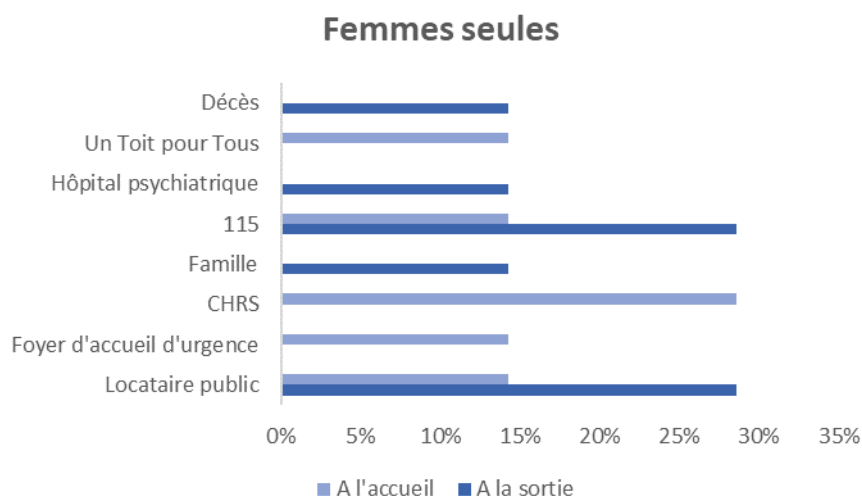


X. LIEU DE RESIDENCE

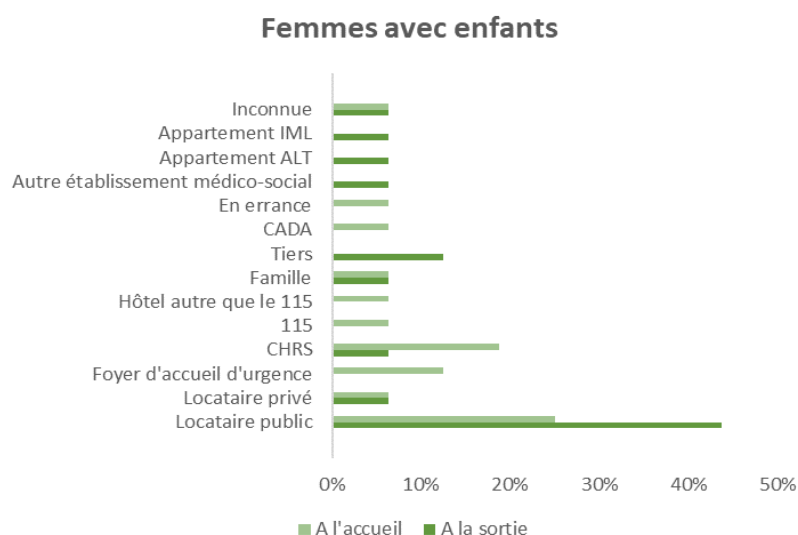


Autres villes du Calvados : Blainville/Orne, Deauville, Esquay Notre Dame

XI. TYPE D'HEBERGEMENT



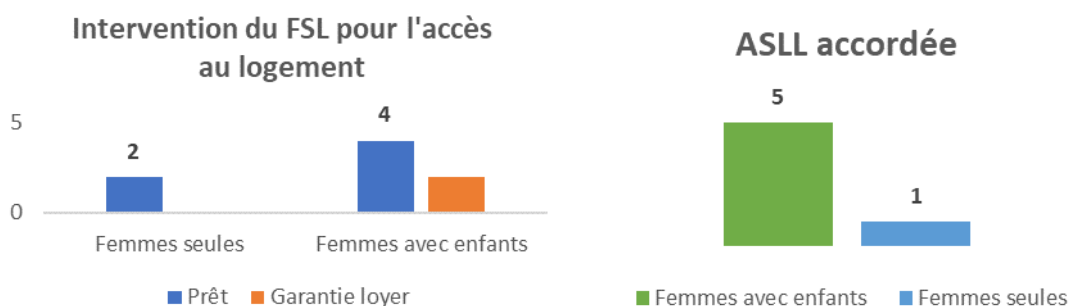
En 2023 : 29 % ont eu lieu vers un logement autonome, (25% en 2022),
1 femme a été orientée vers un hôpital spécialisé,
1 femme a accédé à une pension de famille.
1 femme est malheureusement décédée.



En 2023 : Parmi les **16** familles sorties :

- 8 ont accédé à un logement autonome ;
- Une famille est partie chez un tiers (nouveau conjoint),
- Une famille a rejoint le père dans un autre département,
- Une famille a accédé à un ALT,
- Une famille a intégré l’HUAS suite à la réunification familiale, car logement adapté à la nouvelle composition familiale,
- Une famille a accédé à un hôtel 115, suite à un accueil exceptionnel en urgence dans le cadre du protocole violence,
- Une famille est partie chez un tiers.

Les accès au logement autonome ont en majorité été réalisés via des baux glissants, ce qui rassure les bailleurs et résultent des parcours antérieurs des ménages.

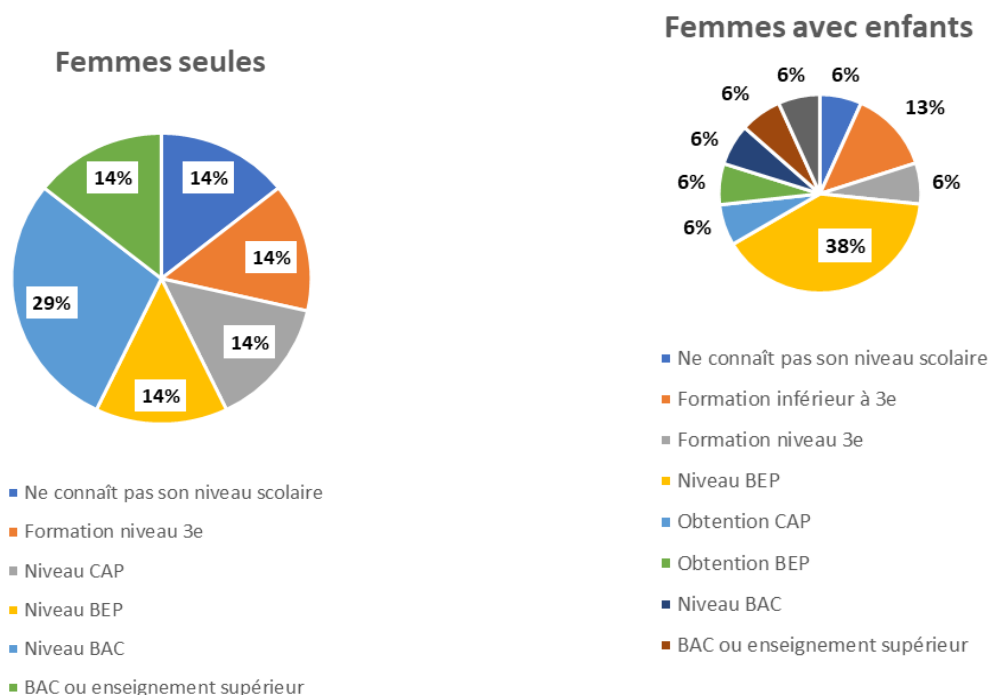


La mesure ASLL de 6 mois renouvelable (jusqu'à 2 fois 3 mois) permet de soutenir les personnes dans leur accès à un logement autonome.

Nous continuons de constater l'importance des mesures ASLL, qui présente une garantie pour les bailleurs d'une part, et les résidentes d'autre part, qui se sentent rassurées et soutenues dans l'installation au sein du logement, qui constitue pour certaines un premier logement.

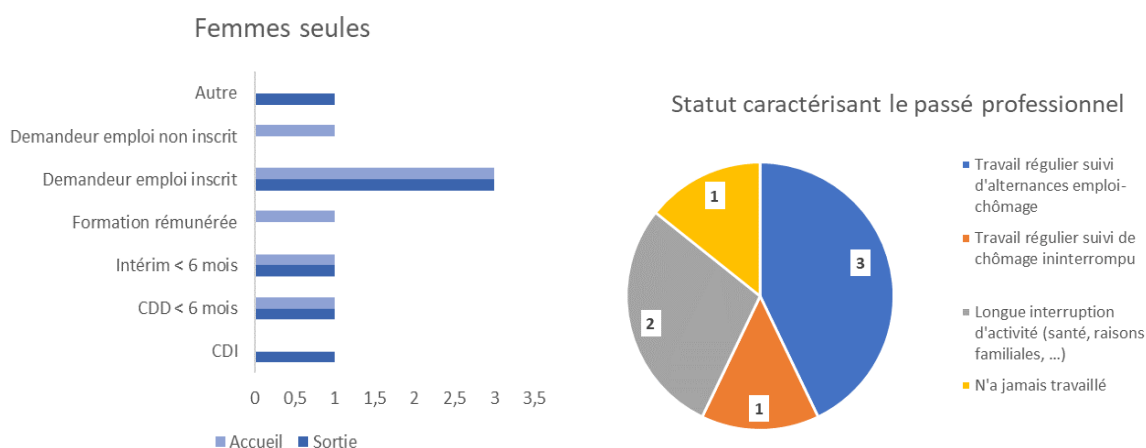
Pour les ménages ayant accédé à un bail glissant, et / ou bénéficiant d'une mesure de protection, les mesures ASLL n'ont pu être demandées.

XII. NIVEAU SCOLAIRE

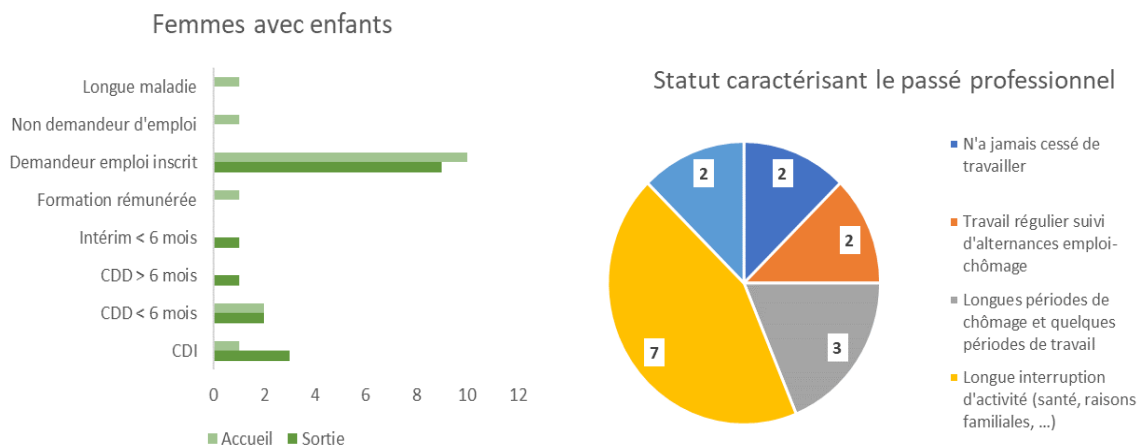


Pour favoriser leur insertion professionnelle, beaucoup de femmes doivent s'inscrire dans des formations de remise à niveau, des formations qualifiantes ou d'apprentissage de la langue française.

XIII. SITUATION PROFESSIONNELLE



L'insertion professionnelle est un axe majeur dans l'accompagnement au CHRS. Nous observons que les professionnels veillent à l'ouverture des droits (Inscription pôle emploi) et se mobilisent autour de l'accès à l'emploi lorsque le projet est possible.



En 2023, 44.5 % des femmes ont quitté leur dernier emploi pour des raisons familiales ou de santé (*en 2022 : 62.5 %*).

Les femmes seules ou femmes avec enfants accueillies rencontrent des difficultés de différentes natures qui freinent leur insertion professionnelle.

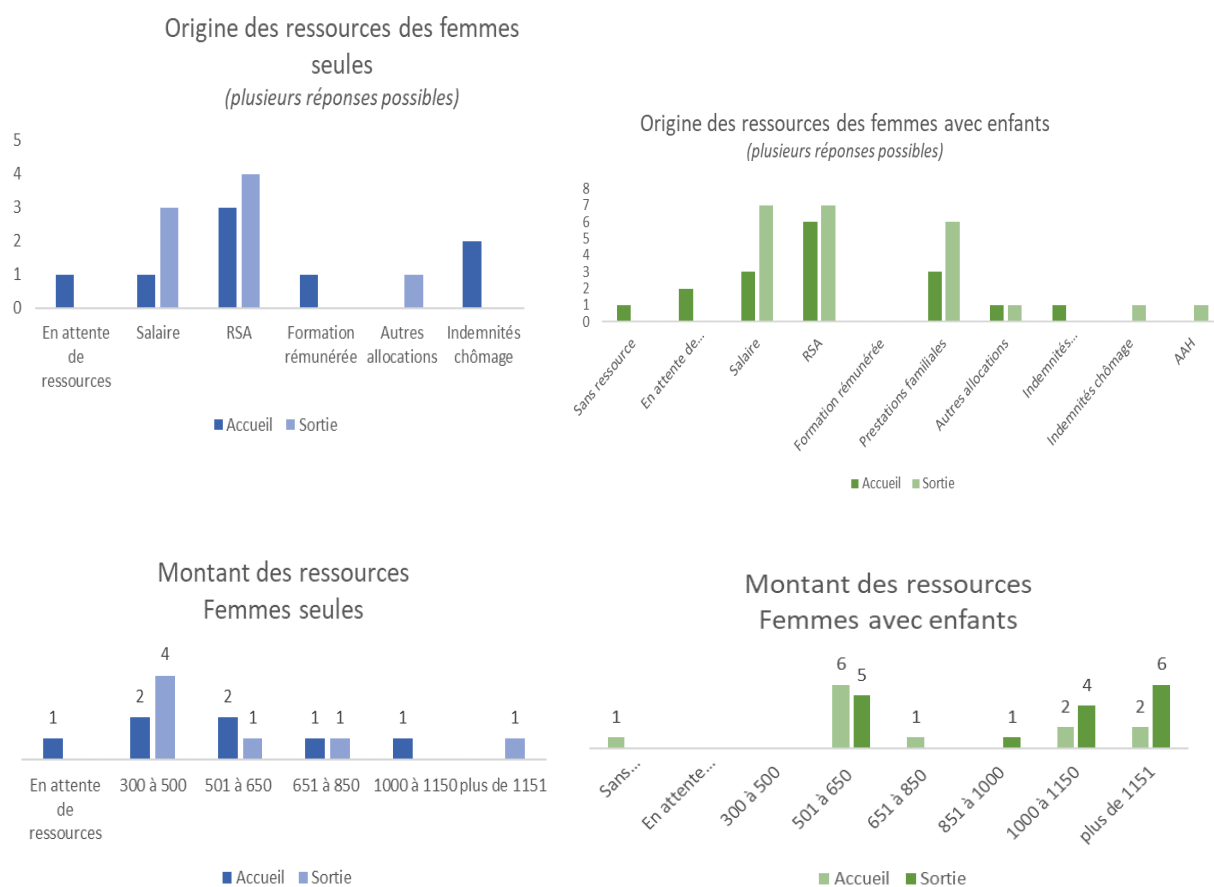
Les principales difficultés rencontrées pour accéder à l'emploi demeurent :

- Les situations administratives en attente,
- La non maîtrise de la langue,
- Le problème de garde des enfants. Les délais d'attente d'entrée en crèche ou halte-garderie peuvent être longs. En outre, les femmes sont obligées de faire un choix dans les offres d'emploi ; elles rencontrent des difficultés budgétaires et liées aux horaires pour faire garder leurs enfants,
- La nécessité de soins psychologiques ou psychiatriques avant d'envisager l'insertion professionnelle,
- La nécessité de soins en réponse aux problématiques d'addiction,
- L'incapacité physique d'exercer une activité professionnelle liée à des maladies chroniques,
- De longues périodes antérieures d'inactivité.

Par ailleurs, nous sommes confrontés au fait qu'il existe peu de chantiers d'insertion à destination du public féminin et à la conjoncture nationale actuelle peu favorable à l'emploi. Nos principaux partenaires sont les Jardins d'Arlette, Cap Revivre, la Chiffo.

Nous continuons de constater que les secteurs d'activité les plus accessibles sont l'aide à la personne et l'entretien des locaux, avec toutefois des contraintes liées à ces emplois en termes de plages horaires, non compatibles pour un parent isolé.

XIV. RESSOURCES



XV. DETTES

■ Femmes seules

4 résidentes accueillies au CHRS au cours de l'année 2023 avaient des dettes à leur arrivée. Pour **2** d'entre elles, des démarches ont été effectuées auprès des créanciers pour envisager un accord de remboursement.

■ Femmes accompagnées d'enfants

10 résidentes accueillies au CHRS au cours de l'année 2023 avaient des dettes à leur arrivée. Les dettes représentent toujours un frein à l'accès au logement si elles ne font pas l'objet d'un plan d'apurement ou de surendettement. L'accompagnement autour de la gestion budgétaire est systématiquement proposé dans le cadre du projet individuel. Les professionnels constituent avec les résidentes des dossiers de surendettement lorsque la situation le requière ; ils proposent des outils à la gestion quotidienne financière, et accompagnent à la mise en place de mesures telles que les MASP, afin d'aider et de consolider le parcours.

Parfois, les femmes ne nous laissent pas accéder à leur situation financière, elles ont besoin de temps, de se sentir en confiance, et le travail social découvre petit à petit la situation réelle d'endettement.

XVI. COUVERTURE SOCIALE

7 personnes ne bénéficiaient pas de couverture sociale ou de d'ensemble de leur droit lors de leur accueil.

XVII. SANTE

■ Femmes seules

- 4 personnes présentaient un état de santé général mauvais,
- 5 des personnes seules souffraient de problèmes psychologiques ou psychiatriques, elles ont toutes été orientées vers des soins durant leur séjour,
- 3 personnes présentaient un problème physiologique particulier.

Le bilan IRSA est présenté à toutes les résidentes du CHRS durant leur accueil.

- 3 résidentes ont réalisé ce bilan.

■ Femmes accompagnées d'enfants

- 12 personnes accueillies n'avaient pas de médecin généraliste lors de leur arrivée au CHRS.
- 6 des résidentes rencontraient des difficultés d'ordre psychologique. Elles ont été soutenues et orientées dans leurs démarches de soin.
- 2 résidentes présentaient un problème physiologique particulier.

Le bilan IRSA est présenté à toutes les résidentes du CHRS durant leur accueil.

- 8 résidentes ont réalisé ce bilan.

Le travail d'accompagnement autour de la santé s'accroît au regard de l'évolution du public accueilli.

Les professionnels soulèvent la difficulté d'accès aux soins générés par des délais de rendez-vous longs, et le manque de professionnels de santé. Le secteur psychiatrique est particulièrement impacté, ainsi que les soins dentaires, ophtalmologiques, d'addiction... et nous faisons face de plus en plus aux difficultés d'accès aux soins et/ou structures spécifiques à l'enfant (Guidance, centre de dépistage des troubles autistiques...). Nous notons un manque d'accueils de jour pour adultes et enfants souffrant de troubles psychiques.

Afin de favoriser la prévention et l'accès aux soins, différentes actions sont menées au CHRS :

- Veille sur les dispositifs existants/nouveaux et rencontres partenariales avec des acteurs de la santé pour favoriser une coordination dans nos actions et développer des réponses aux besoins des personnes,
- Orientation et accompagnement des femmes vers les services spécialisés de prévention et de soin,
- Travail en Partenariat avec les acteurs de la santé.

■ Les enfants :

De plus en plus d'enfants présentent des problématiques de santé, face auxquels les écoles disent ne pas pouvoir répondre, et se retrouvent alors sans prise en charge, ou scolarisés pour certains 1h par jour. Les mères ne peuvent s'insérer professionnellement ou sont contraintes pour certaines, d'arrêter leur formation/emploi. Les professionnels se retrouvent démunis en termes de réponses à ces besoins.

XVII. LES ENFANTS ET LE SOUTIEN A LA PARENTALITE

1. Les enfants

Type de famille	Nombre de familles	Total enfants
- Femmes avec 1 enfant	4	4
- Femmes avec 2 enfants	4	8
- Femmes avec 3 enfants	3	9
- Femmes avec 4 enfants	2	8
- Femmes avec 5 enfants	1	5
- Femmes avec 6 enfants	1	6
- Femme avec 7 enfants	1	7
- Couple 2 enfants	1	2
Total	17	49

Nous notons qu'il est important que nous puissions nous adapter pour pouvoir accueillir tout type de compositions familiales et / ou permettre l'accueil d'enfants dans l'urgence lors de regroupements familiaux.

Age des enfants accueillis

- Moins de 3 ans
- 3 à 5 ans
- 6 à 8 ans
- 9 à 11 ans
- 12 à 14 ans
- 15 à 18 ans
- 19 et +



Nous observons que toutes les catégories d'âge des enfants accueillis sont représentées : bébés, très jeunes enfants, enfants, adolescents.

Nous sommes vigilants à adapter notre accompagnement en fonction des compositions familiales et de l'âge des enfants (temps d'accueil dédié, temps d'échange avec chacun tout en respectant la place de la mère, aide à la construction de projet scolaire, professionnel, ..., accompagnement sur l'extérieur, sport, loisirs, culture).

Nous interrogeons systématiquement l'intérêt de nommer un professionnel référent différent de celui de la mère pour les adolescents et jeunes adultes (En concertation avec la mère, l'enfant).

Et lorsque cela est possible, nous veillons à mettre à disposition une chambre dédiée à l'accueil d'un enfant en fonction de son âge.

◦ La tranche d'âge des 0 – 3 ans

L'accompagnement auprès des femmes enceintes et des mères isolées de jeunes enfants âgés de moins de trois ans consiste à accompagner les mères sur leurs préoccupations concernant l'arrivée de l'enfant, le sommeil, l'alimentation, la socialisation, la séparation, l'acquisition de la propreté... Ces femmes ont besoin d'un soutien psychologique et parfois éducatif.

L'équipe veille, via les actions collectives ou individuelles, les temps collectifs ou le lieu de vie dédié à la parentalité, à favoriser l'interaction entre la mère et son enfant.

L'accompagnement se fait également autour des modes de garde et de la santé.

- 4 résidentes ont mené à terme leur grossesse au cours de l'année 2023 ; elles ont bénéficié d'un soutien spécifique par les travailleurs sociaux et l'éducatrice de jeunes enfants (écoute, accompagnement, orientation, ...). Ces femmes étaient isolées, l'équipe s'est mobilisée pour veiller à être présente et soutenante.

◦ Les pré-adolescents-adolescents

Concernant leur accompagnement, le travail spécifique réalisé par les référents et l'éducatrice de jeunes enfants se fait notamment autour de la fonction parentale et des réponses éducatives à apporter envers les adolescents (rythme de vie, alimentation, sensibilisation aux écrans, ...).

L'équipe veille à ce que le jeune se sente accueilli car arriver dans un collectif n'est pas chose aisée, surtout à cet âge. Le jeune est considéré, et l'on tente de le rendre acteur, de le faire participer à la vie de la maison, à des activités sportives, pour tenter de casser l'isolement.

En accord avec la maman, des temps d'écoute et d'échanges sont proposés, offrant des espaces de parole, une aide aux devoirs, un soutien à la scolarité, aux orientations... L'éducateur référent est en lien avec les acteurs scolaires et les acteurs de la protection de l'enfance. Il oriente et accompagne le jeune en fonction des besoins.

2. Le soutien à la parentalité

Le terme de soutien à la parentalité recouvre des actions et outils de nature très diverses. Le mode d'accueil collectif et l'accompagnement global des familles monoparentales proposés par le CHRS Janine VAN DAELE permettent une mise en mouvement, une découverte de compétences, une prévention, un soutien face aux situations de souffrance exprimées ou devinées, une mise en lien avec les différents acteurs du territoire.

A ce titre, le CHRS peut être défini comme un lieu pertinent, complémentaire, utile dans le domaine de la prévention, de l'accompagnement et être considéré comme un acteur territorial du soutien à la parentalité.

◦ La place du père

Nous rappelons les droits et les devoirs des deux parents et parlons avec les mères de la place du père pour l'enfant. Dans le cadre de situations conflictuelles, nous pouvons jouer le rôle de tiers.

◦ Le soutien éducatif

L'équipe est amenée à travailler davantage en lien avec les acteurs de la protection de l'enfance, dans le cadre des mesures administratives ou judiciaires et directement auprès des juges pour enfants.

La présence quotidienne de l'équipe permet la continuité des actions et offre des observations affinées qui participent dans l'intérêt de l'enfant et de la mère à la réflexion quant à l'évolution de la situation et des besoins. Le CHRS est convié aux synthèses d'évaluation, aux bilans et de plus en plus aux audiences. Les acteurs sont en attente de nos éléments d'observation, nos hypothèses de compréhension qui tiennent compte du contexte général et du parcours de la famille.

Ce rôle peut nous amener dans certaines situations, à rédiger des notes d'observation, des recueils d'informations préoccupantes et parfois des signalements lorsque nous sommes face à une situation de danger.

Ces difficultés repérées sont parlées avec la famille et font l'objet de nombreux échanges. Ce travail de transmission permet dans certaines situations une prise en compte des difficultés repérées par la mère de famille et ainsi une adhésion à un soutien éducatif.

En 2023, nous avons été amenés à transmettre **6 signalements** au procureur, **13 Informations** ou **compléments d'informations** préoccupantes.

Pour 3 familles, nous avons dû doubler de façon exceptionnelle certains week-ends, pour s'assurer de la sécurité physique des enfants, poursuivre notre mission auprès des autres résident(s) et venir en soutien des professionnels.

Enfin, le travail autour de la parentalité au CHRS et le travail en lien étroit avec les acteurs de la protection de l'enfance a fait évoluer les préconisations initiales de placement vers une mesure d'aide éducative pour 5 enfants, et pour une enfant placée au sein d'une MECS, un PEAD au CHRS a été acté.

° Les activités de soutien à la parentalité au sein du CHRS

- Actions préventives : ateliers de sensibilisation aux écrans, sensibilisation et actions autour de l'équilibre alimentaire,
- Le travail en lien avec les différents partenaires (Ecole, Santé, Crèche, Acteurs protection de l'enfance...),
- Les accompagnements extérieurs,
- Les visites à domicile,
- Les temps individuels avec l'éducatrice de jeunes enfants (prévention, soutien, étayage, ...),
- Prise des repas avec les familles, (conseils, équilibre alimentaire, rythme...),
- Les ateliers cuisine, l'aide à la confection de repas pour les plus petits,
- Les actions individuelles / collectives visant à renforcer l'interaction entre la mère et son enfant,
- L'aide à la gestion quotidienne (coucher, préparation repas, ...),
- Les ateliers supports d'expression (lecture, jeux de société, pâte à modeler, ...),
- L'aide aux devoirs,
- Partenariat avec l'Association « Lire et faire Lire »,
- Ateliers d'expression à destination des enfants,
- Les temps de jeux, de loisirs, les sorties extérieures, les activités sportives...,
- La rénovation de la salle mère-enfant,
- Accompagnements et mises en lien avec des lieux ressources du territoire (maisons de quartier, centres socio-culturels, Le Ricochet, bibliothèques, ...).

L'équipe tente d'accompagner les mères lors de temps formels et informels, sur leurs préoccupations concernant le sommeil, l'alimentation, la socialisation, la séparation...

3. Partenaires et actions menées

° La santé

A leur arrivée au CHRS, les mères qui ne fréquentent pas la PMI sont sensibilisées à ce dispositif et si elles le souhaitent, sont accompagnées dans leurs démarches auprès de ce service.

Des orientations vers le centre d'accueil sans rendez-vous, la guidance, la maison des ados, peuvent être faites lorsqu'un enfant présente des signes de souffrance, de mal être, de troubles du sommeil...

◦ Les modes de garde

Différents modes de garde sont utilisés par les résidentes ; pour les guider dans leur choix, nous leur présentons notamment l'Info accueil petite enfance haltes garderies de la ville de Caen. Ce service informe sur les crèches existantes et les assistantes maternelles qui y sont rattachées. Ces accueils soutenus par l'institution facilitent la socialisation et permettent de travailler la séparation mère-enfant.

Les professionnels accompagnent la majorité des mères dans les démarches d'inscription. Ils emmènent les résidentes repérer les lieux, leur expliquent les modalités de paiement et les règlements de fonctionnement.

Concernant les assistantes maternelles, les professionnels se chargent avec les mères des démarches téléphoniques. Ils sont présents lors de la première rencontre et aident à la rédaction des contrats. Ce mode de garde reste onéreux malgré les aides de la CAF et ne peut répondre aux besoins de toutes les résidentes.

◦ L'accompagnement scolaire

→ Auprès de la mère

Les résidentes sont soutenues dans leurs démarches d'inscription des enfants, à la mairie, dans les établissements scolaires.

→ Auprès des enfants

Les enfants accueillis sur le collectif bénéficient s'ils le souhaitent, et en accord avec leur mère, du soutien et conseil des intervenants présents sur le CHRS (éducateurs, éducatrice jeunes enfants). En 2023, **17 enfants** ont bénéficié de soutien scolaire.

◦ Les loisirs

Au moment de la rentrée scolaire, les professionnels du CHRS présentent aux résidentes les activités de loisirs qui peuvent être pratiquées sur le quartier (information sur le rythme, la durée, le coût). Ils échangent avec les résidentes et leurs enfants sur la faisabilité de leur projet.

Les professionnels accompagnent souvent les familles lors de l'inscription et leur montrent le trajet à réaliser. Pendant l'année, ils soutiennent la participation de l'enfant à l'activité et ajustent les propositions aux besoins observés.

◦ L'organisation des vacances

Les activités proposées par le biais du CHRS en 2023 ont permis à **une grande majorité des enfants accueillis** de pratiquer une activité ludique et/ou culturelle pendant les vacances.

Un planning d'activité est réalisé par plusieurs membres de l'équipe éducative et diffusé à l'ensemble des résidentes, du collectif et des logements diffus.

Depuis 2022, ils se sont ouverts aux familles du CHRS la Source, qui y participent volontiers.

Des sorties sont organisées en fonction des manifestations du moment, des opportunités, de la saison et des envies des personnes qui participent également à l'élaboration de ces projets. Les sorties prennent différentes formes : piscine, cinéma, expositions, château de Caen, sorties à la mer, forêt, colline aux oiseaux, parcs alentours, les pieds dans l'Orne, ...

→ *L'activité bibliothèque – contes*

L'éducatrice de jeunes enfants accompagne de façon régulière les mères et leurs enfants à la Bibliothèque pour faire découvrir le lieu, son accessibilité, emprunter des livres, faciliter l'accès à la culture, participer aux activités proposées : contes, spectacles.... Nous observons que ces lieux sont par la suite très appréciés des personnes et investis de façon autonome.

→ *Le collectif*

Présente sur le collectif le mercredi et deux soirs par semaine, l'éducatrice de jeunes enfants peut en fonction des besoins repérés, des demandes des mères, intervenir plus particulièrement auprès de chaque famille (travail sur la séparation, les angoisses, l'allaitement, la réassurance, la confiance en soi, la connaissance des différents stades de développement de l'enfant...). Ces temps sont très appréciés des mamans, des enfants et viennent nourrir nos échanges et la compréhension des situations en réunion d'équipe. La compétence, les connaissances de l'éducatrice de jeunes enfants sont des éléments précieux et complémentaires, nécessaires pour soutenir ces familles.

ANNEXES

FICHE ACTION 1

2.2.1 INTUTILE DE L'ACTION	Engager une réflexion dans une logique de politique du logement d'abord
Service ou établissement	CHRS Janine VAN DAELE
Pilote de l'action (nom prénom et fonction)	Virginie CAUGY, Cheffe de service
Territoire	Caen, Calvados
Partenaires	FAS Veille sociale 14 - SIAO CHRS du département ou autres départements qui pratiquent le Hors les murs (visites des lieux...) DDETS
Objectifs de l'action	Défendre l'existence du CHRS Anticipation du CPOM Inscription dans la Politique du logement d'abord Repenser, Faire évoluer les pratiques, les modalités de prise en charge, tout en maintenant un accompagnement de qualité
Professionnels concernés	L'équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Participation à la commission logement FAS Commissions CPOM Découvertes de fonctionnement et Aller vers, CHRS Hors les murs Temps dédiés en réunion d'équipe Temps de travail Cheffe de service psychologue Temps de travail Cheffe de service Directrice adjointe administratif
Calendrier	2020 / 2023
Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Réunion d'équipe, Réunion trimestrielle, Rapport d'activité annuel, temps mensuel identifié
Résultats attendus	

Une réflexion a été engagée par le biais de temps de travail en équipe, de participations aux réunions de la FAS, par des groupes mutualisés dans le cadre de la démarche CPOM. Ces différents espaces permettent une mise en mouvement, et ont permis de mieux identifier le public orienté vers le CHRS et ne pouvant accéder au logement autonome. Des pistes de réflexions se sont amorcées quant à l'évolution de nos pratiques et des offres d'hébergement. C'est un travail qui doit se poursuivre.

FICHE ACTION 2

2.2.2. INTUTILE DE L'ACTION	Développer et renforcer le travail en Partenariat réseau
Service ou établissement	CHRS Janine VAN DAELE
Pilote de l'action	Virginie CAUGY, Cheffe de Service
Territoire	Caen
Partenaires	Acteurs de la santé, de la protection de l'enfance, acteurs de la veille sociale, de l'insertion
Objectifs de l'action	Fluidifier les parcours, mieux répondre aux besoins, mutualiser et se coordonner
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	« Aller vers » les professionnels sur le Territoire Maintenir l'ouverture vers l'extérieur Mobilisation du réseau Avoir une veille sur l'évolution des dispositifs Proposer des temps d'accueil et de visite pour optimiser les orientations et le travail en lien Identifier les missions, les forces et les faiblesses
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Réunion d'équipe et réunion trimestrielle RA
Résultats attendus	La complémentarité des compétences évite les ruptures de parcours et favorise l'insertion sociale et professionnelle Fluidifier les parcours Être garant du sens de l'accompagnement Renforcer les actions socio-éducatives en complément des actions proposées au CHRS

Le CHRS est sensible et très engagé dans le travail en partenariat Réseau. Il se maintient dans des démarches de projets et d'ouvertures vers l'extérieur. Les professionnels initient des temps de rencontres, d'échanges et sont force de proposition pour mettre en place de nouveaux partenariats et pour favoriser l'aller vers. Des initiatives locales permettent de développer le réseau et de compléter nos actions éducatives. Des temps d'accueil et de visites sont proposées aux différents acteurs du secteur, et ce, afin de permettre la rencontre, favoriser le travail en collaboration pour mieux accompagner et orienter.

Nous souhaiterions développer des actions auprès des partenaires de la santé car nous nous sentons parfois démunis face à certaines situations.

FICHE ACTION 3

2.2.3. INTUTILE DE L'ACTION	Rénovation des logements diffus et du CHRS Collectif
Service ou établissement	CHRS Janine VAN DAELE, service logistique
Pilote de l'action	Virginie CAUGY, cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	Service logistique Itinéraires CAF
Objectifs de l'action	Améliorer l'accueil, la qualité des hébergements
Professionnels concernés	Équipe logistique, Directrice adjointe comptable et financière, Maitresse de Maison, Equipe socio-éducative Chef de service logistique
Moyens mobilisés	Etat des lieux de chaque hébergement Outil de recensement et de suivi des besoins, matériel et de rénovation Priorisation des investissements
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Directeur, coordinateur logistique et chef de service CHRS
Résultats attendus	Améliorer les conditions d'accueil et d'hébergement

Un état des lieux des actions à entreprendre et à priorisé a été fait au sein de chaque logement, mais il doit être renouvelé pour être à jour.

Des logements que nous considérons « prioritaires » ont pu être réhabilités, et le mobilier changé. Le suivi logistique mis en place permet une rotation des interventions et est garant de la qualité d'accueil. Les travaux se poursuivent au rythme des besoins.

Pour le CHRS, une demande de subvention auprès de la CAF a permis de réaménager entièrement la salle mère-enfant.

FICHE ACTION 4

2.2.4. INTUTILE DE L'ACTION	Renforcer et faire reconnaître le travail de soutien à la parentalité
Service ou établissement	CHRS Janine VAN DAELE
Pilote de l'action	Virginie CAUGY, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	Conseil Départemental, DDETS Autres CHRS, Directeur, Directrice adjointe
Objectifs de l'action	Renforcer le travail de soutien à la parentalité Faire face à l'évolution du public Augmenter le temps de travail d'EJE
Professionnels concernés	Chef de service, Directeur, Cadres, CA, Equipe
Moyens mobilisés	Temps d'échanges repérés avec les professionnels concernés Etablir un diagnostic Faire remonter les besoins Rencontrer le Conseil Départemental Rencontrer les USDA S'informer sur les fonctionnements d'autres CHRS Participation à la commission enfance et famille de la FAS
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et rapport d'activité
Résultats attendus	Asseoir et développer le soutien à la parentalité

Des rencontres avec le conseil Départemental, les Responsables d'USDA, la DDETS ont eu lieu. Un diagnostic a été réalisé et témoigne de l'évolution significative du public avec l'accueil croissant de familles dont les problématiques viennent confronter l'équipe aux questions qui entourent la fonction parentale et les besoins de l'enfant.

Une demande de subvention spécifique n'a pas été accordée par le Conseil Départemental en 2022. Le financement d'un poste d'EJE renforcerait l'équipe auprès de ce public.

FICHE ACTION 5

2.2.5. INTUTILE DE L'ACTION	Augmentation du nombre de places dédiées au Dispositif AC'SE
Service ou établissement	CHRS Janine VAN DAELE
Pilote de l'action	Virginie CAUGY, Cheffe de service
Territoire	Caen
Partenaires	AC'SE, Délégué des droits des femmes, DDECS, SIAO
Objectifs de l'action	Répondre à l'augmentation des demandes et des besoins
Professionnels concernés	Direction, CA, Cadres, Equipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Participation aux séminaires Veille sur l'évolution des besoins Travail élaboré et soutenu de partenariat et de réseau avec les acteurs du dispositif AC'SE Partage d'expériences auprès d'autres acteurs Evaluation du travail d'accueil et d'accompagnement réalisé auprès de ce public
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l'évaluation (quels sont les outils mis en place pour effectuer le suivi)	Cadres, Direction, CA, Equipe
Résultats attendus	Augmentation des places dédiées Réponse à un besoin identifié sur le plan national
Résultats attendus	Répondre à un besoin repéré par l'équipe

Le CHRS est connu et reconnu pour son investissement dans cette action. Il travaille en lien étroit avec l'ensemble des acteurs sur le plan National. Nous maintenons notre présence à chaque séminaire, afin d'être informés des dernières actualités, de l'évolution des besoins, du public, des initiatives et expérimentations. Il existe peu de structures collectives au sein des différents partenaires « accueillants » et ce mode d'hébergement sécurisé et de proximité répond à de nombreux besoins. C'est un travail qui requière beaucoup de temps dans l'accompagnement, cependant, les bilans chaque année sont très positifs, et illustrent tout le parcours de reconstruction de ces femmes / familles, l'accès aux droits, l'insertion sociale et professionnelle rendue alors possible.

Développer et renforcer cette mission nous paraît nécessaire et important.

CENTRE D'HEBERGEMENT
ET DE
REINSERTION SOCIALE
CHRS LE JARDIN

*Hébergement et aide à la
réinsertion d'hommes seuls,
jeunes couples et familles
Lisieux*

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Le Jardin a une capacité d'accueil de 32 places dont une dédiée à l'accueil et à l'accompagnement d'un auteur de violences conjugales et intrafamiliales.

Depuis mai 2021 la structure est située au 24 rue Roger Aini à Lisieux. Le service est ouvert du lundi au vendredi. Après 17h30, afin de permettre une continuité de service, un transfert d'appel est effectué vers le Foyer d'Accueil d'Urgence l'Étape chaque soir et week-end.

Le CHRS propose un accueil aux résidents en journée et leur offre la possibilité de prendre un café, de lire le journal, de laver leur linge et de s'entretenir avec un travailleur social.

Le CHRS fonctionne sur un mode d'hébergement diffus.

Le lieu d'hébergement individuel et le service (lieu collectif) forment le CHRS qui a pour mission d'accompagner les personnes accueillies dans la mise en place de leur projet de vie. Conformément à l'arrêté du 13 mars 2002, une participation financière à l'hébergement est demandée aux personnes percevant des ressources. Cependant les conditions de ressources ne sont pas un pré-requis pour bénéficier d'un hébergement au CHRS.

À leur arrivée, les personnes reçoivent les documents relatifs à la loi 2002-2 :

- ◆ Le livret d'accueil,
- ◆ Le règlement de fonctionnement du CHRS
- ◆ La charte des droits et des libertés de la personne accueillie,
- ◆ La liste des personnes qualifiées.

I. LE LIEU DE VIE

Le CHRS Le Jardin comprend aujourd'hui :

- Un lieu central et collectif, situé au 24 rue Roger Aini.
- 32 places d'hébergement réparties en logements individuels et en cohabitation.

II. LA MISSION

Le CHRS a pour mission l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social global d'hommes majeurs et de jeunes couples (moins de 25 ans) sans enfant et de familles en difficulté sociale.

Dans le cadre et en lien avec le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation, chaque demande d'admission est saisie sur le logiciel SI-SIAO par le travailleur social de la structure dite « premier accueil ». Les personnes sont rencontrées lors d'entretiens de pré-admission.

Un rapport de situation est rédigé puis présenté en réunion d'équipe. Une décision est prise : Si la décision est positive et qu'une place est vacante, un accueil est possible rapidement. Dans ce cas, dès cet accueil effectué, le chef de service valide l'admission auprès du SI-SIAO. De plus, la personne est inscrite sur le registre des entrées.

S'il n'y a pas de place, la personne est inscrite sur liste d'attente et doit maintenir sa demande. Si la réponse est négative, le refus est expliqué et une réorientation proposée.

En tant que partenaire du SI-SIAO, le chef de service du CHRS est présent chaque mois aux Commissions d'Orientation du Pays d'Auge.

III. L'ÉQUIPE

L'équipe est composée de :

- La direction et la comptabilité sont communes à l'ensemble des établissements et services d'Itinéraires.
- Un chef de service (également chef de service du CHU l'Étape et du LHSS Itinéraires)
- Un coordinateur qui intervient au CHU L'Étape également
- Quatre travailleurs sociaux (2 monitrices éducatrices + 2 éducateurs spécialisés)
- Une psychologue à 0,20 ETP
- Une secrétaire qui intervient également au CHU l'Étape, au CPH et au CADA
- 2 agents d'entretien à temps partiel intervenant à l'Étape, au CADA de Lisieux, et au CPH
- Deux agents d'entretien-logistique qui travaillent sur les deux structures de Lisieux ainsi que sur les appartements du CADA de Lisieux.
- Un coordinateur logistique

Les temps collectifs proposés par l'équipe socio-éducative, même si les locaux ne peuvent accueillir en même temps la totalité des résidents, permettent à travers le partage de moments conviviaux, d'évoquer des projets personnels ou collectifs, de faire vivre les instances d'expression du Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA) de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS).

Le fait que ces temps collectifs aient lieu à différents moments de la journée permet à chaque résident, en fonction de ses activités (formation, stage, intérim, recherche d'emploi), de pouvoir y participer. Ils favorisent des temps d'échanges et de rencontres. Ils sont un espace qui renforce le lien social. Ils permettent aussi l'émergence d'une dynamique collective qui facilite l'élaboration de projets en commun (participation à l'écriture du règlement pour l'accueil d'un animal, élaboration d'une charte pour l'usage d'internet, mise en place d'activités de loisirs telles que la randonnée, la pêche à la ligne, les ateliers cuisine et pâtisserie etc...).

Formations

- « S'approprier le nouveau référentiel d'évaluation HAS » organisée par l'ORS CREAL Normandie (e-learning) (5 personnes)

Stagiaires

- 1 stagiaire ES (du 07.11.22 au 20.01.23) (*CHRS Le Jardin*)

IV. L'HÉBERGEMENT

◆ Le service

Le CHRS est composé :

- D'un espace collectif,
- De trois bureaux (secrétariat et entretiens individuels),
- D'une salle à fonctions multiples (réunions, entretiens, salon, accueil des partenaires...),
- D'un espace laverie
- D'une cuisine mutualisée avec le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH).

Cet espace collectif s'organise à partir de la réunion des résidents le lundi matin autour d'un petit déjeuner partagé. Espace dans lequel peut être échangé et / ou partagé un certain nombre de sujets en lien avec le CHRS, le territoire, l'actualité etc...

◆ Les appartements

Chaque personne hébergée prend connaissance du règlement de fonctionnement et le signe.

26 appartements sont mis à disposition par le CHRS dont :

- 5 T3 pour l'accueil de familles et/ou couples
- 1 studio dédié à l'accueil et à l'accompagnement d'un auteur de violences conjugales et/ou intra-familiales.

V. LES OUTILS MIS A DISPOSITION

Afin d'aider, de soutenir, d'accompagner les résidents dans leurs démarches, plusieurs outils sont mis à disposition dans un cadre défini :

- Un téléphone
- Un accès internet
- Une photocopieuse
- Le quotidien Ouest France
- Deux véhicules.

VI. LE PARTENARIAT

Au regard des problématiques addictives rencontrées par certaines personnes accompagnées, le CHRS a signé une convention de partenariat avec le SSRA de la polyclinique de Cricquebœuf. Des permanences médicales au sein du CHRS sont assurées par le médecin addictologue du SSRA un jeudi par mois.

L'équipe du CHRS peut être amené à travailler avec la PASS pour faciliter l'accès aux soins à l'hôpital de Lisieux.

Le CHRS est présent dans différents lieux et instances :

- Le CRPA (Conseil Régional des Personnes Accueillies),
- La Commission d'orientation Pays d'Auge du SIAO,
- Le PEL Projet Éducatif Lexovien.

VII. L'ORGANISATION

- ♦ **Un cahier de réunion** consigne et rend compte des points mis à l'ordre du jour, des sujets abordés, des décisions prises... Il est tenu par les travailleurs sociaux de l'équipe. Les décisions sont consignées dans le dossier de la personne accompagnée.

- ♦ **La réunion d'équipe**

La réunion d'équipe a lieu le jeudi matin en présence de l'équipe pluridisciplinaire. Elle est animée par le Chef de service.

C'est une instance décisionnelle concernant le projet et l'étude des situations des personnes accompagnées.

Elle permet également :

- De mener des réflexions autour des projets de service et d'établissement
- De transmettre de l'information
- De coordonner le fonctionnement du service
- D'évoquer les incidents de la semaine et la vie quotidienne du service
- De recevoir les partenaires
- De préparer l'accueil des stagiaires.

- ♦ **La réunion trimestrielle**

Elle rassemble l'intégralité des travailleurs sociaux du service, la psychologue, le chef de service et le directeur. Elle est animée par le chef de service garant de l'ordre du jour établi conjointement avec les travailleurs sociaux, le psychologue et la direction. Elle concerne le fonctionnement de l'Institution ; elle permet une réflexion sur un projet, un problème particulier, d'envisager les évolutions ou de modifier les pratiques. Tous les aspects sont abordés : l'aspect pédagogique, institutionnel, leur application et leur mise en œuvre.

En 2023, les réunions trimestrielles ont permis d'aborder les thèmes suivants :

- Coordinateur CHRS/CHU - point d'étape après 9 mois d'exercice
- Dispositif LHSS - point sur organisation générale du service
- Evolution du dispositif LHSS mobile
- Gestion matérielle des accueils et des départs (linge, vaisselle, kit ménage...)
- Transfert d'appel téléphonique vers astreinte éducative

VIII. L'EXPRESSION ET LA PARTICIPATION DES RÉSIDENTS

♦ La réunion hebdomadaire

La réunion hebdomadaire a lieu chaque lundi matin autour d'un petit-déjeuner partagé : elle est animée par 2 travailleurs sociaux. Elle a pour but de se rencontrer et d'échanger sur la vie dans les appartements et d'organiser la vie quotidienne du service. Elle permet aussi de réfléchir à la mise en œuvre de projets collectifs. C'est aussi un espace dans lequel se développe une parole citoyenne et participative.

♦ Le Groupe d'expression

Il s'agit d'un groupe de parole qui se déroule en présence des personnes accompagnées, de membres de l'équipe, du ou de la chef(fe) de service, du Directeur et d'un ou deux membres du conseil d'administration.

Ce groupe de parole a lieu au moins deux fois par an et est animée conjointement par le ou la chef(fe) de service et le Directeur.

L'ordre du jour est fait conjointement avec les personnes accompagnées.

Ce n'est pas une instance décisionnelle mais il peut y être abordé :

- des sujets d'actualité concernant les personnes accompagnées,
- des sujets en vue d'améliorer la prestation proposée dans l'Institution,
- des sujets de réflexion.

Un compte rendu est fait conjointement avec un membre de l'équipe et une personne accompagnée.

♦ La participation des personnes accueillies

Les personnes accueillies au CHRS sont informées de l'existence du Conseil Régional des Personnes Accueillies et / ou Accompagnées (CRPA). Il s'agit d'une instance de rencontres, de débats et de propositions sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques dans le champ de l'hébergement et de l'insertion et plus globalement, de la lutte contre la pauvreté. Des résidents du CHRS y participent régulièrement.

♦ L'enquête de satisfaction

Elle est remise aux résidents lors de leur accueil, l'importance et le sens de son retour sont expliqués. Compte tenu du peu de retour de ces enquêtes, il est nécessaire que nous

réfléchissions à une nouvelle exploitation de cet outil. Cette évolution apparaît d'autant plus pertinente que les résidents semblent attachés au terme de leur accompagnement à pouvoir faire connaître leurs avis auprès de l'équipe.

PROFIL DES PERSONNES ACCUEILLIES : Statistiques et commentaires

I. L'ACTIVITÉ SUR L'ANNÉE, TAUX D'OCCUPATION ET DURÉE DE PRISE EN CHARGE

	Présents	Accueils	Départs
Total femmes sans enfant	2	0	1
Total femmes avec enfants	4	3	1
Total femmes	6	3	2

Total hommes sans enfant	35	17	18
Total hommes avec enfants	5	0	4
Total hommes	40	17	22

Total ménages sans enfant	37	17	19
Total ménages avec enfants	9	3	5
Total ménages	46	20	24

Total enfants	16	11	6
----------------------	-----------	-----------	----------

Total personnes	62	31	30
------------------------	-----------	-----------	-----------

	GLOBAL	INSERTION	URGENCE	AUTEUR DE VIOLENCES
Capacité	32	19	12	1
Journées réalisées	11626	7115	4410	101
Effectif moyen	31,9	19,5	12,1	0,3
Taux d'occupation	99,5%	102,6%	100,7%	27,7%

Occupation	janv 23	févr 23	mars 23	avr 23	mai 23	juin 23	juil 23	août 23	sept 23	oct 23	nov 23	déc 23
Journées INSERTION	549	560	595	585	599	586	676	682	627	589	540	527
Journées URGENCE	372	315	356	357	362	367	372	342	299	419	434	415
Journées AUTEUR VIOLENCES	22	0	0	11	31	30	7	0	0	0	0	0
journées réalisées	943	875	951	953	992	983	1055	1024	926	1008	974	942
Nb Jours du mois	31	28	31	30	31	30	31	31	30	31	30	31
effectif moyen	30,4	31,3	30,7	31,8	32,0	32,8	34,0	33,0	30,9	32,5	32,5	30,4
Taux global	95%	98%	96%	99%	100%	102%	106%	103%	96%	102%	101%	95%
Taux Insertion	93%	105%	101%	103%	102%	103%	115%	116%	110%	100%	95%	89%
Taux Urgence	100%	94%	96%	99%	97%	102%	100%	92%	83%	113%	121%	112%
Taux auteur de violences	71%	0%	0%	37%	100%	100%	23%	0%	0%	0%	0%	0%

Présents	janv 23	févr 23	mars 23	avr 23	mai 23	juin 23	juil 23	août 23	sept 23	oct 23	nov 23	déc 23
femmes sans enfants	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1	1
femmes avec enfants	2	2	2	2	2	3	3	3	3	4	4	3
total femmes	4	4	4	3	3	4	4	4	4	5	5	4
Hommes sans enfants	19	18	18	19	18	19	19	17	19	15	17	19
Hommes avec enfants	5	4	6	4	4	2	2	2	1	1	1	1
total Hommes	24	22	24	23	22	21	21	19	20	16	18	20
Nb personnes Ménage (sans enfant)	21	20	20	20	19	20	20	18	20	16	18	20
Nb Personnes Famille (avec enfant)	7	6	8	6	6	5	5	5	4	5	5	4
Nb Ménage + Nb Famille	28	26	28	26	25	25	25	23	24	21	23	24
Enfants	7	6	8	7	9	11	11	11	10	12	12	10
total	35	32	36	33	34	36	36	34	34	33	35	34

Accueils	janv 23	févr 23	mars 23	avr 23	mai 23	juin 23	juil 23	août 23	sept 23	oct 23	nov 23	déc 23
femmes sans enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
femmes avec enfants	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
total femmes	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
Hommes sans enfants	1	0	1	2	1	2	3	0	2	0	2	3
Hommes avec enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
total Hommes	1	0	1	2	1	2	3	0	2	0	2	3
Nb personnes Ménage (sans enfant)	1	0	1	2	1	2	3	0	2	0	2	3
Nb Personnes Famille (avec enfant)	1	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
Nb Ménage + Nb Famille	2	0	1	2	1	3	3	0	2	1	2	3
enfants	2	0	1	0	2	4	0	0	0	2	0	0
total	4	0	2	2	3	7	3	0	2	3	2	3

Départs	janv 23	févr 23	mars 23	avr 23	mai 23	juin 23	juil 23	août 23	sept 23	oct 23	nov 23	déc 23
femmes sans enfants	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
femmes avec enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0
total femmes	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0
Hommes sans enfants	1	1	1	2	1	3	2	0	4	0	1	2
Hommes avec enfants	1	0	0	0	2	0	0	1	0	0	0	0
total Hommes	2	1	1	2	3	3	2	1	4	0	1	2
Nb personnes Ménage (sans enfant)	1	1	2	2	1	3	2	0	4	0	1	2
Nb Personnes Famille (avec enfant)	1	0	0	0	2	0	0	1	0	0	1	0
Nb Ménage + Nb Famille	2	1	2	2	3	3	2	1	4	0	2	2
enfants	1	0	0	0	2	0	0	1	0	0	2	0
total	3	1	2	2	5	3	2	2	4	0	4	2

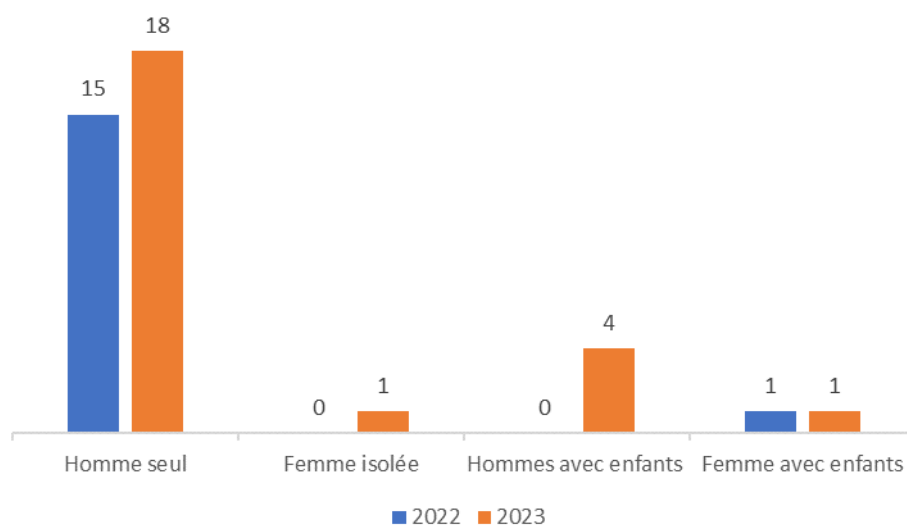
LES DURÉES MOYENNES DE SÉJOUR - PERSONNES SORTIES DANS L'ANNÉE

Durée moyenne de séjour – Personnes sorties dans l'année :	15464
Moyenne générale :	16.7 mois

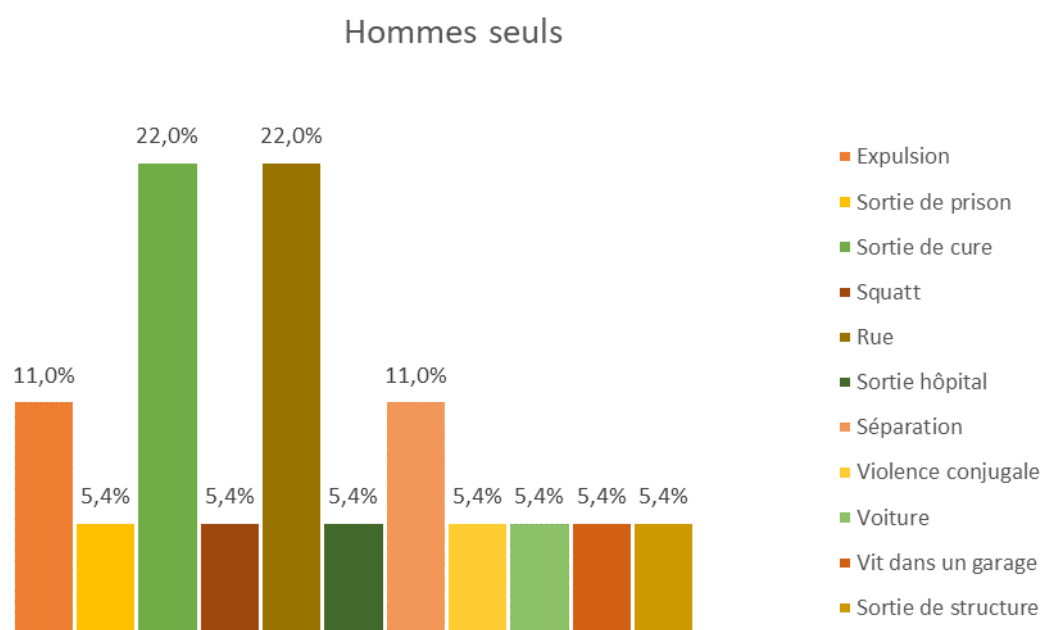
LES DUREES DE PRISE EN CHARGE	femmes sans enfant		femmes avec enfants		total femmes		hommes sans enfant		hommes avec enfants		total hommes
0	1		9		10		106		5		111
moins de 1 semaine	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 2 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 3 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	1	6%	0	0%	1
moins de 4 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 5 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 6 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 7 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 8 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 9 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 10 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 11 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 12 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	2	11%	0	0%	2
moins de 13 semaines	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
de 1 jour à moins de 3 mois	0	0%	0	0%	0	0%	3	17%	0	0%	3
moins de 4 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 5 mois	0	0%	0	0%	0	0%	1	6%	0	0%	1
moins de 6 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
de 3 mois à moins de 6 mois	0	0%	0	0%	0	0%	1	6%	0	0%	1
moins de 7 mois	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0
moins de 8 mois	0	0%	0	0%	0	0%	2	11%	1	25%	3
moins de 9 mois	0	0%	0	0%	0	0%	1	6%	0	0%	1
de 6 mois à moins de 9 mois	0	0%	0	0%	0	0%	3	17%	1	25%	4
moins de 10 mois	0	0%	0	0%	0	0	1	6%	0	0%	1
moins de 11 mois	0	0%	1	100%	1	0,5	0	0%	0	0%	0
moins de 12 mois	0	0%	0	0%	0	0	1	6%	0	0%	1
de plus de 9 mois à moins de 1 an	0	0%	1	100%	1	50%	2	11%	0	0%	2
0											
moins de 15 mois	0	0%	0	0%	0	0	3	17%	0	0%	3
moins de 18 mois	0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0%	0
moins de 21 mois	0	0%	0	0%	0	0	1	6%	1	25%	2
moins de 24 mois	0	0%	0	0%	0	0	0	0%	0	0%	0
de 1 an à moins de 2 ans	0	0%	0	0%	0	0%	4	22%	1	25%	5
deux ans et plus	1	100%	0	0%	1	50%	5	27,78%	2	50%	7
effectif total sorties dans l'année	1	100,00%	1	100,00%	2	100,00%	18	100,00%	4	100%	22

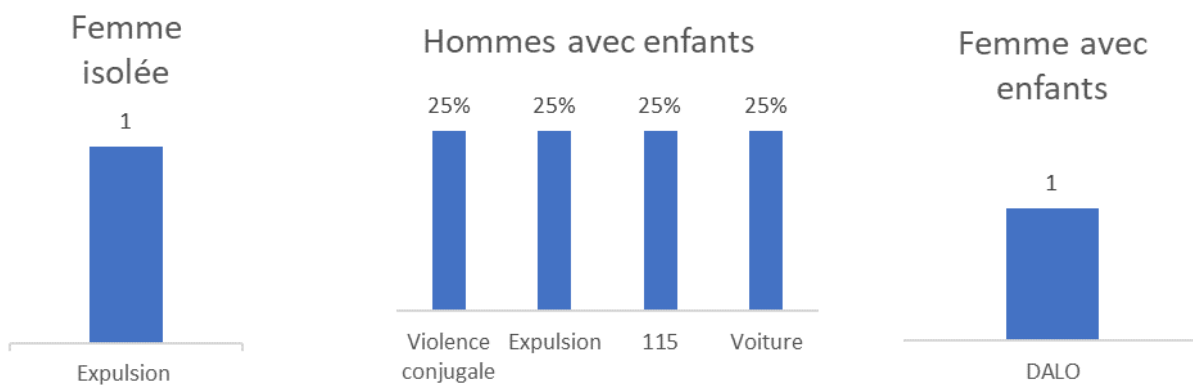
Cette année, 62 personnes ont été présentes sur la structure contre 47 en 2022. La durée moyenne de séjour pour l'année 2023 est de 16.7 mois (13.4 mois en 2022).

II. COMPOSITION FAMILIALE

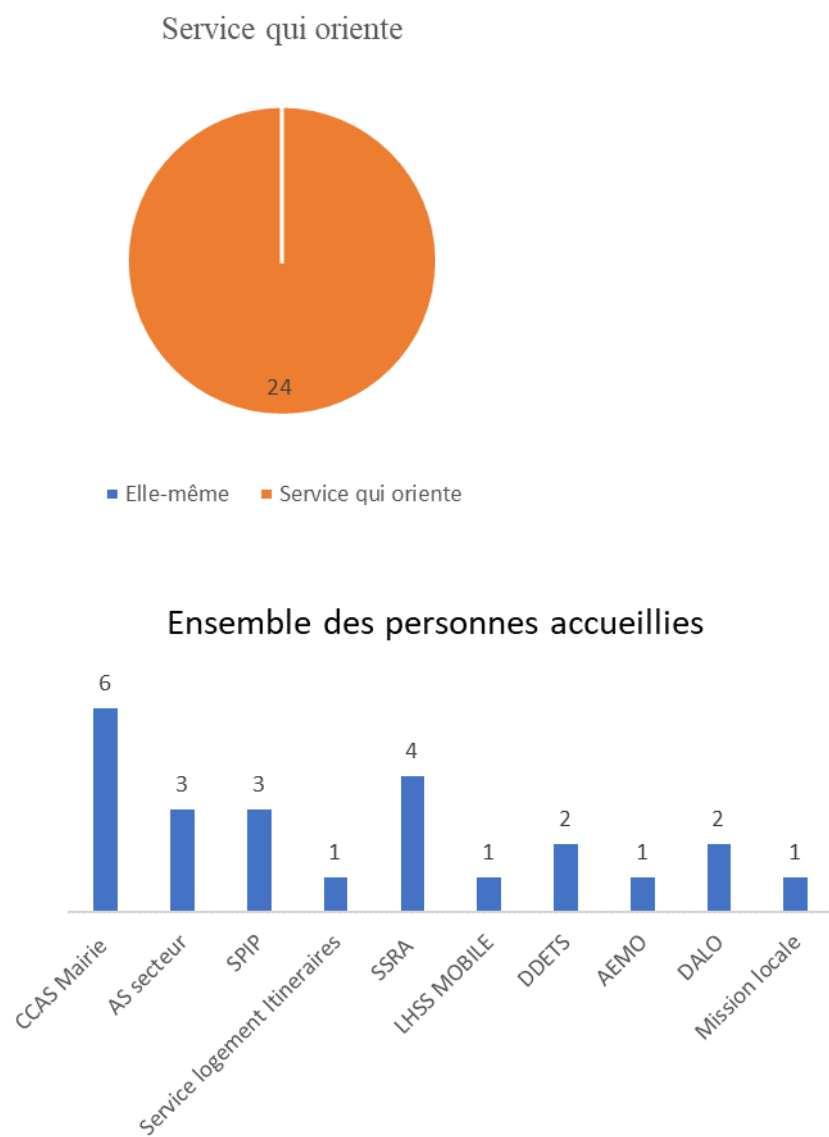


III. MOTIF DE LA DEMANDE

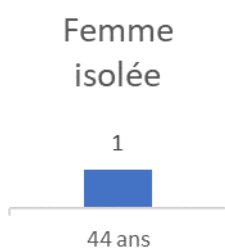
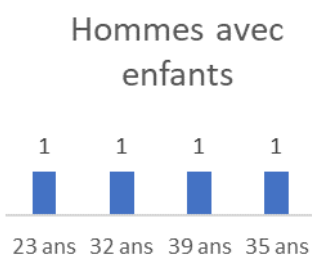
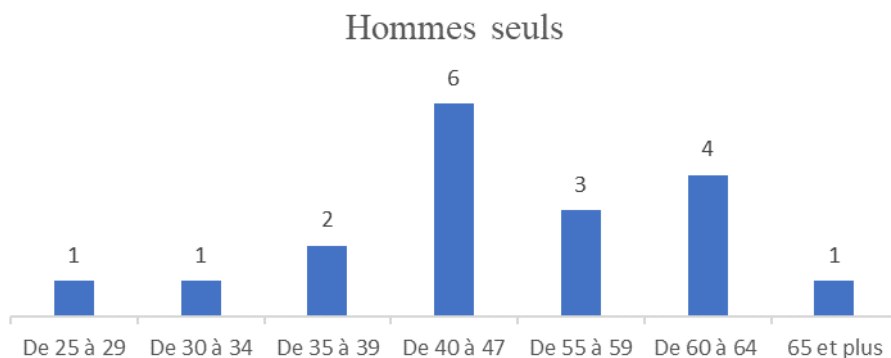




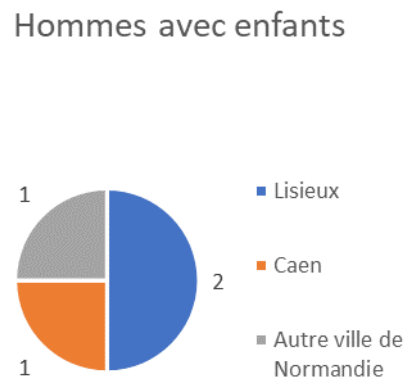
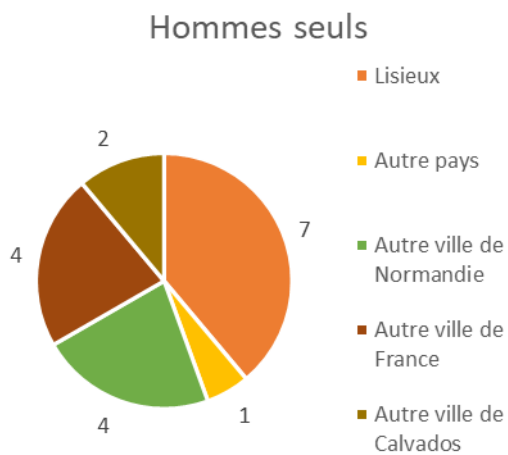
IV. ORIGINE DE LA DEMANDE



V. AGE



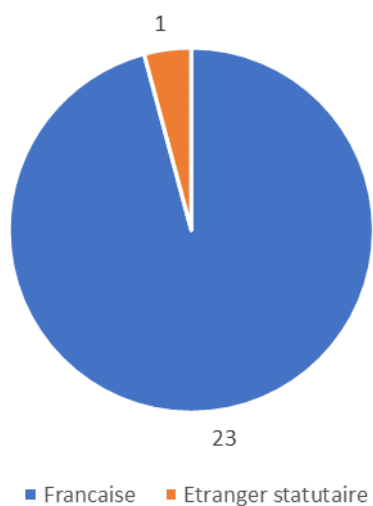
VI. LIEU DE NAISSANCE





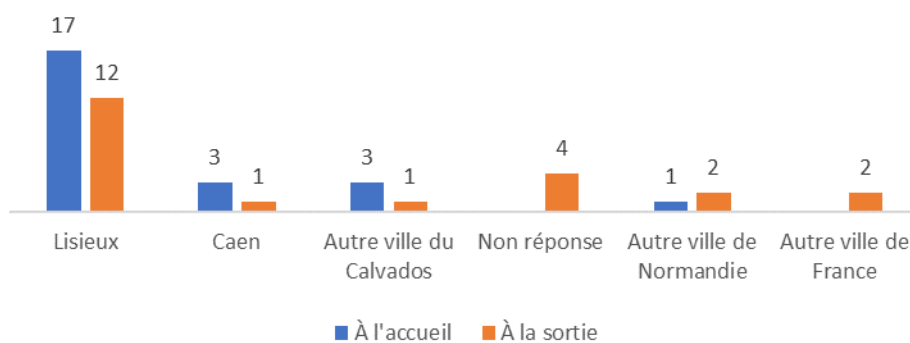
VII. NATIONALITÉ

Ensemble des personnes accueillies

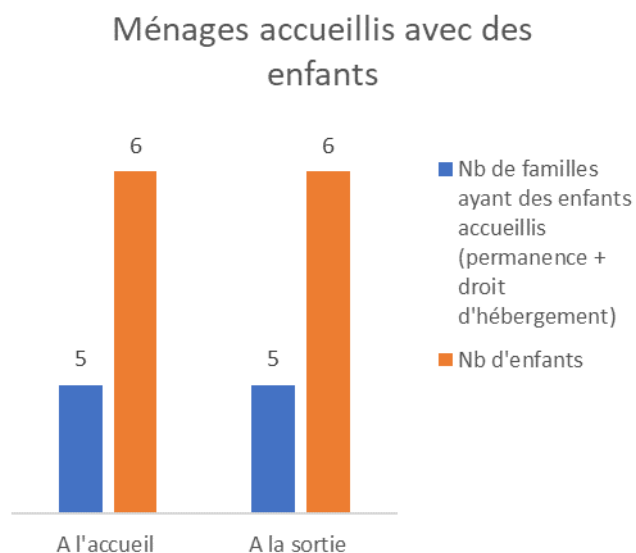
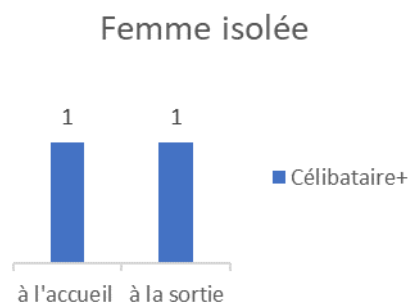
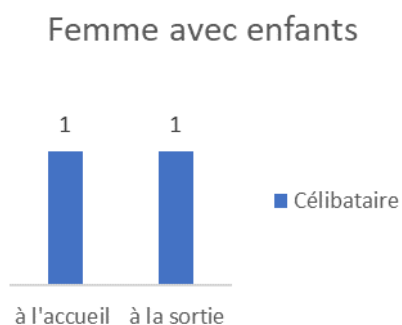
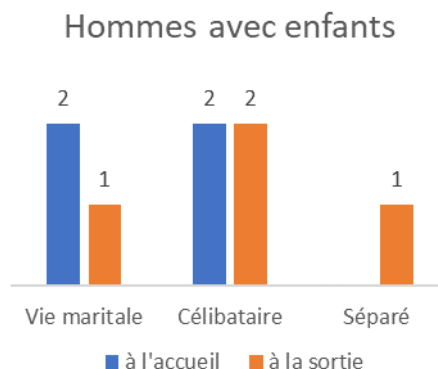
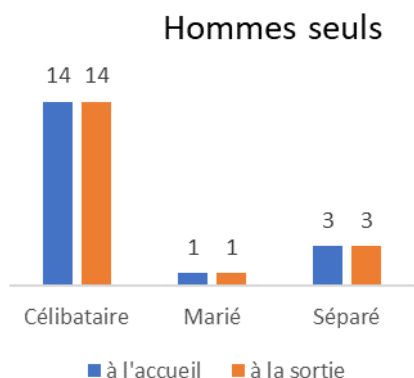


VIII. LIEU DE RÉSIDENCE

Ensembles des personnes accueillies



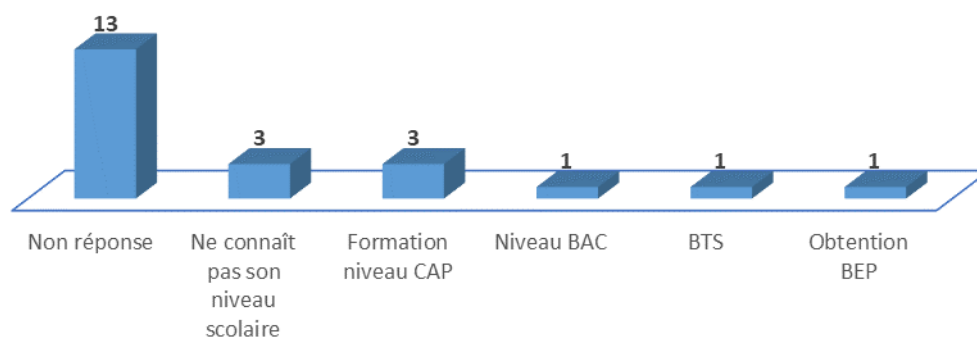
IX. SITUATION FAMILIALE



Le soutien à la parentalité est un axe de travail important au sein du CHRS. La mise à disposition d'un appartement adapté permet à la personne accompagnée de faire valoir ses droits de visite et d'hébergement précisés dans une ordonnance de jugement (JAF).

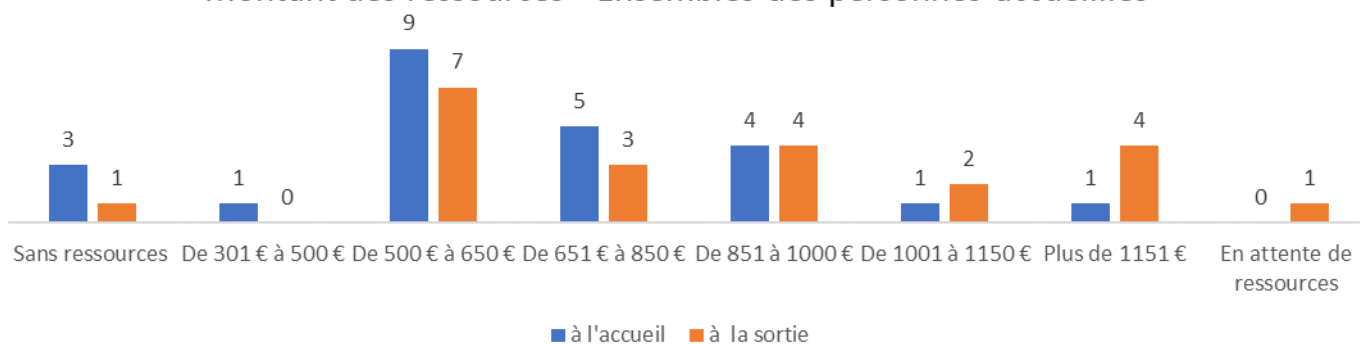
X. NIVEAU SCOLAIRE

Ensemble des personnes accueillies

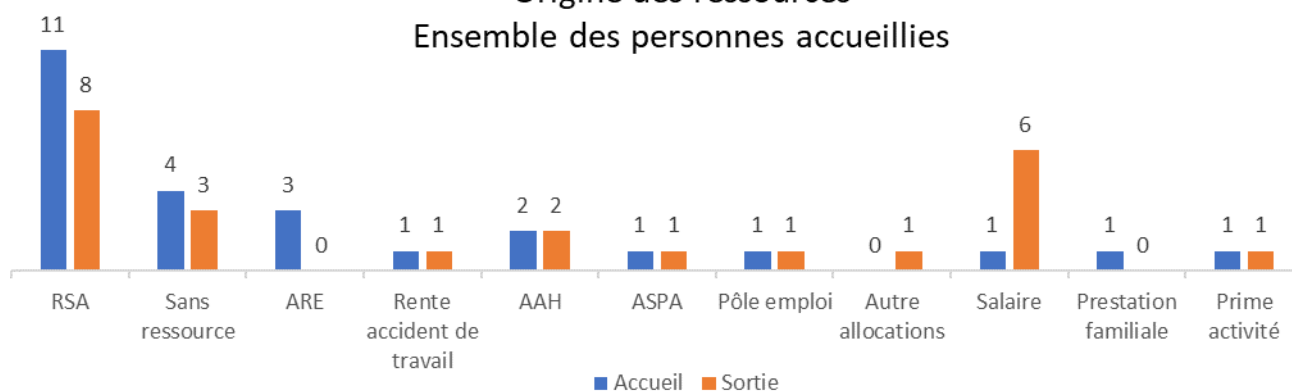


XI. RESSOURCES

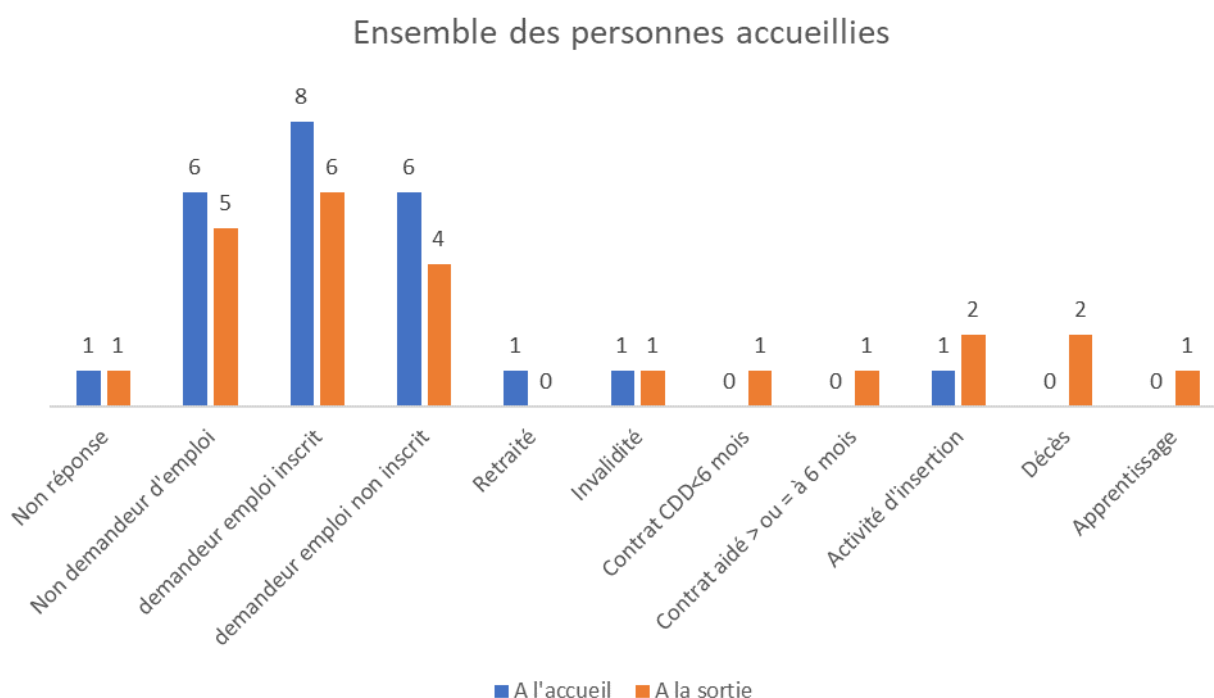
Montant des ressources - Ensembles des personnes accueillies



Origine des ressources
Ensemble des personnes accueillies



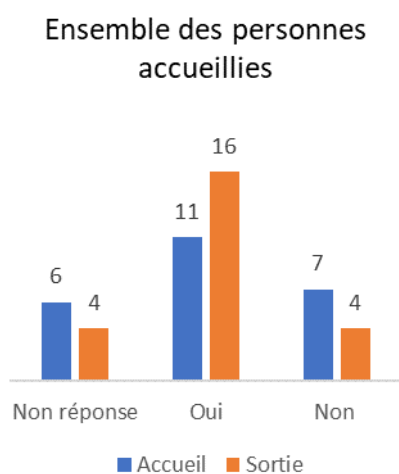
XII. SITUATION PROFESSIONNELLE

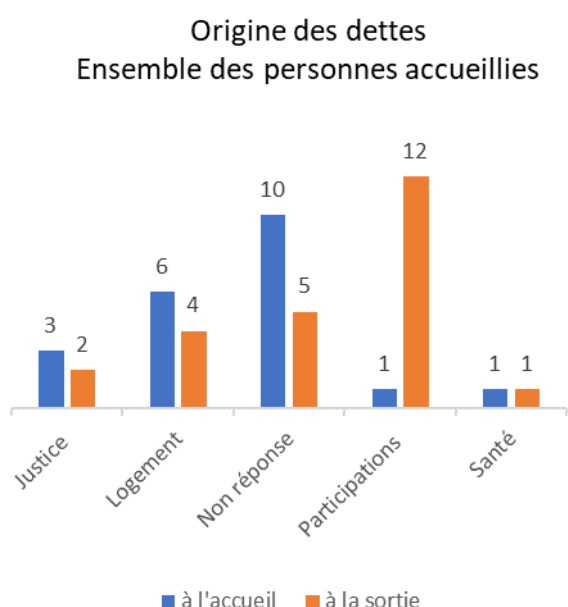
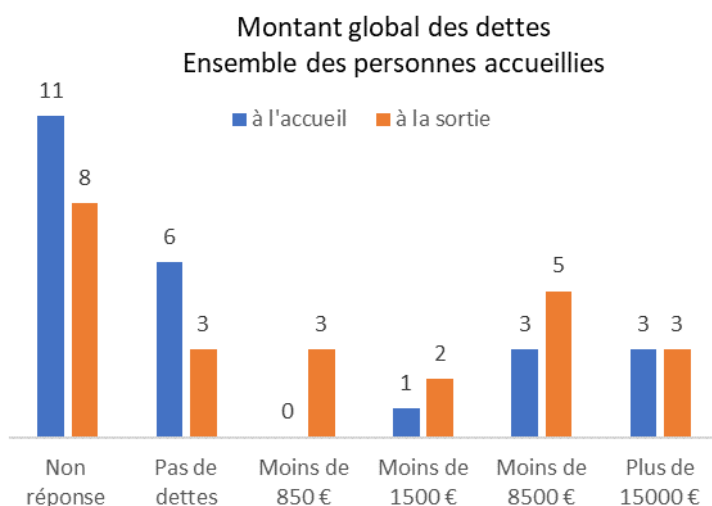


L'accompagnement vers l'emploi et la formation est un axe de travail important et privilégié. Il vise à évaluer les difficultés et les potentialités de la personne en prenant en compte différents paramètres tels que l'environnement économique, les secteurs d'activité à privilégier, le catalogue de formations initiales ou spécialisées sur le territoire, les problèmes de mobilité, mais aussi les capacités de la personne à pouvoir se (re)mobiliser.

XIII. DETTES

Les premiers temps de l'accompagnement sont aussi l'occasion de requestionner la situation financière et budgétaire des personnes accueillies.





Il arrive que des personnes quittent la structure en ayant des dettes. L'accompagnement budgétaire proposé permet alors la mise en place d'échéanciers négociés avec les créanciers. L'équipe éducative mène un travail d'accompagnement spécifique sur ce sujet.

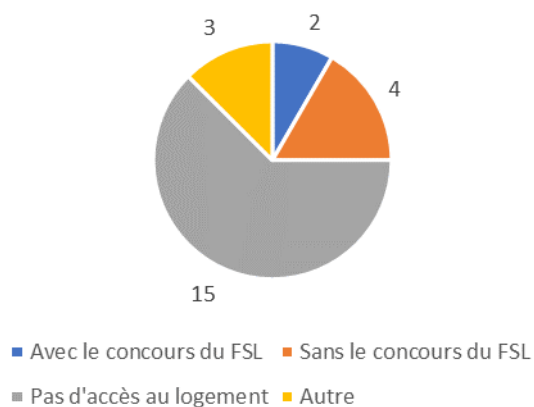
Toutes ces démarches prennent du temps : temps essentiel à l'acceptation de la situation de surendettement, temps indispensable à la constitution des dossiers à renseigner pour la Commission de Surendettement des particuliers (absence de justificatifs et/ou perte des papiers), temps imposé par les créanciers avant un accord ou un refus des négociations.

Le règlement de la participation financière

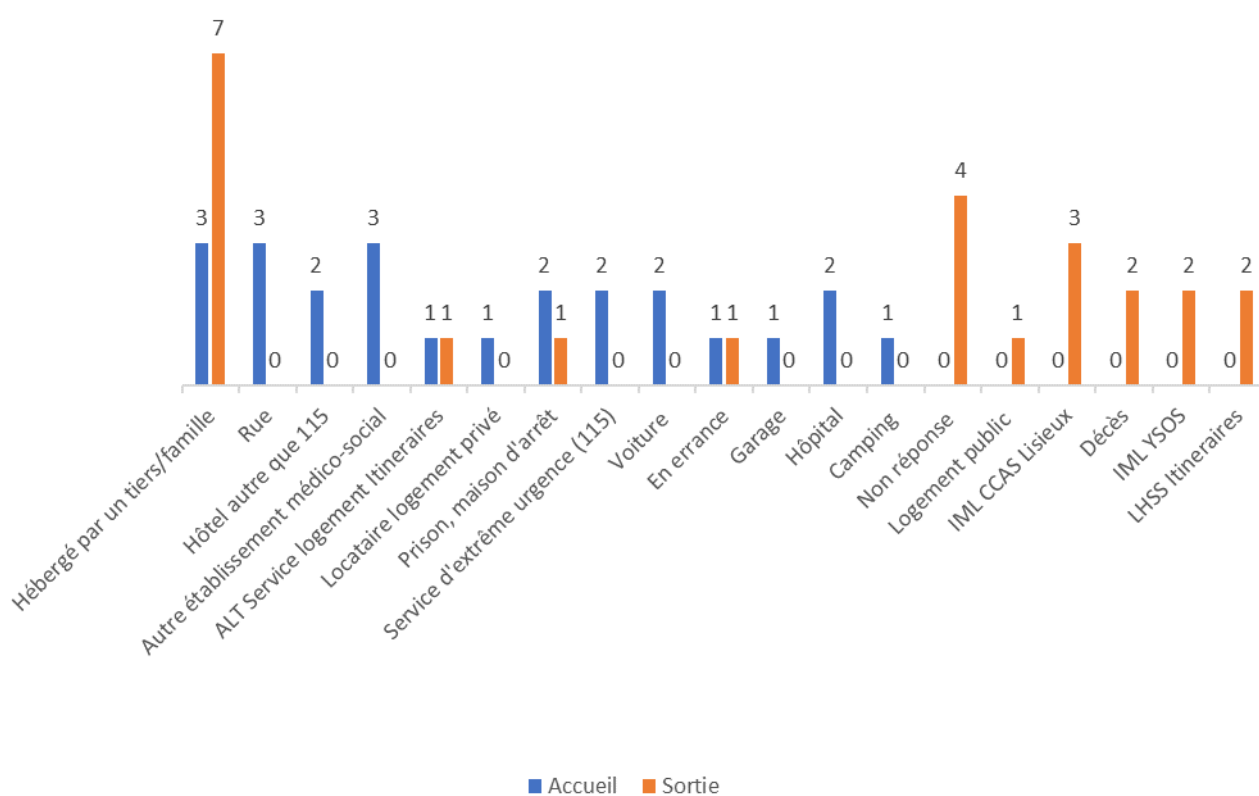
Conformément à l'arrêté du 13 mars 2002, une participation aux frais de séjour est demandée à chaque personne accueillie. Elle est calculée en fonction des ressources et représente 20 % de leur montant.

XIV. LOGEMENT – HEBERGEMENT

Accès au logement



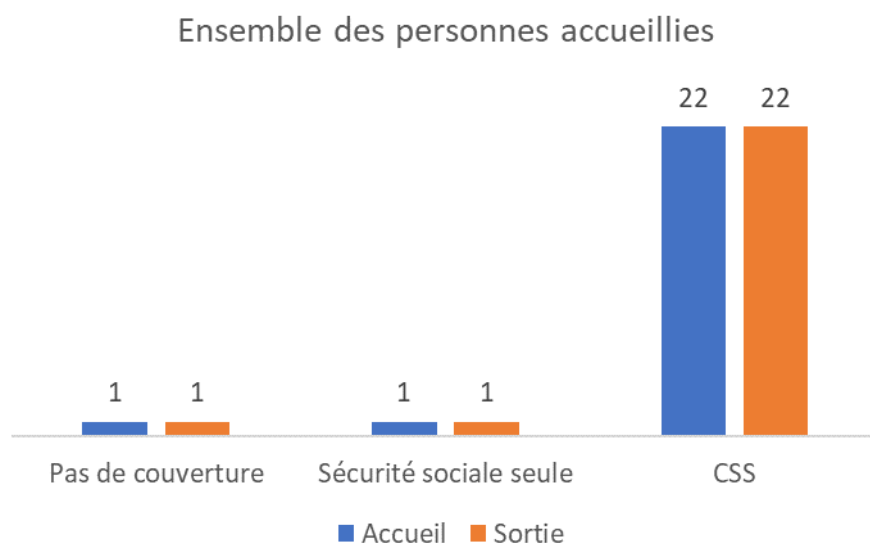
Ensemble des personnes accueillies



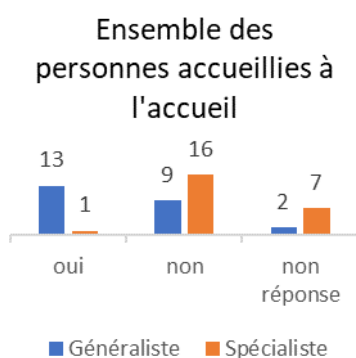
DALO

Cette année, 9 orientations DALO nous ont été adressées. 1 famille et 1 homme isolé ont été accueillis dans ce cadre.

XV. COUVERTURE SOCIALE *(plusieurs réponses possibles)*



XVI. SANTÉ – SUIVI MEDICAL

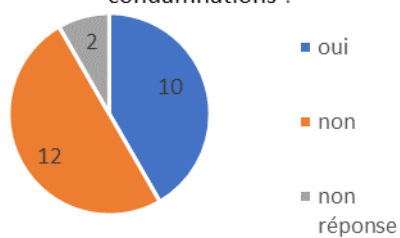


L'équipe éducative est vigilante au renouvellement des droits des personnes auprès de la sécurité sociale car cette démarche n'est pas toujours intégrée par les résidents.

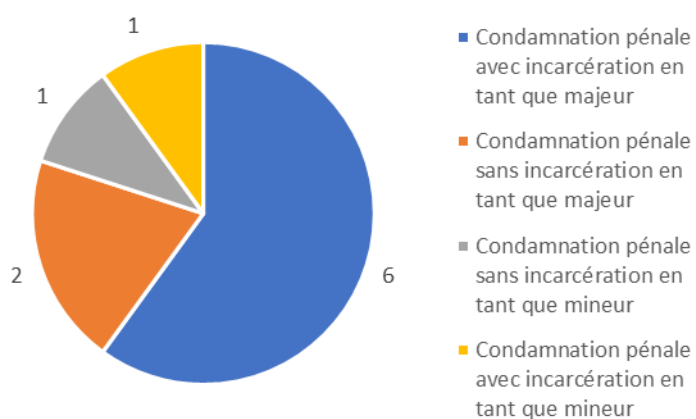
L'équipe éducative réalise un travail spécifique d'accompagnement (dont accompagnement physique) auprès de personnes qui présentent un cumul de difficultés médico-psycho-sociales.

XVII. JUSTICE

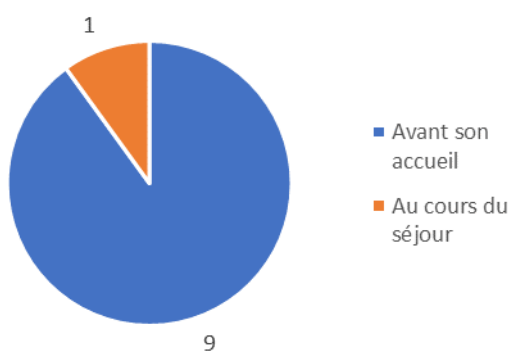
Objet d'une ou plusieurs condamnations ?



De quel ordre étaient-elles



Si oui, sont-elles intervenues ?



XVIII. BILAN PLACE AUTEUR DE VIOLENCES CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES

Une convention portant sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales sur le ressort du TGI de Lisieux a été signée le 25/11/2016 entre la sous-préfecture, le TGI, le SPIP, le CIDFF et l'association Itinéraires.

Une place fléchée est dédiée à l'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social d'un auteur de violences.

Accompagnement

En lien étroit avec les conseillers SPIP et le CIDFF, en charge du suivi judiciaire et thérapeutique (participation de l'auteur de violences au groupe de responsabilisation CIDFF 2h tous les 15 jours), les travailleurs sociaux organisent, avec la personne accompagnée, la mise en œuvre de l'accompagnement social (entretiens CHRS formels et informels, co-construction du contrat de séjour et du projet personnalisé notamment).

Accompagnement réalisé dans le cadre de la loi 2002-2 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, charte des droits et des libertés et liste des personnes qualifiées).

Protocole de suivi

Le chef de service informe la personne accompagnée des obligations imposées dans le cadre de son hébergement et formalise avec lui ses engagements (contrat de séjour, projet personnalisé, paiement d'une participation financière à l'hébergement égale à 20% du montant de ses ressources).

Une première évaluation de la situation (respect des règles de vie de la structure, des rendez-vous pris) est effectuée après deux semaines d'hébergement entre le CHRS, le CIDFF, le SPIP et la personne concernée. Les différents partenaires conviennent alors de l'échéancier des évaluations à mettre en place.

Sortie du dispositif

Le résident devra quitter le dispositif d'accueil d'urgence CHRS au plus tard 1 mois après la date de l'audience.

En fonction de la situation et du prononcé du jugement, le résident peut solliciter le CHRS pour une demande d'accueil classique.

En 2023, nous avons accueilli dans ce cadre, 2 Messieurs :

- 1 homme du 27/05/22 au 11/01/2023
- 1 homme du 20/04/23 au 07/07/2023

XIX. VIE SOCIALE

L'équipe du CHRS propose et organise différentes activités de loisirs dont l'objectif est de favoriser des temps de rencontres et d'échanges repérés qui permettent d'étayer les personnes au quotidien. En effet, les résidents accueillis insistent souvent sur leur sentiment d'ennui et de solitude. Ces sentiments récurrents sont susceptibles de fragiliser les capacités de la personne à se maintenir dans une dynamique d'insertion.

L'équipe du CHRS poursuit l'activité cuisine en disposant de la cuisine professionnelle du centre socio-culturel CAF avec l'objectif de proposer un temps partagé autour de la préparation d'un menu puis d'un repas commun.

Le CHRS s'est appuyé sur l'activité cuisine organisée à la CAF pour proposer un atelier pâtisserie en prévision de redynamiser les groupes d'expression.

L'objectif est également d'élargir de manière ponctuelle ces temps de repas partagé à d'autres structures de l'association présentes sur Lisieux. (ex : CHU Etape, CPH, CADA).

L'équipe du CHRS a remis en place de manière régulière la réunion des résidents sous la forme d'une réunion mensuelle et autour d'un petit déjeuner partagé. C'est l'occasion pour l'équipe et les personnes accueillies d'échanger sur la vie du service et d'organiser les différents temps collectifs (atelier cuisine, activités extérieures).

L'équipe du CHRS organise aussi des activités extérieures ponctuelles et notamment des séances et / ou tournois de pétanque qui permet de mobiliser les résidents sur des activités communes. Les résidents peuvent par ailleurs bénéficier d'un créneau sport proposé par Cap'sport le jeudi midi.

Par ailleurs le CHRS continue de réfléchir à la manière de renforcer les différents temps collectifs à travers l'organisation de moments de fête comme Noël, Pâques, halloween, chandeleur, et galette des rois...

L'équipe du CHRS a initié au cours de l'année 2023 une réflexion sur une action à mener à destination des personnes accueillies sur le thème des éco-gestes, des économies d'énergies".

ANNEXES

FICHE ACTION 1

INTITULE DE L’ACTION	Organiser et valoriser l’entité CHRS Itinéraires unique
Service ou établissement	Les CHRS de l’association (La Source, J. VAN-DAELE, l’Étape et Le Jardin)
Pilote de l’action	A GÉHANNE et les cadres de l’association
Territoire	Lisieux et Caen
Partenaires	DDETS
Objectif de l’action	Améliorer la fluidité des parcours des personnes accueillies
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Calendrier	2024/2025
Modalités de suivi de l’évaluation	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Résultats attendus	Améliorer la fluidité des parcours des personnes accueillies

FICHE ACTION 2

INTITULE DE L'ACTION	S'inscrire dans la démarche d'évaluation externe
Service ou établissement	CHRS Le Jardin
Pilote de l'action	A GÉHANNE
Territoire	Lisieux
Partenaires	DDETS, cabinet d'évaluation
Objectif de l'action	Améliorer la prise en charge des personnes accueillies
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative Équipe cadre de direction
Moyens mobilisés	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Calendrier	2024/2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Résultats attendus	Améliorer la prise en charge des personnes accueillies

FICHE ACTION 3

INTITULE DE L'ACTION	Travailler au développement d'un AAVA
Service ou établissement	CHRS Le Jardin
Pilote de l'action	A GÉHANNE
Territoire	Lisieux
Partenaires	DDETS
Objectif de l'action	Travailler sur le retour à l'emploi des personnes accueillies en CHRS
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative Équipe cadre de direction
Moyens mobilisés	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Calendrier	2024/2025
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle et coordination de direction
Résultats attendus	Travailler sur le retour à l'emploi des personnes accueillies en CHRS

FICHE ACTION 4

INTITULE DE L'ACTION	Sensibiliser les résidents à l'environnement, la consommation d'énergie et la gestion des déchets
Service ou établissement	CHRS et dispositif LHSS
Pilote de l'action	A GEHANNE chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	Service environnement de l'agglomération de Lisieux, les bailleurs, Véolia, EDF
Objectif de l'action	Sensibiliser les résidents sur la question de l'environnement Favoriser l'accès et le maintien dans un logement
Professionnels concernés	Equipe médico-sociale CHRS/LHSS
Moyens mobilisés	S'informer et obtenir des supports de sensibilisation à destination des résidents Impliquer les résidents dans la mise en place de ce projet Mettre en place des ateliers de sensibilisation (visite du centre de tri, ateliers d'informations, visite de l'éco-appart, ...)
Calendrier	2023 / 2028
Modalités de suivi de l'évaluation	Réunion d'équipe, réunion trimestrielle, réunion des résidents, rapport d'activité.
Résultats attendus	Répondre à un besoin repéré par l'équipe et à une commande institutionnelle Réaliser des économies financières

FICHE ACTION 5

INTITULE DE L'ACTION	Transversalité interservices
Service ou établissement	CHRS
Pilote de l'action	L'ensemble des chefs de service, la direction
Territoire	Lisieux-agglomération caennaise
Partenaires	Les services d'Itinéraires intervenant sur le territoire de Lisieux et du Pays d'Auge Nord
Objectif de l'action	Développer la transversalité entre l'ensemble des services de l'association en prenant support sur la création de la maison relais d'Itinéraires à Lisieux. Lieu où seront situés les différents services lexoviens de l'association.
Professionnels concernés	Les équipes : CADA/HUDA CPH CHRS le Jardin/LHSS Service logement Service administratif Logistique
Moyens mobilisés	Réunions interservices Groupes de travail
Calendrier	Début de l'action premier semestre 2022 poursuite jusqu'à l'entrée dans les nouveaux locaux
Modalités de suivi de l'évaluation	Bilan évaluation lors de réunions plénières interservices
Résultats attendus	Développement de la transversalité à Itinéraires et d'espaces créatifs

FICHE ACTION 6

INTITULE DE L’ACTION	Envisager l’expérimentation de la pair-aidance et de la reconnaissance des savoirs d’expérience
Service ou établissement	CHRS Le Jardin
Pilote de l’action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	FAS, Association AAJB
Objectifs de l’action	Compléter le travail d’accompagnement social porté par l’équipe
Professionnels concernés	Équipe socio-éducative
Moyens mobilisés	Travail de réflexion et d’élaboration à mener avec l’équipe
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l’évaluation	Réunion d’équipe, réunion trimestrielle et rapport d’activité
Résultats attendus	Répondre à un besoin repéré par l’équipe

FICHE ACTION 7

INTITULE DE L’ACTION	Rénover l’ensemble des logements CHRS
Service ou établissement	CHRS Le Jardin, service logistique
Pilote de l’action	Arnaud GÉHANNE, Chef de service
Territoire	Lisieux
Partenaires	Service logistique ITINERAIRES
Objectifs de l’action	Améliorer la qualité des hébergements mis à disposition
Professionnels concernés	Équipe logistique
Moyens mobilisés	Équipe logistique pour planification et intervention
Calendrier	2020 / 2025
Modalités de suivi de l’évaluation	Directeur, chef de service logistique et chef de service CHRS
Résultats attendus	Améliorer les conditions d’accueil et d’hébergement

- Chaque semaine, les effectifs sont communiqués à la DDETS,
- Mensuellement le tableau DALO est envoyé à la DDETS.
- Mensuellement, les présences dans les structures sont envoyées à la DDETS
- Un reporting mensuel avec le nombre de personnes réfugiées, bénéficiant de la protection subsidiaire ainsi que le mouvement (départs, entrées, ...).
- Chaque trimestre à la demande de la DDETS un tableau concernant les personnes sorties et ayant accédé à un logement est envoyé. Les rubriques à renseigner sont :
 - Nombre de personnes logées et sortant d'hébergement
 - Nombre de logements attribués aux personnes sortant d'hébergement (nombre dans le public et le privé).

Annuellement, les présences de personnes enceintes et celles accompagnées d'enfants de moins de 3 ans (urgence seulement) sont envoyées au Conseil Départemental.

Réquisitions à personne (11)

Ces réquisitions concernent :

- 9 femmes seules ou avec enfants
- 2 hommes seuls

PERSPECTIVES 2024

- Poursuivre et développer le travail en Partenariat Réseau dans l'intérêt des personnes accueillies ;
- Etre en veille sur l'évolution du secteur et les nouveaux dispositifs.
- S'appuyer sur les ressources des deux Territoires pour renforcer les actions socio-éducatives.
- Organiser et valoriser l'entité CHRS Itinéraires unique avec 157 places réparties à Caen et Lisieux au sein des 4 CHRS La Source/J. VAN DAELE/Le Jardin/L'Etape.
- Améliorer la fluidité des parcours des personnes accueillies.
- Prioriser les missions et les actions et poursuivre les mutualisations entre le CHRS J. VAN DAELE et le CHRS la Source.
- Répondre au futur AAP *CHRS Hors les murs* et expérimenter le concept.
- Travailler au développement des AVAA à Caen et à Lisieux.
- Mettre en œuvre la dématérialisation avec le déploiement du logiciel métier *Reconnect pro* et du logiciel planning *Cegi*.
- Travailler avec l'équipe éducative en termes d'évolution des compétences (cf. projet de formation de l'équipe au concept de *réduction des risques* -RDRD- auprès d'ESI 14).
- Poursuivre la réflexion au sujet du développement du CHRS sur un nouveau site, les futurs locaux (mutualisés avec le CPH, le CADA et le service logement) seront adossés à la pension de famille et à la résidence sociale.
- S'engager dans la mise en place de la démarche qualité au sein d'Itinéraires.
- S'inscrire dans la démarche d'évaluation externe prévue en 2025 en intégrant un processus de réflexion permanent afin d'ajuster au mieux nos pratiques.
- Participer à l'élaboration de projets en fonction des besoins repérés sur les Territoires de Caen et du Pays d'Auge.
- S'inscrire et participer au comité local de santé mentale.
- Rester en veille sur l'évolution du public afin de faire remonter les besoins.
- Poursuivre notre participation au Forum des métiers de l'IRTS.
- Poursuivre l'accueil de stagiaires et les initiatives d'étudiants afin de favoriser l'information et la prévention, et de faire vivre les actions collectives en faveur du public accueilli.
- Poursuivre la formation continue des professionnels aux questions concernant les violences faites aux femmes et l'accompagnement de ces personnes.

Sigles et acronymes utilisés

A

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AAJB	Association des Amis de Jean Bosco
AAVA	Atelier d'adaptation à la Vie Active
ACJM	Association d'aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation pénale
ACSé	Accueil et Protection des Victimes
AEMO	Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert
ALT	Aide au Logement Temporaire
ARE	Allocation chômage d'aide au Retour à l'Emploi
ASLL	Accompagnement Social Lié au Logement
ASPA	Allocation de Solidarité aux Personnes Agées
ASTI	Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés
ATC	Autorité de Tarification et de Contrôle
ATMP	Association Tutélaire des Majeurs Protégés
AVA	Atelier d'adaptation à la Vie Active

C

CA	Conseil d'Administration
CAARUD	Centre Accueil et Accompagnement Réduction Risques Usagers Drogues
CADA	Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile
CAE	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDD	Contrat à Durée Déterminée
CDI	Contrat à Durée Indéterminée
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CLI	Commission Locale d'Insertion
CLLAJ	Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes
CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
CMP	Centre Médico-Psychologique
CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM	Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens
CPH	Centre Provisoire d'Hébergement
CRIP	Cellule de Recueil d'Informations Préoccupantes
CRPA	Commission Régionale des personnes accueillies
CSAPA	Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CSS	Complémentaire Santé Solidaire

D

DALO	Droit Au Logement Opposable
DAVL	Dispositif d'Accompagnement Vers le Logement
DDETS	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
DETRES	Détection et Traitement de l'Exclusion Sociale
DRDFE	Délégation Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité

E

EJE	Educateur.trice jeunes enfants
EMPP	Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
EPE	Ecole des Parents et des Educateurs
EPSM	Etablissement Public de Santé Mentale
ES	Educateur spécialisé
ETP	Equivalent Temps Plein
EU	Extrême Urgence

F

FAIR	Favoriser l'Accueil et l'Intégration des Réfugiés
FAS	Fédération des Acteurs de la Solidarité
FJT	Foyer Jeunes Travailleurs
FSL	Fonds de Solidarité pour le Logement
FTDA	France Terre d'Asile
FVV	Femmes Victimes de Violences

H

HAS	Haute Autorité de Santé
HUAS	Hébergement d'Urgence avec Accompagnement Social
HUDA	Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile

I

IML	Intermédiation Locative
IRSA	Institut inter Régional pour la Santé
IRTS	Institut Régional du Travail Social

J

JAF	Juge aux Affaires Familiales
-----	------------------------------

L

LAM	Lits d'Accueil Médicalisés
LHSS	Lits Halte Soins Santé

M

MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
ME	Moniteur Educateur
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture

O

OFII	Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
------	--

P

PASS	Permanence d'Accès aux Soins Santé
PEL	Projet Educatif Lexovien
PLIE	Plan Local pluriannuel pour l'Insertion et l'Emploi
PMI	Protection Maternelle et Infantile
PRE	Programme de Réussite Educative
PSP	Parcours Sortie de Prostitution
PTA	Plateforme Territoriale d'Appui

PV Protocole Violences

R

RSA Revenu Solidarité Active

S

SAAS Service d'Accueil et d'Accompagnement Social

SAJD Service d'Aide aux Jeunes en Difficulté

SAO Service d'Accueil et d'Orientation

SEMO Service Educatif en Milieu Ouvert

SIAO Service Intégration Accueil Orientation

SPEMO Service de Protection de l'Enfance en Milieu Ouvert

SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

SSRA Service de Soins de Suite et de Réadaptation en Addictologie

SYPLO SYstème Prioritaire Logement

T

TGI Tribunal de Grande Instance

U

UE Union Européenne

USDA Unité de Solidarité Départementale de l'Agglomération